



Mairie du Haillan
Département de la Gironde

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 juin 2024 à 18h30

**(Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
ses articles L2121-15 et L2121-25)**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le mardi 25 juin à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame La Maire, Andrea KISS. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux, le mercredi 19 juin 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 28

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs : Andrea KISS, Eric FABRE, Monique DARDAUD, Catherine MOREL, Ludovic GUITTON, Hélène PROKOFIEFF, Jean-Michel BOUSQUET, Martine GALES, Daniel DUCLOS, Marie-Pierre MAILLET, Stéphane BOUCHER, Laurent DUPUY-BARTHERE, Carole GUERE, Benoît VERGNE, Anne GOURVENNEC, Patrick JULIENNE, Béatrice GUELIN-LEBLANC, Michel REULET, Christine ONDARS, Catherine DESENY, Régis LAINEAU, Cécile MEVEL, Cécile AJELLO, Bruno BOUCHET, Eric VENTRE, Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY et Erika VASQUEZ.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mesdames Gülen SAFAK BUDAK à Benoît VERGNE, Aurélie DUFRAIX à Hervé BONNAUD et Messieurs Philippe ROUZE à Martine GALES, Antoine VERNIER à Patrick JULIENNE et Christian TROUILLOUD à Jean-Michel BOUSQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric FABRE

SECRETAIRE DE SEANCE SUPPLEANTE : Martine GALES

Andrea KISS : Mesdames et Messieurs bonsoir. Je vous propose que nous démarrions ce conseil. Nous avons un certain nombre de personnes qui sont excusées et qui ont donné procuration. C'est le cas de Philippe ROUZE qui a donné procuration à Martine GALES, Antoine VERNIER qui a donné procuration à Patrick JULIENNE, Gülen SAFAK à Benoit VERGNE, Carole GUERE à Éric FABRE et Aurélie DUFRAIX à Hervé BONNAUD.

Je vous propose que nous désignons comme secrétaire de séance Éric FABRE et comme secrétaire suppléante Martine GALES.

Avant que nous attaquions l'ordre du jour copieux de ce conseil d'avant l'été, je voulais commencer pour ma part par remercier les élus, les assesseurs, les scrutateurs et les agents municipaux qui nous ont permis un déroulement sans encombre des élections européennes le 9 juin dernier. Par leur engagement, ils font vivre la démocratie même si, il faut le noter, ce sont souvent quand même toujours un peu les mêmes qui se mobilisent.

Ces résultats du 9 juin sont quand même un coup de semonce des Français à l'égard de la politique gouvernementale qui n'a cessé d'abimer les services publics et de s'en prendre aux plus pauvres pour donner aux plus riches. A titre d'exemple, plus de 63 milliards d'euros distribués aux actionnaires en 2023, c'est un tiers de plus qu'en 2017, alors que dans le même temps, on a reculé l'âge de la retraite et qu'on a durci les conditions d'accès au chômage.

Rappelez-vous en 2017, puis en 2022, le Président de la République nous demandait de faire bloc derrière lui, lui qui ferait rempart de son corps face au RN. Le constat est sans appel : c'est un échec sur toute la ligne. Avec 150 milliards euros de dette, explicable certes en partie par la crise Covid, mais largement accentuée par les cadeaux fiscaux faits aux plus fortunés ou aux très grandes entreprises, la politique de la terre brûlée a produit les effets escomptés : moins de moyens pour l'école, moins pour l'hôpital public, des moyens toujours très insuffisants pour la justice et la police et une montée de l'extrémisme de droite qui fait frémir parce qu'elle rappelle des pans très sombres de notre histoire récente.

Au Haillan, le RN et ses alliés totalisent près de 30% des suffrages exprimés, mais je ne peux pas croire que les quelques 1400 électeurs et électrices haillanais qui ont porté leur choix sur ces partis soient toutes et tous racistes et xénophobes. En revanche, je peux croire qu'ils se sentent abandonnés et qu'ils se soient laissé bercer par un discours populiste, un projet économiquement et légalement irréalisable, et la figure d'un gendre idéal au sourire enjôleur qui leur a promis monts et merveilles à coups de vidéos sur Tiktok.

A ces électrices et ces électeurs, je souhaite poser plusieurs questions. Souhaitez-vous porter à l'Assemblée Nationale, là où se font les lois, des députés qui ont systématiquement voté contre les droits des femmes et des minorités ?

Souhaitez-vous porter à l'Assemblée Nationale des députés issus d'un mouvement qui, lorsqu'il a pris la tête d'une commune, a commencé par tailler dans toutes les dépenses qui permettaient de protéger les plus pauvres ou les plus fragiles, comme les aides aux Restos du Cœur, la Banque Alimentaire ou encore les subventions aux centres sociaux et aux CCAS ?

Souhaitez-vous porter à l'Assemblée Nationale des députés qui, avant même d'être élus, ont déjà reculé sur les promesses les plus emblématiques de leur candidat aux Européennes ?

Souhaitez-vous enfin porter à l'Assemblée Nationale des députés qui sont issus d'un parti qui a, de loin, le plus grand nombre de condamnations au regard du nombre de ses élus ?

Je suis sincèrement persuadée que la réponse à toutes ces questions est non. Je crois au contraire que ces électeurs, pour leur immense majorité, ont besoin d'être entendus et rassurés dans leur vie quotidienne, leur sécurité physique et matérielle, leur avenir et celui de leurs enfants ; ils ont besoin de stabilité, de perspectives, de soins et d'attention et à cette étape, seule la gauche unie est susceptible de le leur apporter.

Une fois n'est pas coutume, je partage les propos de Bruno LE MAIRE qui dit craindre pour la paix civile et les relations entre les citoyens si le Rassemblement National arrivait au pouvoir. Je ne peux pas me résoudre à l'idée que certains Haillanais ne puissent plus être sereins dans l'espace public en raison de leur origine supposée, de leur couleur de peau ou de leur orientation sexuelle.

Quant aux électeurs de la majorité présidentielle, je leur adresse ce message. En 1981, on entendait les mêmes sornettes sur le fait que la France allait voir débarquer les chars russes et il n'en a quand même rien été.

A ces mêmes électeurs, je n'ai qu'une seule question. Comme les électeurs de gauche dans leur immense majorité ont voté Emmanuel MACRON à deux reprises en 2017 et en 2022 pour barrer la route au RN, êtes-vous prêts à votre tour à prendre vos responsabilités ?

Aussi, j'en appelle à tous les citoyens et toutes les citoyennes du Haillan et d'ailleurs, pour exprimer fermement dans les urnes les 30 juin et 7 juillet prochains, leur rejet des politiques d'exclusion pour que notre démocratie et notre pays reste fidèle à sa devise : liberté, égalité et surtout fraternité. Monsieur BOUCHET.

Bruno BOUCHET : Madame le Maire, bonjour mes collègues. Tout d'abord, je suis entièrement d'accord et je tiens aussi à remercier tous les personnels qui ont été très compétents sur l'ensemble des bureaux de vote.

Après cela, Madame le Maire, vous ne pouvez pas ignorer le code électoral, l'article R42 et suivants : les bureaux de vote doivent être constitués en priorité par les personnes désignées par les candidats aux listes et ensuite par les conseillers municipaux. Or, nous avons constaté que certains conjoints d'élus de votre majorité, je dis bien conjoints d'élus, occupaient des postes d'assesseurs titulaires alors que les élus d'opposition, Éric VENTRE et moi-même, élus démocratiquement par les Haillanais, ne vous en déplaise, ne se sont vu attribuer que des postes d'assesseurs suppléants, nous reléguant au passage à un rôle de figurant. Nous trouvons cela très mesquin et pas du tout démocratique.

D'autre part, vous avez instauré un règlement intérieur à ce conseil excluant tout propos n'ayant pas trait à la commune, ici, les élections européennes et maintenant législatives. Merci de bien vouloir les respecter.

À la suite de votre publication du 9 juin sur votre page Facebook Andrea Kiss Le Haillan où vous interpellez les Haillanais ayant voté pour le RN au mépris des valeurs de gauche que vous vous attribuez, il nous semblerait judicieux, en tant qu'élue de tous les Haillanais, d'éviter surtout le mépris de classe. En vertu de quoi jugez-vous vos concitoyens et quelle pourrait être une démarche constructive afin d'analyser le rejet épidermique des compromissions, de l'amalgame de différents partis opposés en tout, mais solidaires face à la course au mandat.

Nous sommes très fiers avec Éric VENTRE d'incarner l'esprit citoyen et d'appartenir à un collectif affranchi de tout dogmatisme de partis politiques. Nous ne nous vendrons jamais en tout cas pour un plat de lentilles. Merci.

Andrea KISS : Avant de passer la parole à mes collègues, je voudrais vous rappeler un certain nombre de choses.

Tout d'abord, nous vous avons envoyé un mail. Vous avez mis 5 semaines à répondre pour nous dire si vous alliez être sur les bureaux de vote ou pas. On ne peut pas attendre la veille de l'élection pour constituer ces bureaux. Vous avez répondu parce qu'on vous a relancés.

Donc, je suis désolée de vous le dire, mais nous sommes obligés de constituer ces bureaux et il faut que l'on ait la garantie d'avoir suffisamment de monde dans les bureaux pour pouvoir assurer les postes de président et les postes d'assesseurs titulaires et d'assesseurs suppléants. Si vous aviez répondu immédiatement, vous auriez été mis comme assesseurs titulaires et ce sera le cas sur les prochaines élections.

Néanmoins, je ne peux que vous inviter, lorsque nous vous sollicitons pour ce genre d'événement, à répondre dans des délais beaucoup plus courts parce que derrière, pour nous, cela nécessite une organisation. Voilà sur le premier point.

Donc, vous n'avez pas du tout été figurants parce que, que vous soyez assesseurs titulaires ou que vous soyez assesseurs suppléants, la seule différence qu'il y a, c'est que l'assesseur titulaire doit être là à l'ouverture et à la fermeture du bureau et qu'il doit signer le PV, mais fondamentalement, sur les missions qui sont remplies sur le bureau, il n'y a strictement aucune différence.

En ce qui concerne notre règlement intérieur, j'ai bien parlé des Haillanaises et des Haillanais. Quand même, je pense qu'il faut que vous ayez conscience de quelque chose. C'est que si jamais nous avons à la tête de ce pays des élus Rassemblement National qui sont majoritaires à l'Assemblée nationale, je peux vous dire qu'à l'échelle locale, on va le sentir très très vite et que ça va être extrêmement douloureux.

Donc, mon alerte vient exclusivement dans ce cadre-là, c'est à dire de dire : faites attention à qui vous allez élire parce que contrairement à ce que vous croyez, cela va avoir des conséquences extrêmement importantes sur votre quotidien. C'était simplement le sens de mon propos.

Quant à ce que j'écris sur ma page Facebook, cela m'appartient. Je n'ai pas du tout eu le sentiment de faire du mépris de classe, bien au contraire et si vous réécoutez les propos que je viens de tenir, c'était très loin du mépris de classe, bien au contraire. Je suis très inquiète, mais c'est le résultat du fruit d'un démantèlement de l'école. Il faut le dire. Aujourd'hui, si on a une telle augmentation du RN dans la population, c'est parce que l'école publique n'a pas été en capacité de donner les clés aux gens pour pouvoir interpréter, pour pouvoir comprendre l'histoire et pour pouvoir comprendre les enjeux.

Je vais vous citer un exemple très concret. Avant d'être maire à temps plein, j'enseignais l'économie-gestion. J'aime beaucoup quand on me pose des questions et que l'on n'écoute pas la réponse, Monsieur BOUCHET. J'ai enseigné l'éco-gestion pendant plus de 15 ans. En l'espace de 15 ans, j'ai vu disparaître l'intégralité des chapitres qui portaient sur les institutions françaises dans les programmes d'économie et de droit de mes élèves qui étaient d'abord des élèves de G, puis de STT, puis de STG, puis de STMG.

Voilà comment on construit le vote du Rassemblement National, en n'expliquant pas aux gens à quoi servent les compétences des différentes collectivités. Qui fait les lois ? Quel est l'impact sur la vie quotidienne ? C'est cela le vrai problème. Quand on démantèle l'école, on obtient malheureusement cela. Donc, très loin de moi le mépris de classe.

Quant au collectif citoyen, j'avoue que pour un collectif citoyen, on aurait pu attendre que vous nous fournissiez beaucoup plus d'assesseurs que cela puisque vous avez plein de citoyens autour de vous. La réalité, c'est que sur ces élections, vous avez été deux à venir nous aider sur les bureaux de vote et que cela s'est arrêté là. C'est peut-être un choix, mais c'est un peu dommageable pour faire vivre la démocratie. Voilà. Vous vouliez répondre ? Parce que je voudrais ensuite passer la parole à Martine GALES.

Bruno BOUCHET : Je commencerai par une question, Madame le Maire. Vous parlez de l'éducation. À quelle époque étiez-vous en poste et quels étaient les gouvernements à cette époque-là ?

Andrea KISS : Je peux vous dire que j'en ai vu passer un paquet, mais ça a été beaucoup des ministres de l'Éducation Nationale de la droite qui ont fait en sorte que ces chapitres entiers disparaissent et je le regrette et c'est comme ça. Malheureusement.

Bruno BOUCHET : Et alors, votre point de vue sur le RN que je peux tout à fait comprendre, il n'y a pas un papier à cigarette entre nous, mais concernant le Nouveau Front Populaire, il va n'y avoir que du bonheur ?

Andrea KISS : Est-ce qu'on a dit cela ? Je ne crois pas que l'on soit là pour vendre du rêve aux gens, mais simplement peut-être leur redonner l'espoir et peut-être prendre les bonnes décisions qui vont faire en sorte que l'on distribue l'argent un petit peu mieux et que l'on mette l'argent surtout là où c'est strictement nécessaire, c'est-à-dire aux services publics, à commencer par l'éducation, mais aussi à l'hôpital, à la police, à la justice et à tous ceux dont les gens ont besoin au quotidien.

Bruno BOUCHET : Pour finir, je pourrais peut-être concevoir qu'un Monsieur GLUCKSMANN pourrait faire des choses fort sympathiques, mais pour moi, Monsieur BARDELLA ou Monsieur MELENCHON, je les mets au même niveau. C'est mon point de vue et je suis en droit de dire ce que je viens de dire. Vous vous permettez de parler de M. BARDELLA. Moi, je peux parler de Monsieur MELENCHON et Monsieur MELENCHON, ce serait une catastrophe pour la France, comme vous l'avez dit de Monsieur BARDELLA. Les deux sont à mettre au même niveau.

Andrea KISS : C'est votre point de vue et vous l'avez partagé. Maintenant, je vais donner la parole à Madame GALES.

Martine GALES : Bonsoir à toutes et tous. La situation inquiétante dans laquelle est notre pays, donc notre commune, m'amène à m'exprimer au nom des élus de la France Insoumise. L'arme absolue contre l'extrême droite, c'est l'union, l'histoire nous le rappelle. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le terme Nouveau Front Populaire a été choisi pour la symboliser.

Les partis progressistes français et donc haillanais, la population, les syndicats se rassemblent de nouveau face à la menace d'une gouvernance d'extrême droite. Les élus et membres haillanais de la France Insoumise ne peuvent que s'en réjouir malgré la gravité du moment. Monsieur MACRON nous espérait divisés, gênés par le délai minime laissé par sa dissolution. Il est éloigné socialement et affectivement de la population à l'image de ses soutiens. Il a donc, encore une fois, été surpris par un mouvement citoyen.

La diversité du Nouveau Front Populaire, l'étendue des courants de pensée réunis ne peuvent qu'inquiéter la droite et l'extrême droite. Aujourd'hui, comme par le passé, des avancées sociales historiques peuvent être de nouveau obtenues. Peu de temps pour agir, mais nous sommes ensemble déterminés. Donc, tout est possible.

L'union de la gauche fait partie de l'histoire de notre commune. Au Haillan, comme dans tout le reste de la France, par l'action citoyenne, le vote, l'extrême droite ne doit pas passer. Nous n'en voulons pas et n'en voudront jamais. Je vous remercie.

Andrea KISS : Je vais passer la parole à Monsieur GUITTON.

Ludovic GUITTON : Bonsoir à tous. Je parle au nom d'Europe Ecologie Les Verts. Le résultat des élections du 9 juin 2024, tant au niveau national que sur notre commune, est stupéfiant. La dissolution de notre Assemblée Nationale nous entraîne vers de nouvelles élections législatives les 30 juin et 7 juillet. Ne nous trompons pas. Le nouveau front populaire représente l'Union des gauches malgré nos différences, comme cela est déjà le cas sur notre commune depuis de nombreuses années. C'est la barrière face au Rassemblement National. Merci.

Andrea KISS : Merci Monsieur GUITTON. Régis LAINEAU.

Régis LAINEAU : Bonsoir chers collègues. Bonsoir aux internautes qui nous regardent et qui nous écoutent. Je parle au nom du Parti Communiste Français.

Passée la stupeur du résultat des élections, la dissolution de l'Assemblée Nationale, une même exigence a parcouru le pays à l'adresse des forces de gauche dès le dimanche 9 juin. Celle-ci tient en un mot : l'union pour défaire le piège mortel d'Emmanuel MACRON, laisser l'extrême droite à prendre le pouvoir en France.

La réponse : le Nouveau Front Populaire. On peut nous dire plein de choses là-dessus, néanmoins, un programme clair, 160 mesures en très peu de temps pour tous ceux et celles qui en ont assez de l'austérité et des sacrifices. Ce programme propose de redresser les services publics dégradés tels que l'hôpital, l'école et je pourrais en citer beaucoup - on l'a déjà évoqué tout à l'heure. Les premières mesures : l'abrogation de la réforme des retraites contre laquelle les salariés, les retraités, les jeunes se sont mobilisés massivement, comme une première étape pour un retour à la retraite à 60 ans. L'augmentation du SMIC à 1600 € et des salaires sans suppression de cotisations sociales qui tuerait notre système de répartition qui est la Sécurité Sociale. L'augmentation de 10% du point d'indice des fonctionnaires. Rétablir un grand service de l'énergie que vous connaissez tous pour baisser les factures et décarboner l'électricité. Je ne donne pas son nom. L'abrogation du 49.3 et le rétablissement de vrais pouvoirs pour le Parlement qui était cette dernière année ou ces deux dernières années galvaudées parce qu'on les a complètement pris pour des gens qui n'avaient pas de responsabilité.

Redresser le service public, cela suppose d'avoir des recettes puisqu'on parle de dépenses. En rétablissant et triplant, pourquoi pas, l'ISF. En augmentant les tranches d'impôt des plus hauts revenus qui ont été valorisés, à 12 milliards d'euros. En luttant contre l'évasion fiscale. On a souvent dit : ce n'est pas possible, on n'y arrive pas. Si, c'est possible. En taxant les revenus du capital sur les 100 milliards d'euros qui sont dissimulés. Nos mesures récupèrent par rapport à cela 25 milliards d'euros.

Les 25 milliards d'euros prévus dans une première mesure pourraient investir dans le social qui a été complètement dégradé, démolit, la transition écologique, le numérique.

Je vais m'arrêter là parce qu'on pourrait faire une liste à la Prévert et je vais laisser la parole à mes collègues, mais la solution, une des solutions, c'est le Nouveau Front Populaire. Merci.

Andrea KISS : Monsieur BOUCHET avant de donner la parole à Monsieur FABRE.

Bruno BOUCHET : Là, on n'est plus sur du haillanais, Madame le Maire. On est en train de faire l'apologie du programme de la gauche. Je veux bien, mais encore une fois, je le répète, dans les statuts, on doit rester sur du haillanais. C'est vrai que toutes les mesures peuvent concerner les Haillanais, mais à ce moment-là, si on était démocratiques, il aurait fallu qu'il y ait un représentant de Monsieur BARDELLA, chose que je n'apprécierais pas, mais il aurait fallu un représentant de Monsieur le député en place actuellement pour qu'il y ait un petit peu d'honnêteté dans le débat. Là ce n'est pas un débat ! Depuis pratiquement une demi-heure, on entend le programme de la gauche qui est diffusé. Excusez-moi, mais où est Marie RECALDE ? Elle n'est pas là ?

Andrea KISS : Monsieur BOUCHET, il n'est pas question de faire un débat. On a simplement fait des déclarations et on a expliqué quels étaient les impacts pour les Haillanais et les Haillanaises. C'est aussi simple que cela et maintenant je vais vous demander de raccrocher pour que je puisse donner la parole à Monsieur FABRE.

Bruno BOUCHET : Drôle de conception, quand même !

Andrea KISS : On fait de la politique dans un Conseil Municipal vous savez parce que toutes les décisions qui sont prises à l'échelle nationale ont forcément un impact à un moment ou à un autre sur les Haillanais. Le prix du pain, la TVA... Tout ! Si vous n'en avez pas conscience, c'est un petit peu inquiétant pour un élu local. Monsieur FABRE.

Éric FABRE : Le 9 juin, le Rassemblement National est arrivé en tête sur notre commune pour la première fois, comme dans la quasi-totalité des communes de France. Ce résultat nous interpelle vivement. Et nous, socialistes, à l'instar de Raphaël GLUCKSMANN qui a redonné toute sa place à notre social-démocratie à l'occasion des élections européennes, affirmant que seule une union des gauches est l'unique manière d'empêcher l'accession au pouvoir du

Rassemblement National, seul ou avec ses alliés de droite, aux élections législatives des 30 juin et 7 juillet prochains.

Les forces de gauche de ce pays, mais aussi les syndicats, les associations, les femmes et les hommes attachés à nos valeurs sont seuls capables de répondre au risque du chaos provoqué par la stupéfiante décision du Président de la République de procéder à la dissolution de l'Assemblée nationale.

La première chose qui nous importe aujourd'hui est que la coalition d'extrême droite ne gagne pas les élections législatives et c'est pour cela que nous devons en responsabilité nous unir et le rester. Ne nous y trompons pas. La cohabitation n'est pas une succession de compromis entre le Président et le gouvernement. Si le Premier Ministre est d'extrême droite, sa politique le sera aussi vis-à-vis notamment des plus faibles, des droits des femmes, de la fin des centres sociaux et du planning familial, ainsi que de la construction européenne.

Il n'y aura pas de chef de file pour ce Nouveau Front Populaire et les politiques de domination, comme cela avait été le cas pendant la NUPES, ne sont plus d'actualité. Nous nous battons aujourd'hui pour que nos idées soient majoritaires au sein de la prochaine Assemblée et nous serons représentés par la personne qui fera consensus parmi nos différentes sensibilités. Dans notre 6^{ème} circonscription de la Gironde, notre candidat portera nos valeurs républicaines d'égalité, de liberté, de fraternité et de laïcité et nous pouvons compter sur ses compétences et ses convictions pour défendre nos communes, nos habitants et nos emplois.

Quel que soit le résultat du premier tour, comme nous l'avons toujours fait, nous ferons barrage au Rassemblement National et nous espérons que tous les partis républicains en feront de même, bien que nous ayons quelques doutes à ce sujet.

Andrea KISS : Merci Monsieur FABRE. Madame AJELLO.

Cécile AJELLO : Bonsoir. Si mes valeurs de protection de la vie qui ont comme fondamentaux un humanisme ne font pas de doute, j'essaie de prendre un peu de recul et je voudrais rappeler Monsieur FABIUS qui était bien sûr un socialiste, qui a dit en 1984 : « Le Rassemblement national, c'est la mauvaise réponse aux bonnes questions. » Je pense que l'on peut tous, pas forcément se culpabiliser, mais se regarder et se dire qu'on est tous et toutes - les responsables politiques – nous, socialement, nous sommes tous co-responsables de ce qui arrive. Cela fait longtemps que quelqu'un de fort intelligent l'avait dit.

Il m'est arrivé une métaphore. Je vais être assez rapide par rapport à la situation actuelle. Je me suis dit, la démocratie aujourd'hui, c'est quoi ? J'ai pensé à une arène de corrida dans laquelle nous, les concitoyens, avec notre bulletin de vote, on se croit tous très forts, tels un taureau, et que fait le taureau dans l'arène ? Il court après le toréador qui a l'habit de lumière le plus brillant, qui agite le chiffon le plus rouge et on sait comment cela finit pour le taureau.

Je partage complètement votre opinion, Madame le Maire, sur le fort regrettable, et c'est un mot bien vain, du manque d'éducation des jeunes. Ils sont juste gavés par du contenu et ils n'ont absolument pas un cerveau entretenu, éduqué au moindre discernement. Le discernement, cela permet d'être intelligent. Le problème, quand le peuple est intelligent, c'est qu'on ne peut pas le manipuler. C'est bien dommage. On ne peut plus lui agiter le chiffon rouge après lequel il court.

J'ai envie de dire, si seulement économiquement le peuple était éduqué, il ne courrait pas après des choses irréalistes et Dieu sait si je suis pour une égalité et une humanité entre nous. Monsieur MITTERRAND qui avait les meilleures intentions s'est heurté à une réalité économique deux ans après. Alors, ne promettons pas tout et n'importe quoi qui se heurtera à une réalité économique, mais promettons quelque chose d'égalitaire, de juste avec un discernement équitable.

Et si au-delà d'un débat national qui dépasse le cadre de ce conseil municipal, je voudrais revenir sur notre territoire et faire une proposition concrète à laquelle je pensais depuis

longtemps. Ce serait celle de proposer des conférences. A notre modeste niveau, on pourrait essayer de contribuer à éduquer les concitoyens qui le souhaiteraient à des sujets de santé, d'éducation, de relations, d'économie de base. La seule chose, c'est que ce n'est pas drôle. Alors, comme on a l'impression qu'on ne va pas s'amuser, on préfère regarder la télé et en fait, on ne s'en sort pas.

Einstein disait : le problème, ce n'est pas que les dictateurs existent, c'est que le peuple les laisse exister. Merci.

Andrea KISS : Juste pour vous dire que les conférences, il y en a déjà pas mal sur la commune puisqu'il y a beaucoup de choses qui sont proposées, en particulier par la bibliothèque, mais aussi par le centre social qui a justement une vraie mission d'éducation populaire, pour le coup.

Cécile AJELLO : Pour avoir une proposition concrète du coup, je proposerai juste alors une communication qui va davantage...Je ne sais pas comment, quoi, quand maintenant, mais c'est aussi un enjeu.

Andrea KISS : Madame VASQUEZ, vous aviez demandé la parole mais par mégarde, je vous ai effacé. Est-ce que vous pouvez réappuyer pour que je puisse vous la donner ?

Erika VASQUEZ : D'abord, bonsoir à tous et à toutes. Au préalable, je tenais à remercier les agents municipaux qui ont participé à la tenue des bureaux de vote, permettant ainsi qu'elle se passe dans les meilleures conditions possibles.

Un bémol, j'interviens au nom du Parti Communiste, mais en tant qu'opposition. On ne va pas refaire l'histoire mais j'interviens aussi au nom du parti communiste d'opposition.

Le résultat des élections européennes ce 9 juin a été sans surprise. Les différents sondages le signalaient depuis plusieurs semaines un raz-de-marée de votes pour l'extrême droite à près de 40%. On ne peut pas impunément priver de dignité ceux qui ont exprimé leur souffrance depuis des années : les gilets jaunes, les agriculteurs, les paysans, les corporations brutalisées comme les infirmières, les policiers, les enseignants et tant d'autres, et feindre de s'étonner d'avoir la nausée ou de se scandaliser de ce résultat.

J'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, la question que l'on doit se poser, c'est ce qui a conduit une majorité de français, et notamment ceux qui votaient à gauche, à se détourner des partis pour lesquels ils votaient traditionnellement. C'est donc bien un vote de contestation de l'ensemble de cette classe politique, bien souvent plus soucieuse de conserver leur poste, leur pouvoir, que de défendre les intérêts pour lesquels elle a été élue, ceux de la France et des Français. Une majorité de ces Français dont la préoccupation majeure est bien en numéro 1 le pouvoir d'achat, l'augmentation des produits alimentaires et pas l'immigration comme on tente trop souvent de nous le faire croire.

Si le Rassemblement National incarne à leurs yeux la capacité de changer leur vie, on le doit aussi au renoncement des partis de gauche. À l'issue de ces résultats, les forces de gauche fracturées se sont une nouvelle fois unies pour créer le Front Populaire, une riposte rapide, nécessaire, indispensable face à la montée de l'extrême droite. La gauche est forte quand elle s'unit sur des propositions progressistes et des perspectives de rupture de politiques antisociales. Le RN progresse sur la trahison de ces promesses sociales et de la dévalorisation du travail qui ne paie plus, qui ne permet plus de vivre décemment de son travail pour assurer dignement ses besoins vitaux : un logement, se nourrir, se soigner, s'éduquer.

Ainsi, je me félicite des déclarations, vous m'excuserez de le citer, de Fabien ROUSSEL à la Maison de la Chimie à Paris, assurant avec les différentes composantes de gauche que si le Front Populaire était élu, le SMIC serait porté à 1 600 € nets, soit 2 000 € bruts, les cotisations comptant pour le financement de la Sécurité Sociale. Une indexation des salaires sur l'inflation demandée par tant de salariés du privé comme du public, en n'oubliant pas les revalorisations des minima sociaux. L'abrogation de la réforme des retraites, l'annulation de celle de

l'assurance chômage et des indispensables investissements dans les services publics, seules richesses à ceux qui ne possèdent rien. On ne battra pas l'extrême droite sans répondre aux aspirations sociales de notre pays.

Alors, j'entends déjà : « Mais comment est-ce qu'on va financer ces mesures ? » Je rappelle simplement 80 milliards de fraude fiscale à récupérer. Le rétablissement de l'impôt sur la fortune et la ponction des superprofits représentent entre 60 et 70 milliards. Ce sont des chiffres qui ont été donnés à la Maison de la chimie. Rappelons les 63 milliards d'allègements accordés par Macron, ainsi, et ne l'oublions pas, que la dette publique qui a augmenté de 1 000 milliards depuis le début de l'ère Macron, soit 7 ans.

Après ce succès du RN, Macron a décidé de dissoudre l'Assemblée Nationale. Que se cache-t-il derrière cette décision surprise, sans concertation auprès de son parti et de ses affiliés ? Une nouvelle tambouille qui aurait pu parfaitement attendre l'automne, donnant ainsi le temps de passer les Jeux Olympiques sereinement, de permettre aux différents partis de préparer correctement ces élections, de rappeler dans quelles difficultés de gouvernance serait le pays si l'extrême droite devait arriver à Matignon avec une majorité absolue ou relative et en expliquer les conséquences.

L'annonce de législatives dans deux semaines n'est qu'une tentative de déstabilisation, de peur, qui démontre une nouvelle fois un Macron narcissique, pyromane, un fossoyeur de l'État qui abîme la 5^{ème} République et qui n'aime décidément pas la France pour la plonger ainsi dans le chaos.

À ceux qui hésiteraient, l'heure est grave. L'extrême droite a toujours dressé les travailleurs et les pauvres les uns contre les autres, loin de se pencher sur les raisons de leur déclassement en faisant passer les immigrés, les femmes, les hommes qui font souvent les métiers les plus durs, les plus mal payés, pour responsables des difficultés qui frappent notre pays, sans jamais, sans jamais, ne l'oubliez pas, voter les lois qui permettent aux plus défavorisés de vivre mieux.

Le leader de l'extrême droite, loin de répondre aux aspirations des Français, l'a annoncé clairement. Revoir la réforme des retraites : pas à l'ordre du jour. Le pouvoir d'achat : il sera à l'étude. Suppression de l'impôt sur le revenu pour les jeunes de moins de 30 ans : annulée. Impôt sur les grosses fortunes envisagé : l'inenvisageable, preuve que l'extrême droite a toujours servi les intérêts du capital et pas de ceux et celles à qui il promet des jours meilleurs.

Ce 30 juin, rappelez-vous, nous venons de fêter avec beaucoup d'émotion les 80 ans de la libération de notre pays. Les quelques derniers survivants, dont les témoignages ont bouleversé le monde ne se considèrent pas comme des héros, mais des citoyens qui ne se sont battus que pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

Si vous me permettez, Madame le Maire, je voudrais faire une observation. Je suis étonnée, et ce n'est pas à moi d'intervenir, que lorsqu'on considère que Monsieur BARDELLA et Monsieur MELENCHON sont au même niveau, Madame GALES ne puisse pas intervenir. Cela crée effectivement un désordre et une incohérence pour ceux qui nous écoutent.

Andrea KISS : Je n'ai pas empêché Mme GALES d'intervenir, mais je partage en tous points tout ce que vous venez de dire. Ce n'est pas si souvent, mais en l'occurrence, je ne changerais pas une virgule. Sur ce, je vous propose que nous démarrions quand même notre Conseil Municipal.

Délibération n°D2024_06_28

APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

Rapporteur : Andrea KISS

Le Rapporteur expose :

Les séances du Conseil Municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du Procès-Verbal reprenant l'intégralité des débats.

Chaque Procès-Verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du Conseil peuvent intervenir à cette occasion pour effectuer des rectifications le cas échéant. Celles-ci sont alors enregistrées au Procès-Verbal suivant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2024 ci-annexé ;

Article 2 : QUE chaque membre présent appose sa signature ou que mention soit faite de la cause qu'il a empêché de signer.

Andrea KISS : Ce procès-verbal appelle-t-il des commentaires de votre part ? Madame VASQUEZ, allez-y.

Erika VASQUEZ : Je vais vous décevoir, on était parties sur de bonnes bases, Madame le Maire.

Concernant l'approbation du procès-verbal du 13 février qui n'a pu être approuvé au dernier conseil municipal faute de pièces jointes, je le regrette parce que cela va faire un peu réchauffé, mais le travail avait été fait et cela va surtout amener quelques incompréhensions aux citoyens qui nous écoutent. Cependant, il me semble qu'il y a des clarifications à formuler.

Concernant ma première observation, sur les questions orales, à une de celles-ci, j'ai nommé votre DGS pour ne pas avoir reçu en temps et en heure une confirmation de la Préfecture suite à ma demande de figurer avec la dénomination de mon parti sur les comptes rendus municipaux, mais surtout, ma remarque portait sur le ton employé pour me signaler cet oubli.

Madame le Maire, plutôt que de vous attacher au fond du problème, vous vous êtes surtout dédouanée pour y répondre et vous vous êtes montrée une nouvelle fois désobligeante à mon égard en me disant : « On ne cite pas les agents, c'est un manque de respect. » Je n'ai pas pu vous répondre, toujours en cause le règlement intérieur des questions orales qui me l'interdit.

J'ai donc cherché s'il existait un arrêté, un décret qui interdit de nommer la Directrice Générale des Services qui n'est pas, je le rappelle, tout à fait un agent comme les autres. Je n'ai rien trouvé sur ce sujet. Si vous avez en votre possession ces éléments, Madame, je vous serai reconnaissante de bien vouloir me les faire connaître.

Par ailleurs, lorsque vous parlez de manque de respect, je vous rappelle que vous êtes la première magistrate de la Ville et qu'à ce titre, vous devez donner l'exemple. Entendre de votre part à ce même conseil du 13 février : « On ne fait pas ça comme ça en se levant un matin comme une envie de pisser », ou « quand on monte au mât, comme on le dit chez moi, il faut avoir le derrière propre » est quant à lui d'une rare élégance, mais surtout un manque de respect évident qui ne fait pas honneur à votre fonction.

Est-ce que j'enchaîne sur la deuxième observation ou vous voulez dire quelque chose ?

Sur ma deuxième observation, elle concerne toujours les questions orales et si vous me le permettez, Madame le Maire, je vais devoir rebondir sur celles du mois d'avril parce qu'il y a une relation.

Vous rappelez, Madame le Maire, systématiquement le cadre restrictif de nos interventions et du temps qui nous est imparti. Nous en prenons acte, même si ce n'est pas toujours facile. Il serait utile d'en faire de même auprès de vos élus.

Ainsi, à une question simple, courte, posée par l'opposition sur la nécessité d'anticiper les désagréments à la suite des travaux de la mairie, entendre pour réponse sur un ton désinvolte et un peu moqueur – cela est de bonne guerre et ne me pose pas de problème, je ne m'en offusque pas – une description détaillée sur le montage d'étagères, de la perceuse, du calibre des trous, n'est pas, loin s'en faut, pertinent, surtout au final pour nous entendre dire de prendre de la hauteur. Je pense ne pas en avoir besoin, mais à mon humble avis, certains devraient garder les pieds sur terre.

A l'inverse, dans ce contexte, l' élu concerné n'a pas apprécié les commentaires diffusés sur les réseaux, considérant qu'ils étaient diffamatoires et se réservant les suites à donner si nécessaire. Je confirme. Rien n'a été diffamatoire. Juste ironique, moqueur, oui mais c'est de tradition française. L' élu vexé, pour réponse a cru bon de devoir citer au conseil municipal du 9 avril, son grand-père au bon sens paysan qui lui disait : « Tu sais mon petit, c'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses. » Décidément, on est très scatophile dans ce conseil.

Je vous dirais, toujours le bon sens paysan, mais c'est ma grand-mère, plus prosaïque qui disait : « Quand on ne veut pas se faire mouiller, on s'arrange au moins pour ne pas éclabousser les autres. » Je vous remercie.

Andrea KISS : Effectivement, il n'y a pas de texte. C'est simplement une tradition, c'est-à-dire qu'on ne cite pas, nommément, des agents du service public. On peut parler de la fonction, mais on ne nomme pas les agents du service public. Cela vous plait ou cela ne vous plait pas, mais c'est comme ça.

Le cadre des questions, c'est le règlement intérieur. Vous ne goûtez pas notre sens de l'humour, notre ironie et notre moquerie. A priori, vous pouvez, mais pas nous. Bref, peu importe, tout cela n'est pas très important quand même parce que, franchement, la question est de savoir si ce PV est conforme à ce qui a été dit ou pas et s'il y a des erreurs dedans. Est-ce qu'il y en a ? Non. Monsieur BOUCHET.

Bruno BOUCHET : Il est évident Madame le Maire que le PV pour nous est une possibilité de nous exprimer puisque dans le cadre des questions orales, on se fait tancer à cause du timing qui est imposé, qui est mis en place et sur lequel il n'y a peut-être pas à discuter. C'est vrai que les questions orales sont pour nous une occasion de revenir sur certaines choses et cela nous donne un peu plus de temps de parole, comme vient très justement de le faire Madame VASQUEZ.

Je voudrais juste revenir sur la question orale relative aux documents réclamés au Haillan Foot 33. Vous me reprochez de ne pas avoir posé mes questions préalablement à vos services. Durant plusieurs mois, nous avons eu une fin de non-recevoir concernant les documents obligatoires, l'AG étant reportée sans cesse. Madame le Maire, cette association était largement plébiscitée par vous-même au détriment du club historique. Vous la subventionnez à ce titre. Elle se doit de se conformer à la charte qui oblige chaque association en vertu d'une charte établie par vous-même.

Il est aisé de botter en touche en nous demandant de vous adresser au préalable nos questions alors que le principe d'un conseil municipal réside dans l'expression libre et des réponses claires. Les citoyens ont le droit de vous entendre sur le sujet de façon transparente plutôt que de nous adresser des réponses incomplètes par mail après nos interpellations. Est-ce que c'est parce que vous n'aviez pas les réponses à ce moment-là, par manque de connaissance ? Je n'en sais rien. Vous ne nous avez pas répondu sur le moment. Par contre, vous nous avez envoyé un certain nombre de réponses, par mail, 15 jours plus tard.

Andrea KISS : Oui et ? Quelle est votre question ? Comme on vous l'a déjà expliqué ici dans ce conseil à plusieurs reprises, nous vous avons envoyé les documents au fur et à mesure qu'ils étaient mis à notre disposition. Aujourd'hui, je vous le répète, je ne comprends pas votre acharnement à l'égard de ce club. Je ne comprends pas. On vous a proposé d'aller les rencontrer. Personne de l'opposition n'a pris la peine de prendre son téléphone et de prendre rendez-vous avec eux. C'est un club qui s'est remonté, qui est reparti de zéro, y compris sportivement. Ils ont mis deux ans à se remonter. Aujourd'hui, le résultat est qu'ils ont tellement de demandes d'adhésion qu'ils sont même obligés de mettre des gens en liste d'attente.

Je n'arrive pas à comprendre quel est votre objectif. Qu'est-ce que vous voulez ? Est-ce que vous voulez que ce club de foot n'existe pas sur le Haillan ? Que l'on prive les petites Haillanaises et les petits Haillanais d'une activité sportive qui, en plus, cette année avec l'Euro connaît beaucoup d'engouement ? Je n'arrive pas à comprendre.

Nous avons déjà eu dans cette commune - et pas qu'au Haillan, cela arrive régulièrement - des associations qui, par moments, rencontrent des difficultés en termes de gouvernance, qui ont des problèmes parce qu'elles ne trouvent pas de trésorier, qui fournissent les documents hors délai. Je pourrais vous en citer une palanquée.

Essayez peut-être de faire preuve d'un peu d'empathie et de compassion parce que, quel est notre objectif en tant qu'élus ? C'est que les gamins du Haillan puissent jouer au foot. Est-ce qu'il est important de savoir quand les documents sont arrivés ? Les documents sont arrivés. Ils ont justifié toutes leurs dépenses. Aujourd'hui, ils ont des recettes qui sont rentrées, ils ont des adhérents et ils sont en train de recruter des encadrants.

Donc, je n'arrive pas à comprendre cet acharnement. Allez les rencontrer et discutez avec eux une bonne fois pour toutes, qu'on tourne la page et qu'on laisse ce club fonctionner comme n'importe quel club fonctionne. Je vous le dis, il y a eu d'autres associations qui ont déjà rencontré des difficultés, qui ne nous ont pas toujours fourni les documents en temps et en heure parce que le trésorier était malade, parce que je ne sais pas quoi. Le but du jeu n'est pas de les tuer, mais de les accompagner. Est-ce qu'il y a mort d'homme s'ils nous rendent les documents avec du retard ? Non. Il ne faut pas que ce soit systématique et il ne faut pas que ce soit le cas de toutes les associations, mais cela reste à la marge et tous les ans, je dis bien tous les ans, nous avons des associations qui nous rendent les documents hors délai.

Donc, il n'y a pas de quoi en faire un fromage. Aujourd'hui, le club fonctionne, les finances sont saines. Qu'est-ce que vous voulez avoir de plus ? Si vous avez encore des questions à leur poser, vous allez voir directement le club. Point barre. Madame VASQUEZ. J'ai Madame VASQUEZ qui a m'a demandé la parole. Monsieur BOUCHET, allez-y.

Bruno BOUCHET : Si j'entends bien vos propos, si les associations ne font pas bien comme il faut par rapport à la charte, ce n'est pas très grave. Donc, je pense que toutes les

associations qui se font un peu houspiller apprécieront qu'il puisse y avoir deux poids deux mesures.

Ensuite, on vous a signalé un certain nombre de dysfonctionnements par rapport à ce club. Vous ne voulez pas en tenir compte. Libre à vous. On va aller les rencontrer. En revanche, je demande officiellement que l'entretien se fasse en présence d'un élu de la majorité, que tout soit enregistré et que l'on puisse faire une diffusion aux Haillanais parce que les Haillanais ont été traumatisés...

Andrea KISS : Est-ce que vous vous rendez-compte de ce climat de suspicion que vous créez ? Quel est votre objectif ? Dites-moi quel est votre objectif. Vous voulez tuez le club. Depuis le début, vous ne cessez de fustiger ce club. Si votre objectif est de faire qu'il n'y ait plus de foot au Haillan, continuez comme ça. Les familles haillanaises dont les petits sont inscrits dans ce club vont être ravies et on leur dira que ce sera votre faute.

Je n'ai jamais dit que ce n'était pas très grave. Je vous ai dit que de manière exceptionnelle, la Ville avait fait preuve de souplesse lorsque certaines associations ont rencontré des difficultés d'ordre divers et qu'elles n'ont pas réussi à nous fournir un certain nombre de documents dans les délais impartis. Je n'ai rien dit d'autre. Aujourd'hui, le club de foot est sur les rails et non, il n'y aura pas d'enregistrement. Vous allez les rencontrer comme deux personnes saines d'esprit se rencontrent. Vous en discuterez avec eux. Ils vous diront ce qu'ils ont à vous dire. Si vous souhaitez la présence d'un élu, Éric FABRE se fera un plaisir de venir avec vous, mais il n'est pas question d'aller enregistrer. Qu'est-ce que c'est que ces méthodes ?! Excusez-moi, mais je n'ai jamais vu ça. C'est juste insupportable dans la façon de faire.

Bruno BOUCHET : Il y a tellement de non-dits...

Andrea KISS : Mais quels non-dits, Monsieur BOUCHET ? Quels non-dits ?

Bruno BOUCHET : Quand on vous a affirmé certaines choses, il nous a été répondu, entre autres par Monsieur FABRE ou par vous-même, que ce que l'on disait n'était pas du tout vrai, pas du tout justifié. Je veux bien que vous me donniez tort, mais si on a des éléments probants qui peuvent prouver les choses, de venir nous dire après que c'est faux...

Andrea KISS : Mais prouver quoi ?

Bruno BOUCHET : Je vais vous poser une question. Quand les Pass asso ont-ils été payés à Foot 33 ?

Andrea KISS : Ils ont été payés en retard puisqu'on vous l'a expliqué, la trésorière est partie du jour au lendemain. Elle a disparu. Elle a laissé tomber le stylo. Elle est partie. Donc, ils ont été payés.

Bruno BOUCHET : Dans la Charte des associations, quand est-ce que cela doit être payé ? À un moment donné, à quoi ça sert de mettre une charte si c'est pour qu'elle ne soit pas respectée ?

Andrea KISS : Je viens de vous l'expliquer. Le club a rencontré des difficultés. Nous avons eu d'autres associations qui, en leur temps, ont rencontré des difficultés. Je vois Régis LAINEAU qui est en face de moi qui est aujourd'hui à Éclats de musique. Il y a eu plusieurs années où Éclats de musique a été en grande difficulté, notamment parce qu'ils avaient le plus grand mal à garder leur Président et donc, on a fait preuve de bienveillance parce que notre objectif c'est bien, de la même manière que l'on veut que les petits puissent faire du foot, on voulait que les petits Haillanais puissent faire de la musique.

Qu'est-ce que ça aurait apporté de dire au club : « Vous n'avez pas rendu dans les temps, on ne vous donne pas la subvention. Bref : on vous tue » ? Est-ce que c'était une attitude responsable de la part d'une commune à l'égard d'activités qui sont attendues... ? Vous

trouvez ça fabuleux, mais la réalité est celle-là. On a quand même un peu d'expérience dans ce domaine-là, peut-être un peu plus que vous. Je vous rappelle que j'ai été adjointe à la vie associative avant d'être maire.

Il faut faire preuve de bienveillance, il faut faire preuve de souplesse et il faut faire preuve de fermeté quand c'est nécessaire.

Maintenant, allez voir le club de foot, posez-leur toutes les questions que vous voulez, ils y répondront bien volontiers. Ils sont à votre disposition et j'espère que cela vous permettra de vous enlever de la tête je ne sais quel complot. Je ne sais pas ce que vous imaginez sur le fonctionnement de ce club et la manière dont la Ville le traite. Le club de foot est traité exactement de la même manière que les autres associations.

Bruno BOUCHET : Nous irons avec Monsieur FABRE avec grand plaisir et nous en reparlerons en septembre au prochain Conseil Municipal.

Andrea KISS : Exactement. C'était aussi simple que ça. Cela fait deux conseils qu'on vous le dit.

Bruno BOUCHET : On ne lâchera pas l'affaire non plus, encore une fois.

Andrea KISS : Monsieur BOUCHET, j'aimerais que vous raccrochiez pour que je puisse donner la parole à Monsieur BONNAUD qui attend depuis un petit moment.

Hervé BONNAUD : Je vais peut-être apaiser un petit peu le discours dans la mesure où j'ai rencontré le Président en tant qu'élu de l'opposition il y a quelque temps dans le cadre de la marche pour le cancer organisée par la section randonnée dont nous parlerons tout à l'heure.

J'ai eu l'occasion de discuter avec lui et en effet, il a hérité d'une situation qui était un peu tendue parce que la trésorière était partie comme ça, comme vous le disiez. Est-ce qu'il y a eu des malversations, des situations où on a détourné de l'argent, etc. ? Je ne veux pas le savoir, ce n'est pas la situation actuellement et ce n'est pas là-dessus que l'on va débattre ce soir. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a eu des couacs au niveau de l'ancienne gestion. Il n'en est pas moins vrai que cette nouvelle présidence et ce nouveau bureau ont hérité, je dis bien, ont hérité de certaines situations. J'ai discuté pendant les 10 km avec ce Président et j'ai trouvé que cette personne était sincère et qu'elle avait la volonté de sortir le club de cette torpeur vis-à-vis de cela.

Ce n'est pas pour dédouaner et me mettre en porte-à-faux par rapport à ce que vient de dire M. BOUCHET. Restons vigilants vis-à-vis de ce club. Il est en création. En effet, il est là pour favoriser le travail et favoriser l'esprit foot que l'on doit instaurer au niveau d'une association et par le fait même, restons en vigilance par rapport à ce qu'ils vont vivre et ce qu'ils vont endosser. Le travail n'est pas simple. Reprendre une association, je n'étais pas d'accord avec votre choix au début, vous le savez, j'avais étayé mon propos. Ils ont rencontré des difficultés pour des choix un petit peu hasardeux et incompétents, je le pense, au niveau de la constitution des budgets. C'est autre chose. Cela étant, longue vie à ce club-là s'il doit s'en sortir.

Andrea KISS : Merci Monsieur BONNAUD. Je vous demande de raccrocher. Monsieur LAINEAU.

Régis LAINEAU : Pour répondre à toutes les personnes qui se posent la question sur la santé des associations et autres, je suis un bel exemple, si vous me permettez. Madame le Maire a cité cet exemple et c'est pour cela que je me permets de rebondir là-dessus. Nous avons été au niveau de l'école de musique, l'association EDM, pendant quasiment 18 mois sans Président et sans trésorier. Je faisais partie du bureau à cette époque et on naviguait à vue, comme on pouvait. L'organisation faisait que l'on arrivait à faire des choses, mais je peux vous garantir que si la Ville ne nous avait pas accompagné et ne nous avait pas aidé pour reconstruire un bureau digne de ce nom avec un Président, un trésorier et une dynamique –

je rappelle que dans notre association, nous sommes aujourd'hui en étroite collaboration avec l'Entrepôt – et si l'Entrepôt n'avait pas été là, je pense que EDM qui est une association de 1975 – ce n'est pas une petite association dans la commune – et si la commune n'avait pas été là avec l'Entrepôt pour nous accompagner sur nos projets, c'était terminé, terminé.

Andrea KISS : Je vous propose que l'on passe à l'adoption de ce premier PV. Y'a-t-il des absentions ? Y-a-t-il des votes contre ? On considère qu'il est adopté.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 30** **Le Haillan toujours avec vous**
Cécile AJELLO
Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY
(Le Haillan réuni)
- ABSTENTIONS : 3** **Bruno BOUCHET et Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)**
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_06_29

APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Rapporteur : Andrea KISS

Le Rapporteur expose :

Les séances du Conseil Municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du Procès-Verbal reprenant l'intégralité des débats.

Chaque Procès-Verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du Conseil peuvent intervenir à cette occasion pour effectuer des rectifications le cas échéant. Celles-ci sont alors enregistrées au Procès-Verbal suivant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2024 ci-annexé ;

Article 2 : QUE chaque membre présent appose sa signature ou que mention soit faite de la cause qu'il a empêché de signer.

Andrea KISS : Même question : est-ce que vous avez des remarques ou des corrections à faire ? Monsieur BOUCHET, allez-y.

Bruno BOUCHET : Merci Madame le Maire. L'événement est suffisamment rare pour retenir votre attention.

Nous tenions à vous féliciter d'avoir pris en considération nos différentes observations et réserves quant aux frais générés par le déplacement de 2 élus et 3 agents municipaux pour assister à l'Assemblée Générale de Cittaslow, les 21 et 22 juin derniers.

Toutefois, suite à notre mail vous questionnant sur le coût total d'un tel déplacement, vous nous avez informés qu'au final, seulement 1 élu ferait le voyage. Permettez-moi de m'interroger sur le rôle que vous consentez à vos élus, majoritaires ou non puisque finalement, malgré le vote massif des élus majoritaires, la décision a été prise de façon arbitraire par vous-même. Une fois encore, je dénonce votre dérive autocratique récurrente. Cette attitude explique clairement la désaffection des citoyens de la politique et le résultat déplorable qui en découle. Il est évident que si on est là pour voter des résolutions et que derrière, vous faites comme vous avez envie – « on a voté ? finalement on va faire autrement » -, à quoi sert-on et à quoi servent vos élus ?

Andrea KISS : Je crois que vous n'avez pas très bien compris, Monsieur BOUCHET, comment cela fonctionne. Nous avons passé une délibération qui nous permettait d'aller à plusieurs élus et à plusieurs agents à cette Assemblée Générale. Après en avoir discuté et en fonction de nos agendas respectifs, on s'est rendu compte que ce n'était pas possible matériellement compte tenu du délai très court et des difficultés pour s'y rendre. Donc, le choix a été fait d'y envoyer Monsieur GUITTON qui, comme moi sur l'année précédente, prenait ses vacances pour partie en Italie et qui profitait de son séjour pour aller assister au nom de la Ville du Haillan à l'Assemblée Générale de Cittaslow.

Pour autant, ce n'est pas parce qu'on a inscrit que l'on fait. C'est exactement comme quand on inscrit au budget des dépenses de fonctionnement ou des dépenses d'investissement. Cela veut dire simplement que vous nous avez autorisés à aller dans cette limite. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'on le fait forcément. D'ailleurs, tout à l'heure Ludovic GUITTON vous fera justement un petit compte rendu de cette Assemblée générale.

La question ne se posera pas l'année prochaine puisque l'Assemblée générale a lieu en Corée du Sud et qu'en totale autocratie, j'ai décidé que personne n'irait en Corée du Sud. C'est comme ça. Je ne suis pas une autocrate. Je vais reprendre les propos du Général de Gaulle : « Je ne vais pas commencer une carrière de dictateur à 58 ans ». Madame VASQUEZ,

Erika VASQUEZ : J'avais une question aussi sur Cittaslow, mais vous avez répondu aux différentes interrogations, à savoir la raison de l'annulation. Par ailleurs, vous vous étiez engagée au conseil municipal précédent à faire un compte rendu. Je voulais avoir le compte rendu de ce voyage. Donc, pas de problème, la question est résolue.

En ouverture du conseil municipal du 9 avril, vous avez tenu à confirmer et à insister pour nous faire savoir que vous n'aviez pas été informée de l'installation de la fourrière, que vous aviez été mise devant le fait accompli et qu'il fallait que cessent les rumeurs. Or, à la lecture du PV, dans votre déclaration, vous précisez que le vendredi 15 mars à 18h52, vous avez reçu un mail vous informant que METPARK avait signé ce jour-même un bail professionnel pour l'exploitation d'un nouveau terrain de fourrière situé au Haillan, 17 avenue de Magudas. Entre le 15 mars et le 9 avril, vous aviez, me semble-t-il, largement le temps d'informer la population sur vos réseaux de cette installation.

Je fais juste une observation. S'il n'y avait pas eu l'article de Sud-Ouest du 8 avril, aurions-nous été informés dès l'ouverture du conseil municipal ? C'est ma première question.

Cette fourrière, vous le mentionnez, ne générera pas de recettes fiscales pour la commune du Haillan alors que vous aviez un permis en cours d'instruction pour un bâtiment qui, lui, aurait généré des recettes fiscales. Je rappelle que la fourrière est une régie de la Métropole qui, elle, ne génère pas de recettes fiscales.

Vous avez déclaré : « Vous imaginez bien qu'il va falloir qu'on négocie quelques contreparties parce que cela ne se fera pas sans contrepartie. » Quelles sont, Madame, les contreparties que vous allez demander à la Métropole, vous qui en êtes une de ses vice-présidentes ?

Andrea KISS : Très rapidement, sur l'information, qu'est-ce que vous vouliez que je fasse ? Que je mette sur les réseaux sociaux, comme certains ont l'habitude de le faire pour tout et n'importe quoi et surtout pour n'importe quoi, le fait que la fourrière arrivait au Haillan ? L'article était sorti. Qu'est-ce que cela changeait fondamentalement qu'on vous informe à ce moment-là ? On vous a informé effectivement le 9 avril parce que c'était le bon moment, que, pour le coup, vous étiez tous là. Voilà. Je ne comprends même pas la question. Très sincèrement, je ne vois pas quel est le problème.

Erika VASQUEZ : Vous m'inquiétez en tant que professeur !

Andrea KISS : Qu'est-ce que vous vouliez que je fasse ? Que je prenne mon mail et que je vous envoie un mail à tous en vous disant : « La fourrière arrive » ?

Erika VASQUEZ : Oui. 1000 véhicules par mois, ce n'est pas rien !

Andrea KISS : Qu'est-ce que cela changeait fondamentalement ?

Erika VASQUEZ : C'est une information capitale pour la ville, enfin quand même, Madame le Maire !

Andrea KISS : Cela n'a rien de capital pour la ville. Madame VASQUEZ, est-ce que vous pouvez me laisser finir ? Fondamentalement, pensez-vous que parce que je vous aurais informé cela aurait changé quelque chose ? Non. Vous auriez eu la fourrière tout autant.

Maintenant, pour ce qui est des contreparties, on va en discuter avec la Métropole puisque nous avons un certain nombre de dossiers sur lesquels nous souhaitons avancer et sur lesquels nous avons fait savoir à la Métropole que nous souhaitons que ces dossiers soient traités de manière prioritaire. À cette étape, je ne peux pas vous dire quels sont ces dossiers. On en reparlera quand ce sera suffisamment avancé. Voilà, vous savez tout. Allez-y. Vous vouliez reprendre la parole.

Erika VASQUEZ : Pour une fois, Madame le Maire, est-ce que vous pourriez faire preuve d'humilité et dire : « Je n'ai pas considéré que c'était important ; il ne m'a pas semblé.... » ? Vous faites tout un tas d'informations sur votre réseau qui ne sont pas aussi importantes que celle de l'installation d'une fourrière qui va générer 1000 véhicules par mois, 12 000 par an, avec les problématiques de transport. C'est mon premier point. Vous avez répondu.

Si cela n'avait pas été aussi important que cela, pourquoi l'avoir fait en début du conseil municipal de nous informer sur la fourrière ? C'est bien parce qu'il y a eu cet article qui vous a dérangée et qui a suscité énormément de commentaires. Point final. Vous m'auriez répondu : « C'est vrai, j'ai reçu cette information. Avec mes occupations diverses... », je le comprends. Vous croyez systématiquement que l'on cherche à vous aggraver ou à vous mettre en difficulté. Mais non ! C'est quand même vital de nous le dire. Vous le dites vous-même, cette fourrière ne va générer aucune recette fiscale. Lorsqu'il y a la présentation des budgets, vous n'avez de cesse de nous dire que l'État ne vous donne plus les dotations auxquelles vous aviez droit. Donc, on est en droit d'avoir une information sur une fourrière qui est quand même conséquente. Je n'ai pas le nombre d'hectares, mais elle va occuper une sacrée superficie.

Andrea KISS : Mais vous avez eu l'information !

Erika VASQUEZ : Vous nous auriez prévenus avant...

Andrea KISS : Qu'est-ce que vous auriez fait de plus ?

Erika VASQUEZ : Cela fait partie des règles de démocratie, Madame, tout simplement.

Andrea KISS : Qu'est-ce que vous auriez pu faire de plus ? Rien, Madame VASQUEZ.

Erika VASQUEZ : La question n'est pas de faire, la question est d'informer.

Andrea KISS : Peu importe. L'information vous l'avez eue. Vous avez eu l'information le 9 avril.

Erika VASQUEZ : Si je suis votre raisonnement, vous n'avez besoin de nous informer sur rien. Qu'est-ce que cela change qu'à un moment donné, on ait le club untel xy qui ait une subvention ? Qu'est-ce que cela change ? Si je suis votre raisonnement, madame, il n'y a pas lieu de tenir des conseils municipaux.

Andrea KISS : Cela n'a rien à voir. Le conseil municipal est une institution où on passe un certain nombre de délibérations qui sont obligatoires. L'information sur la fourrière ne fait pas partie des informations obligatoires. Pour autant, il m'a semblé important de vous en informer à cette occasion-là. Mais fondamentalement, si je vous avais donné l'information deux jours avant ou une semaine avant, cela n'aurait pas changé grand-chose parce que la réalité, c'est que la régie avait déjà signé à ce moment-là et que de toute façon, on ne pouvait pas revenir dessus. Donc oui, clairement cela va nous priver d'un certain nombre de recettes fiscales. Néanmoins, ce n'était pas forcément un terrain sur lequel on allait avoir des recettes fiscales tout de suite parce qu'il ne vous a pas échappé qu'il y a en ce moment un petit souci au niveau de la promotion immobilière et en particulier dans le domaine des entreprises. Donc, de toute manière, cela n'aurait pas généré des recettes fiscales immédiatement.

Pour autant, vous avez maintenant l'information. Cela se passe bien. On a des relations suivies avec la fourrière. On est en train de suivre tout ce qui concerne l'installation de leurs enseignes et je l'ai dit lors de ce conseil, bien sûr il n'est pas agréable d'avoir une fourrière, mais oui, en responsabilité quand on est élu, on doit aussi accepter sur sa commune d'avoir des équipements qui sont des équipements d'intérêt collectif et qui servent à l'intégralité de la métropole. Mérignac a une aire de grands passages. C'est aussi le cas à Artigues. Vous avez Cenon qui a une centrale où on brûle les déchets.

Vous avez tout un tas de communes qui ont ce genre d'équipements. Il ne me semblait pas forcément indécent que le Haillan prenne sa part même si c'est vrai, ce n'est pas l'équipement le plus glamour que l'on peut avoir sur une commune, mais néanmoins c'est absolument indispensable. Tout le monde réclame constamment que l'on vienne enlever les véhicules ventouses. Pour cela, il faut que l'on puisse les stocker. Donc oui, c'est tombé sur le Haillan. C'est comme ça. Maintenant, on va faire en sorte que cela se passe le mieux possible avec METPARK. On a des relations avec eux très régulièrement. Ils viennent enlever les véhicules au Haillan comme ils le font dans les autres communes et voilà. Vous avez eu l'information en temps et en heure. C'était le bon moment pour vous la donner. Monsieur BOUSQUET.

Jean-Michel BOUSQUET : Bonsoir chers collègues. Dans la continuité de ce que l'on évoquait en début de conseil dans la compréhension pour les internautes qui nous regardent, deux choses que je voulais préciser. La première, c'est que le rôle du conseil municipal est de prendre des décisions qui touchent la collectivité. Vous parliez tout à l'heure, Madame VASQUEZ, des subventions : il n'y a plus de besoin du conseil, les subventions sont votées par le conseil et ne sont pas décidées, ni par le maire ni par l'adjoint délégué. Une bonne partie des décisions relèvent du conseil municipal et c'est à ce titre-là qu'il est essentiel pour la vie de la commune et sa démocratie.

Je crois qu'il fallait bien que tout le monde comprenne cela et que ce n'est pas juste un organe d'échanges, de discussions et d'informations. C'est avant tout un organe de décisions démocratiques et il ne faut surtout pas galvauder ce rôle-là. Il me semblait important de le préciser.

Le deuxième point, c'est juste un chiffre. La fourrière, effectivement, c'est 1000 véhicules par jour, vous l'évoquiez tout à l'heure, sur un axe qui est l'avenue de Magudas qui ne supporte

pas loin de 20 000 véhicules par jour. Cela représente 33 véhicules/jour. C'était juste pour donner un ordre d'idée de proportions. On est très loin d'un élément essentiel et majeur sur le schéma de circulation du territoire. Merci.

Andrea KISS : Madame VASQUEZ et après on va passer à l'adoption du procès-verbal.

Erika VASQUEZ : Juste pour clôturer, je considère que non. Nous ne l'avons pas eu en temps et en heure. Nous l'avons appris par la presse, tout simplement. Donc, ce n'est pas normal. Point final, le débat est clos.

Andrea KISS : Ce qui n'est pas normal, c'est que la presse sorte l'article effectivement avant que nous, on ait pu diffuser l'information.

Erika VASQUEZ : Il faut qu'elle vous tienne au courant ? Et la liberté de la presse, qu'est-ce que vous en faites ? Il faut que le journaliste vous demande avant s'il peut sortir l'article ?

Andrea KISS : Je n'ai pas dit ça. J'ai dit simplement que l'article est sorti avant qu'on vous ait informés. Maintenant, la fourrière est là. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Madame VASQUEZ, je vais vous demander de raccrocher et nous allons à l'adoption de ce PV. Madame VASQUEZ, s'il vous plaît, est-ce que vous pourriez vous taire ? S'il vous plaît, Madame VASQUEZ. Pardon, Monsieur BONNAUD, vous avez demandé la parole.

Hervé BONNAUD : Juste une question d'ordre organisationnel. Où est la personne qui fait les comptes rendus ?

Andrea KISS : Malheureusement elle est excusée, mais elle fera avec l'enregistrement vidéo. C'est vrai qu'on a oublié de le préciser. Je vous propose que nous passions à l'adoption de ce PV. Y-a-t-il des absentions ? Y-a-t-il des votes contre ? Madame VASQUEZ, oui ? Allez-y.

Erika VASQUEZ : Très rapidement. Je ne reviens pas sur la question concernant la maison installée par le CEDEF. Vous aviez précisé qu'il y aurait un conciliateur qui serait nommé et qui rencontrerait les parties concernées. Les parties concernées ont été interrogées. A l'issue de cela, le conciliateur a précisé qu'il avait établi un compte rendu qui vous était transmis.

Andrea KISS : Nous ne l'avons pas encore reçu. Il ne l'a sans doute pas encore rédigé mais nous ne l'avons pas encore reçu.

Erika VASQUEZ : Quand vous le recevrez, est-ce qu'éventuellement, vous le communiquerez aux parties concernées, notamment à M. et Mme MEERTENS.

Andrea KISS : Je pense qu'ils seront destinataires du compte rendu. À partir du moment où il y a de la conciliation, en principe, ils doivent être destinataires en priorité. Nous ne sommes qu'en copie en quelque sorte.

Erika VASQUEZ : Il a précisé qu'étant donné que vous étiez la première magistrate, c'était à vous que serait adressé ce compte rendu. Charge à vous de le donner aux parties concernées.

Andrea KISS : Si c'est le cas, on lui posera la question, mais pour moi c'était transmis d'abord aux parties et nous, nous étions en copie. On va se le faire préciser. Nous allons adopter notre PV du 9 avril. Y-a-t-il des absentions ? Y-a-t-il des votes contre ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 31

Le Haillan toujours avec vous

Cécile AJELLO

Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY

(Le Haillan réuni)

Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

**-ABSTENTIONS : 2 Bruno BOUCHET et Eric VENTRE
(Ambition pour le Haillan)**

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_06_30

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNICATION

Rapporteur : Andrea KISS

Le Rapporteur expose :

Aux termes des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat.

Le Code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations. Par délibération n°08-20 du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a ainsi délégué ses compétences à Madame La Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil Municipal, Madame La Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

DM2024_02_20 : Signature d'une convention de médiation artistique avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC) et la Compagnie FRACAS pour organiser la répartition des tâches entre les parties et préciser la prise en charge financière, technique et logistique des actions culturelles autour des arts de la scène destinés à la classe de 3^{ème} d'une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) de l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) La Plaine autour du programme départemental « A la découverte des arts de la scène 2023/2024.

DM2024_02_21 : Renouvellement de l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages fleuris pour l'année 2024 pour un montant de 225.00 €.

DM2024_02_22 : Signature d'une convention de médiation artistique avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC) et la Compagnie « A coucher dehors » pour organiser la répartition des tâches entre les parties et préciser la prise en charge financière, technique et logistique des actions culturelles autour des arts de la scène destinés à la classe de 4^{ème} d'une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) de l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) La Plaine autour du programme départemental « A la découverte des arts de la scène 2023/2024.

DM2024_02_23 : Signature d'une convention avec Madame Camille GENEAU qui interviendra comme psychologue dans le cadre des actions de prévention et d'observation à la crèche familiale et à la crèche « Les copains d'abord » et d'appliquer le tarif horaire de 30.50 €.

DM2024_02_24 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2024 pour un montant de 760.08 €.

DM2024_02_25 : Conférence intitulée « Conf' du Diplo – Intelligence artificielle, une menace au travail ? » organisée par l'association « Les amis du monde diplomatique » à la bibliothèque, le 11 avril 2024 pour un montant de 200.00 €.

DM2024_02_26 : Signature d'une convention de médiation artistique avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC) et la Compagnie « Révolution » pour organiser la répartition des tâches entre les parties et préciser la prise en charge financière, technique et logistique des actions culturelles autour des arts de la scène destinés destinées à deux classes du Collège Emile Zola autour du programme départemental « A la découverte des arts de la scène 2023/2024.

DM2024_02_27 : Signature d'une convention avec l'association Bordeaux Concours Danse pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt pour l'organisation d'un concours de danse les 31 mars et 1^{er} avril 2024 pour un montant de 3 700.00 €.

DM2024_02_28 : Contrat de location et de maintenance des toilettes sèches du refuge péri urbain « Le Haut Perché » avec l'agence SEBACH NOUVELLE AQUITAINE pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2024 pour un montant de 3824.11 € TTC.

DM2024_02_29 : Contrat pour l'entretien des prestations de nettoyage intérieur du refuge péri urbain « Le Haut Perché » avec l'agence SEBACH NOUVELLE AQUITAINE pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2024 pour un montant de 1176.00 € TTC.

DM2024_03_30 : Marché de prestation de nettoyage des bâtiments sportifs signé avec l'entreprise ATALIAN pour un montant de 98 278.15 € TTC.

DM2024_03_31 : Renouvellement de l'adhésion au réseau MANACOM pour l'année 2024 pour un montant de 300.00 €.

DM2024_03_32 : Dans le cadre du CODEV 6, demande de subventions pour les travaux de reprises administratives de concessions en état d'abandon.

DM2024_03_33 : Achat d'une concession de type case de columbarium dans le cimetière du Haillan pour une durée de 15 ans. Concession accordée moyennant la somme totale de 158 €.

DM2024_03_34 : Achat d'une concession de type case de columbarium dans le cimetière du Haillan pour une durée de 15 ans. Concession accordée moyennant la somme totale de 273 €.

DM2024_03_35 : Dans le cadre du projet d'éveil musical, signature d'une convention de médiation avec trois artistes pour l'animation d'ateliers découverte musicale à l'École élémentaire Centre.

DM2024_04_36 : Signature d'une convention avec les éditions Florent MASSOT pour l'organisation d'une rencontre avec l'auteur Bruno GACCIO à l'entrepôt, le dimanche 19 mai 2024.

DM2024_04_37 : Demande de subvention d'un montant de 2 000.00 € auprès du Centre National du livre organisateur de la manifestation nationale « Partir en livre » et d'approuver ainsi le plan de financement :

Budget prévisionnel (rencontres d'auteurs) :	3 546.99 €
Subvention :	2 000.00 €
Autofinancement :	1 546.99 €

DM2024_04_38 : Convention de prêt de malle pédagogique pré-cinéma d'une valeur d'assurance de 1 200.00 € avec l'Agence Livre Cinéma & Audiovisuel en Nouvelle Aquitaine.

DM2024_04_39 : Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Gironde pour un montant de 400.00 € pour l'année 2024.

DM2024_04_40 : Virement de crédit de 3000.00 € - Fongibilité des crédits

DM2024_04_41 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Haillan pour une durée de 15 ans. Renouvellement de concession accordée moyennant la somme totale de 210.00 €.

DM2024_04_42 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Haillan pour une durée de 15 ans. Renouvellement de concession accordée moyennant la somme totale de 273.00 €.

DM2024_04_43 : Renouvellement d'une concession de type case de columbarium dans le cimetière du Haillan pour une durée de 15 ans. Renouvellement de concession accordée moyennant la somme totale de 158.00 €.

DM2024_04_44 : Déclaration sans suite du Marché à Procédure Adaptée concernant les travaux d'extension de stockage du gymnase Henri ARNOUD à la suite de l'Avis d'Appel à la Concurrence publié le 19 octobre 2023.

DM2024_04_45 : Signature d'une convention avec l'Association ASSAM Danse pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt pour un montant de 3 700.00 €, les 25 et 26 mai 2024.

DM2024_04_46 : Demande de subvention d'un montant de 13 700.00 € auprès du Ministère de la Culture organisateur du projet « Lecture Loisirs » et d'approuver ainsi le plan de financement :

Budget prévisionnel :	26 955.00 €
Subvention :	13 477.00 €
Autofinancement :	13 478.00 €

DM2024_05_47 : Convention de partenariat avec la société REGAZ BORDEAUX pour l'embellissement du poste de détente Gaz situé sur la Commune. Elle s'engage à apporter son soutien financier au projet GRAFF par un don financier de 2000.00 €.

DM2024_05_48 : Signature d'une convention avec l'Association Tempo Jazz pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt pour un montant de 478.75 €, les 12 et 14 juin 2024.

DM2024_05_49 : Signature d'une convention avec l'Association Centre du Temps Libre Danse pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt pour un montant de 543.75 €, les 19 et 20 juin 2024.

DM2024_05_50 : Signature d'une convention avec l'Association Studio de danse Fabienne CHAUMET pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt pour un montant de 1 850.00 €, le 15 juin 2024.

DM2024_05_51 : Signature d'une convention avec l'Association Slide Studio pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt pour un montant de 2 075.00 €, le 22 juin 2024.

DM2024_05_52 : Achat d'une concession de type case de columbarium dans le cimetière du Haillan pour une durée de 15 ans. Renouvellement de concession accordée moyennant la somme totale de 158.00 €.

DM2024_05_53 : Demande de subvention d'un montant de 1 040.00 € auprès du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre du schéma Départemental pour le projet « mang'animé » et d'approuver ainsi le plan de financement :

Budget prévisionnel : 26 955.00 €

Subvention : 13 477.00 €

Autofinancement : 13 478.00 €

DM2024_05_54 : Signature d'une convention avec l'Association MJC Mérignac pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt pour un montant de 2 337.50 €, le 16 juin 2024.

DM2024_05_55 : Signature d'une convention avec l'Association Centre du Temps Libre Théâtre pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt pour un montant de 768.75 €, les 29 et 30 juin 2024.

DM2024_05_56 : Signature d'une convention avec l'Association sportive du Pian Médoc Danse pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt pour un montant de 1 850.00 €, le 23 juin 2024.

DM2024_05_57 : Signature d'une convention avec l'Association École Saya pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt pour un montant de 1 850.00 €, le 28 juin 2024.

DM2024_05_58 : Signature d'un accord cadre pour la fourniture, la livraison et l'installation de matériels scéniques pour l'Entrepôt. Le montant maximum de la prestation sur la durée du marché (4 ans) est de 212 000.00 €.

DM2024_05_59 : Achat d'une concession de type pleine terre dans le cimetière du Haillan pour une durée de 15 ans. Renouvellement de concession accordée moyennant la somme totale de 273.00 €.

DM2024_05_60 : Signature d'un contrat d'édition gratuite avec le groupe des Éditions Municipales de France (GEMF). Le financement de cette opération sera assuré par la vente d'espaces publicitaires.

Le rapporteur, Andrea KISS, expose le dossier.

Éric VENTRE : Bonjour à tous. Je vais d'abord commencer par la première observation que je vais faire sur la délibération du marché de prestation de nettoyage des bâtiments sportifs, qui correspond à une somme de 98 278,15 € T.T.C exactement.

Madame le Maire, en vertu de vos prétendues valeurs de gauche, nous sommes étonnés que vous n'ayez pas envisagé de proposer à vos agents bénéficiant de contrats à temps partiel un complément de revenus afin d'assurer les prestations de nettoyage. De plus, au lieu d'avoir recours à une société lambda de prestation de service, pourquoi ne pas appliquer le principe de solidarité et d'inclusion en ayant recours à une structure de travail adapté ?

Andrea KISS : Monsieur DUCLOS va vous répondre.

Daniel DUCLOS : Pour répondre complètement à vos interrogations, en règle générale on privilégie bien sûr le travail de nos agents pour le fonctionnement, mais dans ce cas particulier, on a fait appel à une entreprise extérieure compte tenu de la technicité nécessaire pour l'entretien des sols sportifs. C'est aussi simple que ça, dans la mesure où on a eu un certain

nombre de déboires par le passé. Les agents avaient voulu tellement bien travailler que les sols avaient été dégradés. Il faut être un spécialiste pour entretenir les sols sur lesquels les associations viennent jouer. C'est aussi simple que ça.

Andrea KISS : Peut-être aussi vous préciser que sur tous nos marchés nous avons des clauses d'insertion. De fait, quelqu'un qui répond à un marché doit impérativement avoir des éléments relatifs à des clauses d'insertion qui peuvent être sous des formes diverses.

Ce que Daniel DUCLOS n'a pas précisé, c'est que, de passer ici par la sous-traitance, c'est également lié au fait qu'il faut des machines particulières dont nous ne sommes pas dotés aujourd'hui pour pouvoir faire correctement cet entretien des sols sportifs, mais Éric FABRE pourrait vous en dire un peu plus long sur le sujet.

Éric FABRE : Ce sont des sols qu'il faut nettoyer quasiment tous les jours. Les tennis, c'est une fois par semaine. Les autres, c'est tous les jours. Les gymnases doivent être libérés à 8h pour que les collègues en particulier puissent les utiliser. Et on est bien content quand la machine est en panne que la société vienne tout de suite avec une nouvelle machine.

Je ne dis pas que cela s'est toujours bien passé avec nos prestataires. La preuve, c'est qu'on en a changé il n'y a pas longtemps, mais actuellement, les retours que j'en ai, c'est que c'est particulièrement propre et particulièrement bien fait.

Bruno BOUCHET : Juste une question qu'avait posée Éric VENTRE, est-ce que les structures de travail adapté ne sont pas équipées de ce genre de machines ? Je pose la question. Est-ce que vous les avez consultées par rapport à cela ?

Jean-Michel BOUSQUET : Tout à fait. Mon intervention portait notamment sur justement le travail avec des associations d'insertion et structures adaptées. La plupart du temps, soit ils ne disposent pas des machines en quantité suffisante pour pouvoir arriver à faire la prestation, soit la technicité d'utilisation de ces machines liée à un turnover qui est l'essence même des associations d'insertion justement qui ont pour objectif avant tout de pouvoir arriver à accompagner des personnes et du coup, il y a un turnover qui peut être non négligeable, cela ne nous a pas paru être le type de marché le plus adapté.

En revanche, ce sont des structures que nous faisons travailler dans le cadre d'autres marchés, d'autres prestations bien entendu où là, c'est beaucoup plus en adéquation avec la nature, les possibilités, la flexibilité et la technicité que nous attendons.

Comme sur l'ensemble de nos marchés et Monsieur VENTRE le sait, quand nous avons une Commission d'Appel d'Offres, la démarche est simple. Elle tient en trois axes.

Le premier, c'est analyser les besoins de la collectivité. Le deuxième, c'est analyser ce qui existe sur le marché en termes d'offres, en privilégiant toujours les solutions durables sur le plan environnemental, sociales (insertion, accompagnement, clauses et autres). Le troisième est économique, c'est regarder ce que cela coûte à la collectivité et essayer justement de pouvoir porter l'effort d'accompagnement des personnes qui en ont le plus besoin sur le territoire sur des points sur lesquels s'est adapté à leur structure, sur lesquels c'est économiquement pertinent pour la collectivité.

Toujours sur cet équilibre sans tomber, ni dans un quelconque raccourci, ni dans des solutions toutes faites, mais avec un travail de fond réalisé par les services que je salue là aussi, ce qui est fait quasi systématiquement sur les commissions d'attribution par ailleurs.

Andrea KISS : Régis LAINEAU.

Régis LAINEAU : Pour rebondir sur les clauses d'insertion parce que c'est un sujet que je connais un petit peu dans le cadre de mon mandat, nous nous attachons à une particularité importante sur le fait que dans nos marchés publics, ce qui a été fait sur tous les marchés qui ont récemment été signés, c'est que nous faisons très attention à insérer effectivement un

pourcentage d'heures dans nos clauses d'insertion, ce qui nous permet à un moment donné de favoriser principalement dans les suivis du CCAS de nos personnes en insertion à intégrer ce genre de marchés. C'est vraiment un sujet sur lequel, entre autres concernant ma mission, je fais très attention.

Andrea KISS : Très bien. Est-ce que vous avez d'autres questions, Monsieur VENTRE ?

Éric VENTRE : J'ai d'autres questions. En ce qui concerne la délibération 2024-0548, 49 et 55, en ce qui concerne la convention location Entrepôt avec les associations. Madame le Maire, l'attractivité de la commune réside grâce au dynamisme des associations locales.

En vertu des investissements envisagés pour la rénovation de l'Entrepôt, plus de 7 M€ et du coût salarial du personnel cadre et de ses primes, il nous semble indécent de facturer aux associations l'usage d'un bien communal pour lequel chaque citoyen contribue. Vous ne pouvez pas exiger des associations une offre culturelle ou sportive plurielle de qualité et les rançonner sur l'usage d'un bien collectif, nonobstant la rémunération légitime du personnel technique requis que la mairie devrait assumer, tel qu'un service public digne de ce nom devrait assurer.

Andrea KISS : D'abord, on facture à toutes les associations et il ne vous aura pas échappé qu'il n'y a pas que des associations haillanaises et il est normal que l'on facture. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas gratuit. Ce n'est pas un foyer culturel, ce n'est pas une salle lambda, ce n'est pas le Forum. C'est un outil scénique qui nécessite de la technicité, qui nécessite des investissements et il est normal que les associations aient quand même une participation financière. Je vous rappelle aussi que la facturation que nous assurons vis à vis des associations extérieures est ce qui permet de diminuer le coût que nous facturons aux associations haillanaises. C'est ainsi que c'est monté.

On ne peut pas d'un côté nous dire que nous dépensons trop d'argent et ne pas voter les budgets, et d'un autre côté nous dire que nous facturons les associations, parce que cela a un coût. C'est comme ça. À ce moment-là, on peut aussi tout faire gratuit, sauf que la gratuité est une illusion parce que cela veut dire que quelqu'un doit payer à un moment ou à un autre. Cette gratuité peut se faire à partir du moment où on arrive à lever l'impôt dans de bonnes conditions. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais depuis toujours à l'Entrepôt, il a toujours été procédé ainsi, c'est-à-dire que les associations ont toujours été facturées très en dessous du prix réel, mais on leur demande de contribuer pour qu'elles comprennent que c'est un outil technique qu'elles ont la chance d'avoir sur ce territoire. Je peux vous dire qu'il y a beaucoup de Villes qui n'ont pas ce type d'équipements. Elles sont très contentes de pouvoir se produire dans des conditions qui sont des conditions professionnelles et clairement aujourd'hui, cela ne pose aucun problème aux associations. Monsieur BOUCHET.

Bruno BOUCHET : Deux choses. D'abord, comme l'avait dit Monsieur VENTRE, c'était par rapport aux associations haillanaises premièrement et il a bien précisé, nonobstant la rémunération légitime du personnel et du personnel technique qu'il faut pour les opérations. On est bien d'accord.

Cela étant, cela s'appelle le service public. Le service public, Dieu sait que j'ai entendu de la politique tout à l'heure, on va tellement améliorer les choses avec tous les projets qui ont été annoncés... Donc, par rapport à ce service public, je pense que les associations comme le CTL ou le théâtre qui produisent un spectacle réellement qui peut servir aussi aux Haillanais – parce qu'il faut penser aux Haillanais -, la gratuité ne serait pas complètement ridicule.

Jean-Michel BOUSQUET : Pour rétablir la réalité du racket des associations par la Ville, je crois qu'il faut repositionner les mécanismes comptables qui lient la collectivité avec les associations. Le principe, c'est que la commune accompagne les associations du territoire par le biais de subventions. On reviendra tout à l'heure sur les montants au titre du compte administratif - vous verrez le caractère significatif de ce montant – en fonction de leur situation financière, de leurs besoins et de leurs activités. Ça, c'est le premier point.

L'utilisation d'une salle comme l'Entrepôt représente un coût effectivement pour le citoyen, ça représente un coût pour l'association. Toutes les associations n'utilisent pas de la même façon les équipements et nous n'accompagnons pas de la même façon l'ensemble des associations en fonction de leurs projets.

Donc, il ne faut pas confondre l'utilisation d'un équipement municipal et le soutien par la Ville de façon équitable pour l'ensemble des associations par le biais d'une subvention.

Travailler sur l'équité par rapport à la mise à disposition d'un espace, d'un lieu, d'une location, de moyens personnels, aujourd'hui je pense que l'on pourrait discuter pendant des heures et des heures – je pense qu'on est d'ailleurs bien partis pour – que l'on n'arriverait pas, ni à un consensus, ni à une réponse satisfaisante, ni pour les uns, ni pour les autres. Le choix que l'on a fait, c'est de pouvoir justement être équitables dans l'utilisation avec ces tarifs sur l'Entrepôt et de pouvoir accompagner à l'année les associations selon leurs réels besoins. C'est là où se fait l'aide.

Il ne faut pas que l'arbre cache la forêt. Le montant des subventions aux associations est la colonne vertébrale de l'appui qu'apporte la Ville à ces associations et rien d'autre, et c'est équitable parce que c'est traité une fois par an en fonction de l'état de santé, de la réalité des associations, des recettes qu'elles peuvent avoir par ailleurs, ce qui constitue le seul levier objectif à mon sens.

Éric FABRE : Je voudrais préciser deux choses. Effectivement, la salle de l'Entrepôt est louée, mais hormis peut-être une association qui ne gagne pas d'argent quand elle fait son spectacle, toutes les autres, que ce soit la gymnastique, que ce soit Tempo Jazz, etc., font payer l'entrée et à un moment donné, c'est une rentrée d'argent énorme. Si une association souhaite ne pas faire payer, on ne peut pas rentrer dans le budget de l'Entrepôt. C'est absolument impossible.

Deuxième chose sur l'Entrepôt, je voulais remercier la collectivité qui met à disposition gratuitement pour les écoles cette salle et je ne remercierai jamais assez la collectivité de faire cet effort-là.

Bruno BOUCHET : Complètement d'accord avec ce que vous dites, Monsieur FABRE. Sur les écoles, complètement d'accord. Par contre, sur Tempo Jazz, le théâtre, ce sont des associations qui peuvent espérer progresser et cela a un coût. Cela a un coût en termes de costumes et de différentes choses. L'argent qu'ils encaissent, ce n'est pas pour eux-mêmes, mais pour l'association. S'ils veulent progresser, cet argent sert à cela. Donc, c'est un juste retour par rapport à ce qu'ils font. En plus de cela, un artiste qui vient se produire, c'est payant. Quand une pièce de théâtre se produit, je ne trouve pas choquant que ce soit payant.

Éric FABRE : Je n'ai jamais dit que c'était choquant, au contraire. On leur permet d'accéder à une salle moyennant un coût modique de 500 €, je crois, la location pour des rentrées qui sont nettement supérieures. Quand les associations font le plein de la salle, c'est une rentrée d'argent qu'on leur permet de faire. Il y a peut-être une association qui se plaint parce qu'elle ne fait pas assez de rentrées d'argent et qu'elle considère que 500 €, c'est trop cher – je ne sais pas si c'est à cela que vous pensez – mais pour Tempo Jazz et la gym, d'une année sur l'autre, les salles sont réservées parce que c'est un budget sur lequel ils comptent. Quand on regarde leur prévisionnel, c'est compté. La gym, je pense que c'est deux soirs semaine et je ne sais même pas si on arrive vu la demande maintenant de location à l'Entrepôt. Bien évidemment qu'on leur met à disposition et cela coûte un peu à la collectivité. 500 €, ce n'est même pas le prix coûtant. Cela nous coûte encore. On fait cet effort pour les associations, mais à un moment donné, il est logique qu'elles participent un petit peu et pour avoir le retour des associations, je ne pense pas qu'elles s'en plaignent.

Andrea KISS : Je vous rappelle aussi que quasiment tous les autres équipements sont mis à disposition des associations gratuitement. Vous avez des collectivités qui les font payer, qui font payer les gymnases, qui font payer les salles associatives. Au Haillan, tout est gratuit, sauf l'utilisation de l'Entrepôt. Vous l'avez rappelé vous-même, il y a du personnel, mais très

souvent on est obligé de faire venir des intermittents. Quelquefois les demandes techniques des associations sont telles qu'il faut louer du matériel que nous n'avons pas forcément. En plus, Éric FABRE l'a très bien dit, en plus ça leur génère des recettes. Après, que certaines associations ne fassent pas le plein, c'est une autre affaire, mais la majorité d'entre elles sont très contentes d'utiliser l'Entrepôt dans ces conditions. Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose que l'on prenne acte de ces décisions.

Le Conseil prend acte.

Délibération n°D2024_06_31

CONSEILLER NUMERIQUE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DU HAILLAN AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DU HAILLAN (CCAS) ET DE LA VILLE DE BRUGES - AUTORISATION

Rapporteur : Andrea KISS

Le rapporteur expose :

Il est rappelé que, par délibération n°2022-69 du 29 juin 2022, la Ville du Haillan et son CCAS avait adhéré au dispositif de financement d'un poste de conseiller numérique afin de répondre aux nombreux besoins des Haillanaises et des Haillanais en matière numérique. Le poste était financé à hauteur de 50 000 € sur 2 ans.

Dans le cadre du Plan de relance économique de la France, l'État finance le renouvellement de postes de Conseillers numériques, pour une durée de trois ans. L'enjeu est de réduire l'exclusion numérique d'une partie de la population et de lui permettre de devenir autonome dans la société du numérique d'aujourd'hui.

Le CCAS du Haillan et le CCAS de Bruges ont souhaité s'associer à cette démarche et ils ont porté une demande conjointe devant la Préfecture pour bénéficier du recrutement d'un conseiller numérique à mi-temps sur chacune des structures. Le recrutement du conseiller numérique est porté en intégralité par la Ville du Haillan qui va mettre l'agent à disposition du CCAS du Haillan et de la ville de Bruges. Cette mise à disposition est formalisée par une convention signée entre les 3 structures qui prévoit l'ensemble des conditions de mise à disposition, ainsi que les modalités de remboursement. La collectivité recevra une subvention d'un montant de 42 500 € pour 36 mois de contrat ; cette prise en charge par l'État sera versée en trois tranches auprès de la Ville du Haillan.

Par conséquent, il est proposé d'autoriser, à compter du 4 juillet 2024 et pour 3 ans, la mise à disposition d'un agent de la Ville du Haillan auprès du CCAS de la Ville du Haillan et de la Ville de Bruges.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des article 61 à 63 ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'AUTORISER Madame La Maire à signer ladite convention ci-annexée à la présente délibération selon les modalités précitées.

Le rapporteur, Andrea KISS, présente le dossier

Éric VENTRE : Madame le Maire, cela concerne le CCAS du Haillan qui pourrait nous faire un retour puisque c'est une action qui a été mise en place il y a deux ans. Monsieur ROUZE n'est pas là. Est-ce que vous pourriez nous faire un retour de tout le travail qu'il a entrepris au sein, au moins du CCAS du Haillan pour pouvoir bonifier son travail sur les trois prochaines années ?

Andrea KISS : C'est bien ce que je viens de faire. Vous ne m'avez pas écoutée. Je viens de vous dire qu'il a assuré 181 rendez-vous, que majoritairement c'étaient des gens qui sont des séniors, etc. Monsieur BONNAUD.

Hervé BONNAUD : Vis-à-vis de cette convention, nous avons eu une réflexion, sur, le cas échéant, le coût de formation pour une période qui oscille entre 105 et 420h à réaliser au moment de la prise de poste. Qu'est-ce que cela sous-entend ? Est-ce que cette personne ne serait pas en compétence numérique ?

Andrea KISS : Ce n'est pas une histoire de compétence numérique. C'est qu'en fait, ces personnes sont à l'aise avec le numérique. En revanche, elles sont formées sur tous les dispositifs sociaux parce que très souvent, les démarches pour lesquelles les personnes viennent voir le conseiller numérique sont des démarches comme saisir le dossier pour faire sa demande de logement social ou faire une demande CAF ou des choses comme ça et en fait, ils ont une formation un peu 360 degrés sur l'ensemble des dispositifs qui arrivent. Il faut savoir que ce conseiller numérique est très utile, notamment à nos propres travailleurs sociaux puisqu'en assurant ces missions-là, le conseiller numérique décharge du temps de travail à nos propres assistantes sociales, ce qui permet à ces personnes de consacrer un peu plus de temps et d'énergie justement à des cas un peu plus complexes.

Hervé BONNAUD : Vous confirmez bien qu'il est en compétence pour pouvoir assurer son poste. Il n'est pas formé à la prise de poste.

Andrea KISS : Il est formé à la prise de poste, mais lui l'avait déjà été puisqu'on va garder la même personne, mais effectivement, tous les conseillers numériques de France, au départ, ont fait l'objet d'une formation qui était obligatoire pour connaître l'ensemble de ces dispositifs sociaux. Monsieur BOUCHET.

Bruno BOUCHET : Peut-on connaître la répartition entre le Haillan et Bruges, moitié moitié ?

Andrea KISS : C'est un mi-temps.

Bruno BOUCHET : Concernant les finances, est-ce qu'il n'y a pas un budget de l'État qui intervient ?

Andrea KISS : Si, je vous l'ai dit. Vous avez une aide. C'est ce qui a diminué. Vous avez une aide de 25 000 € et maintenant, nous n'avons plus que 14 000 €.

Bruno BOUCHET : Par rapport à l'ensemble du budget, combien est-ce que cela représente ?

Andrea KISS : Un poste à temps plein chargé, cela représente 30 à 35 000 € environ. Cela veut dire que c'est financé à peine au tiers.

Bruno BOUCHET : Un tiers pour le Haillan, un tiers pour Bruges.

Andrea KISS : Exactement. Cela étant, on fait au prorata, donc moitié/moitié. D'autres questions ? Je propose que l'on passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des absentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_32

REPRESENTATION DE LA VILLE DU HAILLAN AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE (LA FAB) - MODIFICATION - APPROBATION

Rapporteur : Andrea KISS

Le Rapporteur expose :

La Ville du Haillan en tant que collectivité territoriale actionnaire dispose d'un siège au sein de l'Assemblée Générale de la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) occupé, aujourd'hui, par Madame Andrea KISS, Maire du Haillan.

À la suite de l'élection de Madame Christine BOST à la Présidence de Bordeaux Métropole, son siège au sein de l'Assemblée Générale au titre de Bordeaux Métropole est désormais occupé par Madame Andrea KISS qui ne peut donc plus y siéger pour la Ville du Haillan. Par conséquent, il est nécessaire de désigner un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de La Fab.

Madame Monique DARDAUD siégeant déjà à l'Assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires, il est proposé qu'elle siège également à l'Assemblée Générale de La Fab.

VU les délibérations n°10/20 du 10 juin 2020, n°28/20 du 1^{er} juillet 2020 et n°50 du 30 septembre 2020 désignant des représentants municipaux auprès de divers organismes et associations ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement au sein de l'Assemblée Générale dont elle était membre ;

CONSIDERANT que Madame Monique DARDAUD qui représente déjà la Commune du Haillan au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires accepte de siéger au sein de l'Assemblée Générale de la Fab ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : DE PROCEDER au remplacement de Madame Andrea KISS au sein de l'Assemblée Générale de la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab).

Article 2 : D'APPROUVER la désignation de Madame Monique DARDAUD au sein de l'Assemblée Générale de la Fab.

Le rapporteur, Andrea KISS, présente le dossier

Hervé BONNAUD : Une question un rien conflictuelle : qui va prendre le poste de Président Directeur Général de la FAB ?

Andrea KISS : Je vais devenir Présidente et il y a un Directeur Général.

Hervé BONNAUD : Deuxième question, est-ce que Madame Christine BOST va garder son poste aussi de Première Vice-présidente du Conseil Départemental, Présidente de la Métropole et Maire d'Eysines ?

Andrea KISS : Je n'en sais rien. Pour moi, je crois qu'elle n'est plus Vice-présidente maintenant au Conseil Départemental mais c'est à elle qu'il faudrait poser la question.

Hervé BONNAUD : On est bien d'accord. Je me suis hasardé.

André KISS : Très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 28 **Le Haillan toujours avec vous**
 Cécile AJELLO
 Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)
-ABSTENTIONS : 5 **Bruno BOUCHET et Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)**
 Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY
 (Le Haillan réuni)

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_06_33

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION ASH RANDONNEE & MONTAGNE POUR L'ANNEE 2024 - AUTORISATION

Rapporteur : Eric FABRE

Le Rapporteur expose :

A l'occasion du déplacement de l'Association ASH Rando et Montagnes pour leur sortie le mercredi 26 juin 2024 à MOLIETS et MAA (40), une demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge du coût du transport a été déposée auprès de Madame le Maire. Le montant du transport s'élève à 900 euros.

Conformément à la délibération 56/15 du 24/10/2016 adoptant le règlement des associations, il est spécifié : « *une fois par an, par association, pour une activité conforme au projet de l'association, la Ville pourra, si elle le juge pertinent, co-financer la location d'un « Grand bus ».* La demande devra être effectuée par courrier à l'attention de Mme le Maire. La participation de la mairie se limitera à 50 % du montant de la location, dans la limite de 500 euros ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 450.00 € à l'Association ASH Rando et Montagnes pour l'année 2024.

Article 2 : DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2024.

Le rapporteur, Eric FABRE, présente le dossier

Andrea KISS : Merci. Monsieur BONNAUD.

Hervé BONNAUD : Par ma position, je ne prendrai pas part au vote.

Andrea KISS : Je note que nous avons une non-participation. Je ne vois pas de questions, d'interventions sur ce sujet. Je vous propose qu'on vote. Une non-participation au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non plus. Elle est adoptée.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 32

Le Haillan toujours avec vous

Cécile AJELLO

Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY

(Le Haillan réuni)

Bruno BOUCHET et Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)

Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

-NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 Hervé BONNAUD (Le Haillan réuni)

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_06_34

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC 580 D'UNE SURFACE DE 1114 M² CONSTITUTIVE D'UN ESPACE VERT – AUTORISATION

Rapporteur : Monique DARDAUD

Le Rapporteur expose :

Un permis d'aménager a été délivré à la société Grisel le 17 février 2017 pour le lotissement « L'allée Rosa Bonheur ».

La rétrocession de la parcelle cadastrée section AC 580 à la Ville du Haillan était prévue.

L'Association Syndicat Libre « L'allée Rosa Bonheur » a sollicité Bordeaux Métropole par courrier en date du 16 janvier 2020 pour la rétrocession de ses espaces communs dont la parcelle cadastrée section AC 580 constitutive d'un espace vert d'une surface de 1114 m². Elle a confirmé sa volonté de céder cette parcelle, dans la mesure où celle-ci restera en espace vert, lors d'une Assemblée Générale du 15 décembre 2023. La Ville a accepté la rétrocession de cette parcelle, à titre gratuit, qu'elle conserva en espace vert.

Compte tenu du fait que cet espace vert a vocation à conserver cette destination et s'agissant d'un transfert de charges pour la collectivité qui en assurera l'entretien, la direction de l'immobilier de l'État n'a pas formulé d'observations, dans son avis du 7 mai 2024, sur cette cession à titre gratuit.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de L'Association Syndicat Libre « L'allée Rosa Bonheur » du 15 décembre 2023,

VU le courrier de la Ville du Haillan à L'Association Syndicat Libre « L'allée Rosa Bonheur » en date du 2 mai 2024,

VU l'avis de la Direction immobilière de l'État en date du 7 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER l'acquisition, à titre gratuit, par la Ville du Haillan, auprès de l'Association Syndicat Libre « L'allée Rosa Bonheur » de la parcelle cadastrée section AC 580 d'une surface de 1114 m².

Article 2 : D'AUTORISER Madame La Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Le Rapporteur, Monique DARDAUD, présente le dossier.

Andrea KISS : Avez-vous des questions sur cette rétrocession ? Monsieur BONNAUD.

Hervé BONNAUD : Cette parcelle est donc gratuite. Sera-t-elle paysagée et aménagée ? Première question.

Monique DARDAUD : Il avait été dit que cette parcelle serait rétrocédée à condition qu'elle reste un espace vert et qu'elle soit aménagée et en effet, elle a été prise en charge par les espaces verts de notre collectivité.

Hervé BONNAUD : Question bien évidemment un rien tendancieux aussi : cette volonté sera-t-elle respectée dans le temps ?

Monique DARDAUD : Il s'agit d'engagement et la mairie du Haillan a pour principe de maintenir ses engagements. De toutes les façons, l'ASL nous rappellera à l'ordre si on ne fait pas ce qu'il faut.

Andrea KISS : Avez-vous d'autres questions ? On passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non plus.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_35

**BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES - ANNEE 2023 –
COMMUNICATION**

Rapporteur : Monique DARDAUD

Le Rapporteur expose :

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville du Haillan ainsi que par les personnes privées agissant dans le cadre d'une convention avec elle, donne lieu à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la Commune. Pour l'année 2023, les acquisitions et cessions suivantes ont été réalisées :

Bail emphytéotique administratif 2023

Désignation du Bien	Adresse	Référence et superficie cadastrale	Emphytéote	Redevance annuelle	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
Terrain nu	Lieu-dit Bel Air	AR 170 d'une superficie de 9349m ²	Ligue de Football Nouvelle Aquitaine	1200 euros	Délibération 2023_06_50 du 28 juin 2028	13 décembre 2023

Acquisitions 2023

Désignation du Bien	Adresse	Référence et superficie cadastrale	Vendeur	Montant en euros	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
Maison	15 rue Georges Clémenceau	AL 317 d'une surface de 1793m ²	Bordeaux Métropole	870 928.54 euros	Délibération 100/21 du 24 Novembre 2021 et délibération 2022_12_128 du 16 décembre 2022	24 juillet, 2, 4 août et 14 septembre 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,

DECIDE

Article unique : DE PRENDRE ACTE du bilan annuel des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2023 tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus.

Le rapporteur, Monique DARDAUD, présente le dossier.

Andrea KISS : Il s'agit donc d'une simple communication comme tous les ans. Avez-vous des questions ? Monsieur BONNAUD.

Hervé BONNAUD : Oui. Une toute petite question. Là aussi, un rien conflictuel et un petit peu fil rouge dès qu'on parle de terrains communaux...Quid du nouveau cimetière ? Est-ce que la

réflexion a abouti ? Est-ce qu'elle est toujours en cours ? Est-ce qu'il y a une recherche de foncier par rapport à ça ? Voilà. Je sais qu'on est hors sujet.

Monique DARDAUD : On travaille toujours sur le sujet avec l'urbanisme, les gens qui s'occupent du foncier. On travaille. Nous n'avons toujours pas de réponse précise. Aujourd'hui, je n'ai rien d'autre à vous dire.

Hervé BONNAUD : Rien en vue ?

Andrea KISS : Si. On a bien un terrain en vue, on peut le dire mais pour l'instant, la Métropole ne l'a pas encore acquis. D'autres questions ou remarques ? Il n'y a pas de vote. On prend simplement acte et on passe donc à la délibération suivante.

Le Conseil prend acte.

Délibération n°D2024_06_36

**DENOMINATION DE LA VOIE MENANT AU PARC RELAIS CANTINOLLE -
AUTORISATION**

Rapporteur : Monique DARDAUD

Le Rapporteur expose :

La voie desservant le Parc Relais Cantinolle n'est actuellement pas dénommée sur la Ville du Haillan. Cette voie se prolonge sur la Ville d'Eysines qui l'a dénommée par délibération du 30 Mars 2007, Allée de Jallepont.

Afin d'assurer une cohérence dans la nomination de cette voie, il est proposé de la dénommer également Allée de Jallepont.

VU la délibération n°14 du 30 Mars 2007 de la Commune d'Eysines dénommant l'Allée de Jallepont ;

VU le plan de l'allée de Jallepont ci-annexé ;

CONSIDERANT qu'il convient de dénommer la voie desservant le Parc Relais Cantinolle, située sur la Ville du Haillan et la Ville d'Eysines, en cohérence avec la dénomination faite par la Commune d'Eysines ;

CONSIDERANT que la Commune d'Eysines a dénommée cette voie Allée de Jallepont ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : **DE DENOMMER** la voie en impasse reliant l'avenue du Médoc à Eysines (tenant) et menant au Parc Relais Cantinolle (aboutissant), Allée de Jallepont.

Le rapporteur, Monique DARDAUD, présente le dossier.

Andrea KISS : Avez-vous des questions là-dessus ? Monsieur BONNAUD.

Hervé BONNAUD : Là aussi, juste une question d'ordre structurel. Est-ce que ce revêtement sera amélioré ? Il m'arrive de temps en temps de revenir par le tram de Cantinolle. C'est une catastrophe quand on est chargé avec des valises.

Andrea KISS : C'est l'entrée du parc-relais ? On va le remonter aux services de la Métropole. Comme je ne vais jamais me garer là, je n'ai pas vu.

Hervé BONNAUD : Franchement, avec ma petite valise, mes petites roulettes et tout ça, c'est une catastrophe.

Andrea KISS : On va le faire remonter à Bordeaux Métropole. Je vous propose que l'on passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Malgré l'état catastrophique, vous ne votez pas contre, Monsieur BONNAUD ? Y-a-t-il des abstentions ? Non plus.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_37

MODIFICATION DE LA CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - AUTORISATION

Rapporteur : Catherine MOREL

Le Rapporteur expose :

Le 17 décembre 2021, le Conseil Municipal a adopté une charte de la vie associative, texte novateur à bien des égards qui témoigne d'une volonté de soutien et de valorisation des associations locales, dans le respect de leur indépendance et dans la confiance réciproque.

Elle a permis de renforcer des relations basées sur le respect de l'indépendance des associations et la libre administration des collectivités territoriales. Elle contribue à l'élaboration progressive d'une éthique partenariale, rendue nécessaire par l'évolution des politiques publiques, nationales et territoriales. Elle est un engagement moral entre les associations et la Ville du Haillan.

La charte de la vie associative a pour ambition d'instaurer une relation durable et lisible entre la Ville du Haillan et le monde associatif, avec la prise en compte réciproque des orientations et des priorités municipales autour des objectifs suivants :

- Assurer une solidarité entre les habitants et la commune ;
- Mobiliser et valoriser les ressources locales ;
- Renforcer l'attractivité de la ville en proposant des activités diversifiées aux habitants ;
- Encourager la participation des associations à la vie locale ;
- Instaurer une culture de partenariat, de partage et de confiance réciproque dans la durée.

Cette charte s'applique à l'ensemble des associations, à but non lucratif, touchant des subventions directes et/ou indirectes et qui contribuent à l'intérêt local par leurs activités.

Chaque association est libre d'approuver ou non cette charte qui doit être considérée comme un outil réunissant les grands principes régissant les échanges et actions réalisés sur le

territoire de la Commune. La signature de ladite charte est un préalable indispensable à l'attribution de toutes subventions numéraires ou en nature. Les services municipaux s'autorisent à évaluer le respect de cette charte.

Dans le même temps, un règlement d'attribution des subventions aux associations a été établi. Il a permis de préciser les procédures de sollicitation des aides de la mairie ainsi que le renouvellement des conventions d'objectifs pour les associations.

Après avoir utilisé ces documents, il s'est avéré nécessaire d'y apporter des modifications et/ou quelques précisions, à savoir :

1. Pour la charte de la vie associative

Concernant la reprographie des documents, l'association doit obligatoirement fournir le papier. Les impressions doivent être limitées (max 2000 copies). Il est demandé aux associations de favoriser une communication numérique afin d'adopter les bonnes pratiques durables et écoresponsables.

Concernant la mise à disposition de la salle de spectacle de l'Entrepôt pour les associations haillanaises, il convient de se référer à la délibération du 9/02/2022. Les demandes de réservation de l'Entrepôt doivent être effectuées exclusivement auprès de l'Entrepôt, 13 rue Georges Clémenceau (les demandes ne sont pas de droit et soumises à la validation de la municipalité).

2. Pour le règlement d'attribution des subventions

Une modification de l'article 9 qui prend en compte la possibilité de financer un transport pour les associations, qui ne se limite plus désormais à un déplacement en bus mais aussi en train. Le plafond de 500 € reste inchangé.

3. Suppression du règlement de la vie associative

Ce règlement avait pour objet de préciser les conditions de locations de l'Entrepôt par les associations, et les fonctions supports de la vie associative et du service communication proposées aux associations. Ces éléments ont été intégrés à la charte de la vie associative et au règlement d'attribution des subventions aux associations, par souci de simplification.

VU la délibération n°56/15 portant sur l'adoption d'un règlement et les services proposés aux associations de la Ville du Haillan ;

VU la délibération N° 132/21 du 17 décembre 2021 portant sur la mise en place de la Charte de la vie associative et du règlement d'attribution des subventions aux associations ;

CONSIDERANT qu'il convient de simplifier les documents administratifs et d'intégrer l'ancien règlement de la vie associative dans la charte de la vie associative ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : **D'APPROUVER** les modifications susvisées dans la Charte de la vie associative ainsi que dans le règlement d'attribution des subventions aux associations.

Article 2 : **DE SUPPRIMER** le règlement des services aux associations.

Le rapporteur, Catherine MOREL, présente le dossier.

Andrea KISS : Merci. Y a-t-il des questions ? Des interventions ? Madame VASQUEZ, allez-y.

Erika VASQUEZ : J'en ai une éventuellement puisque vous allez participer à la fois sur le bus et sur le train, du coût du train, parce qu'il est fluctuant le coût, suivant les périodes. Si vous réservez très à l'avance, les tarifs sont plus intéressants, mais si vous le prenez deux jours avant, c'est catastrophique.

Catherine MOREL : Pour le train, on appliquera la même chose que pour le bus, c'est-à-dire que c'est un montant de 500 € maximum.

Andrea KISS : Monsieur BONNAUD

Hervé BONNAUD : C'est une très bonne chose que vous ayez décidé de venir également empiéter sur le remboursement du train pour certaines associations parce que certains déplacements n'étaient pas envisageables autrement.

Au niveau de la première quinzaine, rappelez-vous on avait un retour des dossiers autour du 30 septembre ; on est passé au 15 septembre. Nous savons ouvertement qu'il y a certaines associations qui n'étaient pas en mesure de les rendre au 15 septembre. Est-ce que vous escomptez que cela va rentrer dans l'ordre ?

Catherine MOREL : La majorité des associations le rendent le 15 septembre comme prévu dans la charte. Sauf cas exceptionnel, on ne regarde pas les dossiers qui arrivent après, mais bon, quand une association n'a pas la capacité de rendre son dossier le 15, on ne va pas lui dire : « Non là, désolé ». C'est ce qu'a expliqué Madame la Maire tout à l'heure. Le service est très vigilant.

Andrea KISS : Très bien. Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose que nous passions à l'adoption de cette charte. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? Monsieur BOUCHET, vous vouliez la parole ?

Bruno BOUCHET : Juste pour motiver notre abstention. On met une charte et elle peut ne pas être respectée. C'est un petit peu dommage. C'est pour cela que je m'abstiens.

Catherine MOREL : Justement, c'est prévu dans la charte. Quand on signe une charte, il est prévu que sauf cas exceptionnel, on peut étudier des dossiers après le 15 septembre. Donc, c'est prévu. Les associations qui signent la charte sont au courant.

Andrea KISS : Très bien. Sous réserve de ces deux abstentions, notre délibération est adoptée.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 31

Le Haillan toujours avec vous

Cécile AJELLO

Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY

(Le Haillan réuni)

Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

-ABSTENTIONS : 2 Bruno BOUCHET et Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_06_38

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION « MASTI PUNJAB DI »
(DANSE INDIENNE) – AUTORISATION**

Rapporteur : Catherine MOREL

Le Rapporteur expose :

Dans le cadre de la promotion de la culture indienne, l'Association MASTI PUNJAB DI a organisé pour la première fois au Haillan, un festival de danse indienne le samedi 20 avril 2024 sur le Domaine de Bel air. Une première édition pour la Région également.

Durant cette journée, le public a pu participer à des stages de danses et de chants ainsi qu'à un lancer de couleurs. Un spectacle réunissant plusieurs compagnies a clôturé la journée.

Le budget dédié à cet événement est établi pour un montant de 4 055 €. L'association a sollicité la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

CONSIDERANT l'engagement de la Ville du Haillan pour le soutien à l'accompagnement de la vie associative ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 800.00 € à l'Association « MASTI PUNJAB DI » (Danse indienne).

Article 2 : DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2024.

Le rapporteur, Catherine MOREL, présente le dossier.

Andrea KISS : Très bien. Est-ce que cela appelle des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_39

REGLEMENT DE PROTECTION DES ARBRES - ADOPTION

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Le Rapporteur expose :

1. Contexte et objectifs :

Le patrimoine de la ville du Haillan est riche de ses forêts, bois, bosquets ou encore arbres de parcs et d'alignement en bordure de voirie. Ces sujets participent au paysage de la ville, son identité et sa richesse en termes de biodiversité et de lutte contre les îlots de chaleur ou la pollution.

Si la ville du Haillan développe son patrimoine arboré en participant au programme « Plantons un million d'arbres » de Bordeaux Métropole, avec 639 arbres et arbustes plantés depuis 2020, elle n'en n'oublie pas moins la préservation de l'existant.

La présente délibération a pour objet de permettre à la commune de fixer les modalités techniques de protection et de conservation des arbres situés sur le domaine dont elle est propriétaire. L'objectif est de sensibiliser tous les acteurs sur la valeur du végétal, sur la nécessité de protéger et de sanctionner ceux qui ne respecteraient pas les conditions techniques prescrites. Dans un but de lisibilité pour les entreprises et de cohérence, il est fait le choix de partager les mêmes prescriptions techniques et les mêmes barèmes que ceux approuvés par Bordeaux Métropole.

2. Présentation du règlement de protection des arbres et du barème d'indemnisation

Le règlement de protection des arbres, après avoir rappelé les fonctions principales des arbres et leur fonctionnement biologique, définit les notions clés d'espaces vital à respecter lors de travaux. Des mesures de protections des parties aériennes et souterraines sont ensuite décrites pour ne pas porter atteinte à leur intégrité. Ce règlement a vocation à être intégré aux marchés publics de travaux dont la Ville est maître d'ouvrage pour s'appliquer aux entreprises travaillant pour notre compte.

Lors de l'exécution de chantiers sur le domaine public, les intervenants sont tenus de respecter les spécifications définies dans le présent règlement. En cas de dommages constatés par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage, une indemnisation sera due par l'entrepreneur à la collectivité. Le montant de l'indemnité sera calculé sur la base du barème d'indemnisation, fondé sur la valeur ornementale ou d'agrément de l'arbre qui permet une évaluation des dommages et du préjudice subi en cas d'atteinte.

La valeur environnementale ou d'agrément de l'arbre est obtenue par le biais d'une formule de calcul prenant en compte 4 critères :

- Le statut patrimonial et sa distribution spatiale
- L'état de santé de l'arbre et sa vigueur
- La circonférence du tronc et donc, dans une certaine mesure, l'âge de l'arbre
- L'espèce et/ou la variété

Une fois le préjudice constaté par les services de la Ville et après accord sur son évaluation, les parties concluent une transaction afin de prévoir les modalités pratiques de l'indemnisation (compensation et/ou indemnisation financière).

L'intérêt de cet outil d'indemnisation est principalement de démontrer les montants financiers qui seront induits en cas de non-respect des prescriptions techniques de protection des arbres, afin que ces prescriptions ne soient pas prises à la légère.

La description détaillée du contenu du règlement de protection des arbres et du barème d'indemnisation sont produits en annexe de la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 ;

VU le règlement de protection des arbres ci annexé et approuvé en Conseil Métropolitain en 2020 ;

CONSIDERANT la volonté de la Commune de s'engager en faveur de la préservation des arbres existants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : **D'ADOPTER** le règlement de protection des arbres.

Article 2 : **D'APPROUVER** l'intégration de ce règlement aux marchés publics de travaux dont la ville du Haillan est maître d'ouvrage.

Article 3 : **D'AUTORISER** Madame La Maire à signer les protocoles transactionnels permettant le recours aux procédures d'indemnisation sur la base de l'évaluation des dommages et de la nature de l'indemnisation retenues (compensation financière ou plantation d'arbres).

Ludovic GUITTON : Au préalable de ces délibérations, je vais vous faire un petit compte-rendu de l'Assemblée internationale Cittaslow qui s'est tenue à Città Sant'Angelo entre le 20 et le 23 juin 2024. Il y avait plusieurs pays représentés, principalement l'Italie puisque le mouvement Cittaslow est à l'origine italien. Ensuite, il y avait la Pologne, l'Allemagne, la Corée du Sud de façon nombreuse, la Chine de façon nombreuse aussi, le Canada et la France.

Lors de cette Assemblée internationale, outre le rapport moral et le rapport financier, sont présentées environ une trentaine d'interventions de chaque délégation si elle le souhaite. A cette assemblée, nous avons une trentaine d'interventions. Les interventions durent 5 minutes par intervenant. Il faut savoir que les interventions se font, soit en italien, soit en anglais sachant qu'il y a quelques traductions. La première intervention a été réalisée en polonais. Sur ces interventions, je ne vais en retenir que trois qui m'ont semblé intéressantes.

La première vient d'Allemagne : un coordinateur Cittaslow Allemagne qui a proposé d'abonder la charte Cittaslow avec une notion de démocratie et de cohésion qui sont aujourd'hui d'actualité en Europe.

La deuxième vient de Chine qui a été faite par le coordinateur chinois de l'association Cittaslow. Là, c'est pour plus mettre en avant les gros efforts, je dois dire très gros efforts entrepris par la Chine et les villes chinoises Cittaslow pour le développement de ce label, à savoir développement de l'agriculture locale et du commerce local avec les marchés, etc., plus des bâtiments collectifs à l'usage de tous.

Enfin et certainement la plus intéressante a été une intervention italienne de Walter Bertini et Alberto Papa. Ils ont été obligés de se partager le temps en deux c'est-à-dire 2 minutes 30 chacun concernant l'économie, la production dans les villes Cittaslow et surtout un concept très intéressant, me semble-t-il, ils ont procédé à du crowdfunding immobilier. Ils proposaient de récolter des fonds de la part de donateurs et cela permettait de réhabiliter des bâtiments à destination de leur population.

Ce système m'a semblé très pertinent compte tenu de la crise du logement que nous vivons aujourd'hui. Je ne sais pas les modalités de mise en œuvre en Italie et en France concernant l'immobilier, mais cela m'a semblé une démarche intéressante à travailler et à se renseigner là-dessus.

Enfin et pour la part du Haillan, je tiens d'abord à remercier les équipes qui ont élaboré le diaporama que j'ai projeté et que j'ai commenté en italien et en anglais, avec plusieurs points. Le premier a été la situation géographique de notre ville. Le deuxième thème a été l'aménagement de nos cours d'école pour donner suite aux travaux qui ont été faits pour dégenrer les cours. L'autre point a été l'ouverture de nos cours d'école pendant les weekends et les vacances scolaires et enfin, notre animation « La rue aux enfants ».

Voilà les principaux thèmes que je souhaitais aborder ce soir avec vous. Je vous propose de passer aux délibérations.

Andrea KISS : Pardon Ludovic. J'aurais Monsieur BOUCHET...C'est là-dessus que vous vouliez intervenir ? Allez-y.

Bruno BOUCHET : Est-ce que vous pourriez nous donner le nombre de villes françaises qui étaient représentées, s'il vous plait ?

Ludovic GUITTON : Il y avait 3 villes françaises : Mirande, Segonzac et Le Haillan.

Andrea KISS : Madame VASQUEZ, c'était sur Cittaslow aussi que vous vouliez intervenir ? Allez-y.

Erika VASQUEZ : Vous avez cité la réhabilitation des bâtiments pour la population. C'est prioritaire puisque je pense que tous les pays européens connaissent une crise du logement, mais avec quels fonds, quels moyens ?

Ludovic GUITTON : Vous ouvrez des fonds. Des personnes intéressées par votre projet peuvent verser de l'argent d'un montant qu'elles choisissent et cela finance les projets. C'est principalement utilisé aujourd'hui dans le cadre de développement de start-up.

Andrea KISS : C'est en fait du financement participatif. Ni plus, ni moins. Cela existe déjà en France, notamment pour créer des résidences sénior sous forme de béguinage. Je ne sais pas si vous connaissez le principe. Cela existe depuis très longtemps dans le nord de l'Europe. Les gens se groupent dans une espèce de petite communauté. En Belgique et aux Pays-Bas, vous avez souvent ce système et je sais qu'il existe un dispositif en France, notamment pour les séniors. Et donc le principe effectivement, vous avez des apporteurs de fonds qui acceptent de financer plutôt que d'aller acheter des actions du CAC40, ils acceptent de financer sur du long terme la construction de logements qui sont ensuite destinés à des publics spécifiques. Et là, je vous dis, le cas du béguinage, c'est plutôt pour des séniors, pour leur permettre de rester dans un logement autonome le plus longtemps possible et c'est du financement participatif, ni plus, ni moins. Si vous n'avez pas d'autres questions, on passe à la protection de l'arbre.

Le rapporteur, Ludovic GUITTON, présente le dossier

Andrea KISS : Très bien. Y a-t-il des questions ? Monsieur BOUCHET.

Bruno BOUCHET : Ce sont des élus qui ont voté la dotation du terrain pour la construction du nouveau collège au détriment de 49 arbres matures et qui saccagent maintenant impunément l'écosystème du centre-ville pour la création de la ZAC Cœur de ville avec l'abattage, là encore, d'arbres matures au profit d'une artificialisation galopante, qui nous proposent un règlement de protection des arbres. La couleur vert écolo, ne vous en déplaise, ne se résume pas sur des annonces de com, mais sur des actes.

Petite question. Vous avez dit tout à l'heure qu'il avait été planté 639 arbres, pour combien qui ont été détruits, s'il vous plait ?

Ludovic GUITTON : Vous divisez par 7. Je vous rappelle que l'on a fait une délibération où pour 1 arbre coupé, qu'il soit malade ou tombé, c'est 7 arbres plantés.

Bruno BOUCHET : On est d'accord qu'un arbre mature est remplacé par 7 arbrisseaux et qui risquent d'être mis en forêt de ville, comme à Bordeaux où on plante des arbres tous les 30 centimètres dont l'espérance de prise et de reprise est très limitée. Ce n'est pas grave. On remplace les arbres matures par des arbrisseaux.

Andrea KISS : C'est Madame TANGUY qui a demandé la parole.

Sophie TANGUY : Bonsoir à tous. J'ai une petite question. Vous nous dites que vous avez planté 639 arbres. Avez-vous une cartographie de ces arbres qui ont été plantés s'il vous plaît ?

Ludovic GUITTON : Notre service entretien espaces verts a effectivement cette cartographie.

Sophie TANGUY : Est-ce qu'il serait possible d'en avoir une copie s'il vous plaît ?

Ludovic GUITTON : Bien sûr.

Sophie TANGUY : Merci. J'ai une autre petite question également. Ce règlement touche l'aspect financier, mais n'intègre pas le remplacement des arbres abîmés. Est-ce normal s'il vous plaît ?

Ludovic GUITTON : Le règlement a été élaboré par Bordeaux Métropole et effectivement, nous, nous prévoyons de remplacer l'arbre le cas échéant.

Andrea KISS : C'est bien mentionné. Vous avez bien une évaluation des dégâts. Vous le voyez en page 15 : évaluation des dégâts occasionnés aux arbres et vous avez bien arbres ébranlés, racines coupées, branches cassées, arrachées ou brûlés. Donc, cela fait bien partie du dispositif. Vous l'avez dans le règlement.

Sophie TANGUY : J'ai encore une question. Qu'en est-il si un citoyen porte atteinte à un des arbres, s'il vous plaît ?

Ludovic GUITTON : Malheureusement, je ne pense pas que spontanément cette personne vienne nous voir pour dire : « C'est moi qui l'ai fait ». La Ville, en revanche, s'engage à remplacer les arbres comme cela a été fait, par exemple, Rue de la Liberté.

Andrea KISS : Si je peux compléter les propos de Monsieur GUITTON là-dessus, on a eu des cas. Malheureusement, nous n'avons pas pu déterminer qui étaient les auteurs, mais on a eu le cas, notamment un cas récent dans le quartier de la Luzerne de quelqu'un qui a totalement élagué un arbre qui était sur le domaine public. Je pense que les feuilles devaient tomber dans sa piscine, et un autre cas plus ancien où une personne s'était amusée assez systématiquement à entailler l'écorce de l'arbre pour le faire mourir. Voilà clairement, sans doute, pour les mêmes motifs. Monsieur BOUSQUET.

Jean-Michel BOUSQUET : Juste sur la question de l'arbre. Pour revenir sur la question du nombre et la question de la noblesse d'un vieil arbre par rapport à un jeune, je crois que là aussi - aucune comparaison à faire avec un être humain, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté -, un arbre malade ancien capte moins de carbone et a « une valeur environnementale » moins importante qu'un arbre plus jeune. Tous les gestionnaires de forêt vous le diront, laisser pousser les arbres vieux n'est pas gérer un patrimoine arboré et un puits de carbone au sein d'une gestion patrimoniale raisonnée du végétal. Quand vous dites, il y a 1 arbre qui est coupé et 7 qui sont plantés, il ne faut pas opposer le vieil arbre au jeune arbre. Le jeune arbre deviendra un arbre vénérable s'il est bien planté.

La question des techniques, c'est Miyawaki, pour retrouver le nom que vous cherchiez tout à l'heure, ce sont des systèmes de micro-forêts urbaines. L'objectif n'est pas de régénérer des grandes forêts de chênes telles qu'on peut en connaître dans le milieu naturel, mais de pouvoir arriver à travailler sur un écosystème complémentaire entre les différents végétaux. Je n'ai ni

la prétention, ni les compétences d'aller concurrence M. Miyawaki, mais je crois qu'il faut que nous restions tous modestes dans notre analyse. C'est un dispositif qui a été reconnu internationalement par des spécialistes des végétaux et de la complémentarité des arbres avec la végétation plus basse.

Dernier point concernant le fait de couper des arbres aujourd'hui, là aussi on parlait tout à l'heure de vivre-ensemble, de sérénité et de recul. Aujourd'hui on ne peut pas opposer les besoins d'habitat avec la réalité de la nature. Il faut qu'on dézoome un petit peu et que l'on puisse regarder quels sont les besoins aujourd'hui, combien de population n'arrive pas à se loger. Je crois qu'on ne peut pas se dire qu'on a coupé des arbres en obérant le pourquoi on les a coupés. Les arbres qui ont été coupés - vous évoquiez le terrain du collègue – c'est pour accueillir les enfants. On évoquait tout à l'heure, à l'unanimité, le besoin d'éducation et cette nécessité de le faire bien. Dont acte. Et le besoin de logements, on en a parlé lors de précédents conseils municipaux et l'obligation que nous avons pour accueillir les néo-Haillanais et, pour un certain nombre les enfants de Haillanais, voire les nôtres, dans des conditions décentes, on a un besoin de logements sur le territoire et ce n'est pas la volonté de faire venir du monde.

Regardons globalement, comme je l'évoquais tout à l'heure, pour les associations. Regardons globalement le bilan sur le territoire. Il y a des besoins de logements, il y a 7 arbres plantés pour 1 arbre abattu et des équipements publics qui sortent. Restons rationnels et avec une vision d'ensemble du territoire de façon apaisée. Je crois que nous en avons tous bien besoin en ce moment.

Andrea KISS : Peut-être juste avant de passer la parole à Madame AJELLO et Madame VASQUEZ, pour répondre à Madame TANGUY, vous avez sur le site de Bordeaux Métropole un compteur d'arbres qui a été mis en place justement dans le cadre du plan 1 million d'arbres. Donc, vous pouvez suivre quasiment de manière instantanée la progression et vous voyez combien d'arbres et d'arbustes ont été plantés sur les dernières années et notamment depuis que le plan 1 million d'arbres a été mis en place. C'est très intéressant parce que vous voyez qu'on en a planté beaucoup plus que le fameux 1 pour 7. D'ailleurs, si vous divisez 639 par 7, cela ne tombe pas sur le bon nombre.

Jean-Michel BOUSQUET a tout à fait raison. Il faut arrêter d'opposer les choses. Je vous rappelle que le projet de ZAC et le projet de centre-ville ont fait l'objet d'une autorisation environnementale. Les services de l'État nous ont autorisés ou pas, sous conditions, à abattre certains arbres, à traiter la nature de manière à la bousculer le moins possible. C'est pour cela d'ailleurs que vous avez vu un peu avant le 15 mars qu'un certain nombre de haies ont été arrachées. C'est justement pour protéger les espèces pour que cela ne se passe pas au moment de la nidification. Vous avez pu voir que tous les très beaux arbres ont été gardés. Ils ont été protégés. Vous avez des gaines orange qui sont là pour protéger leur écorce.

On ne peut pas, d'un côté dire, il faut planter des arbres, etc., etc., et ne pas entendre le fait que nous avons 600 demandes de logement social en attente aujourd'hui au CCAS. Il faut que l'on garde un petit peu de cohérence. Parfois, cela nécessite le sacrifice de quelques arbres, mais je me dis que quand même, dans la mesure où on replante très largement au-dessus de ce qui est requis, surtout sur une commune comme le Haillan où vous avez quasiment un tiers du territoire qui est en espaces naturels ou en espaces agricoles, je pense que l'on fait plus que notre part dans ce domaine-là. Madame AJELLO.

Cécile AJELLO : Merci. J'ai une question et une remarque. Une question un petit peu plus conséquente. Première question. 639 arbres plantés, parfait. Cartographie, très bien. Comment se portent-ils s'il vous plaît ? Est-ce qu'on pourrait savoir s'ils sont en bonne santé ? Aujourd'hui ou demain. Pas obligé d'avoir la réponse tout de suite.

Ludovic GUITTON : Pour l'instant, ils sont toujours en bonne santé puisque le service espaces verts, que je remercie, les surveille justement. Et le cas échéant, comme ils sont neufs, ils peuvent être remplacés.

Andrea KISS : Ce qui est d'ailleurs important d'ajouter c'est que l'on a changé également le type d'arbres que l'on plantait. Entre le stress hydrique et le stress lié aux fortes périodes de chaleur, il y a des espèces, il y a quelques années, se comportaient très bien et qui résistent beaucoup plus difficilement aux écarts de températures notamment et aux conditions climatiques un peu plus extrêmes que ce que l'on a connu. Ici, sur la commune, on fait très attention à planter des arbres qui ne nécessitent pas forcément beaucoup d'eau au moment de leur croissance ; un petit peu au début, je pense notamment sur les deux ou trois premières années où il est nécessaire de les arroser. Pour l'anecdote, quand il y a eu la canicule, il y a 4 ou 5 ans de ça, les jardiniers nous avaient fait remonter que les arbres qui avaient bien résisté étaient les arbres qui ne bénéficiaient pas d'arrosage automatique. Ceux qui avaient été arrosés étaient tellement habitués à avoir de l'eau que quand il y a eu la première sécheresse, la plupart ont crevé.

Aujourd'hui, notamment dans le cadre de Villes et villages fleuris, on essaie de faire en sorte de planter des espèces qui résistent beaucoup mieux à la chaleur et surtout, des espèces qui ne vont pas être arrosées et qui vont pousser sans cet arrosage systématique.

Cécile AJELLO : Vous avez parlé de la nécessaire ZAC. Ne revenons pas dessus, c'était nécessaire au niveau sociétal. Au risque de mettre un peu d'huile sur le feu, nous sommes en train de faire de la conciliation comme Monsieur MACRON, c'est-à-dire de faire du *et*, c'est-à-dire logements sociaux et nature. J'ai un cheval de bataille qui est, le plus possible que vous le pourrez, s'il vous plaît, pour autant que ce soit encore possible *et/ou* prévu, prévoir des arbres sur les trottoirs. Au vu des canicules prochaines, au vu aussi de ce que nous vivons lorsque nous déambulons sur des trottoirs qui ont des arbres, d'abord on est contents d'avoir un peu d'ombre, un peu de fraîcheur, et cela permet de concilier ce cadre d'environnement indispensable : constructions et nature.

Je suis encore émotionnellement émue – j'en ai un chat dans la gorge – lorsque je vois des constructions qui seront encore là dans 60 ans et qui ont un petit trottoir comme ça et même pas un arbre de prévu aujourd'hui.

Dernière question, comme évoqué lors de la commission, ma question porte sur l'affichage – mon dernier cheval de bataille pour ce jour – de l'interdiction de fumer dans les zones boisées. Les beaux jours arrivent. Un affichage même imparfait, mais qui indique au moins une obligation à ne pas faire, c'est-à-dire fumer, me semble urgent pour des raisons évidentes, malheureuse négligence de certains concitoyens. Par ailleurs, je vous signale avoir observé des personnes à mobylette dans ces espaces boisés qui utilisaient ces lieux comme des espaces de type karting, avec beaucoup de plaisir d'ailleurs. Je peux les comprendre, mais ce n'est pas formidable.

Enfin, je rappelle que ma préoccupation à préserver ces lieux à un triple objectif : protéger les maisons environnantes du risque incendie. Deuxième objectif, protéger la valorisation économique des maisons et du territoire du Haillan. Eh oui, grâce aux espaces boisés, les maisons sur le Haillan valent plus cher. Ce n'est pas que le côté nature et petits oiseaux – c'est un clin d'œil économique à Monsieur BOUSQUET. Et enfin, contribuer à la santé des Haillanais car en tant que politiques élus, nous avons notre part de responsabilité, chacune et chacun à notre niveau.

En résumé, ma question est : à quelle date pourrez-vous installer ces panneaux d'affichage d'interdiction de fumer, a minima dans les espaces boisés ? Merci pour votre réponse.

Marie-Pierre MAILLET : Je rebondis. Je suis entièrement d'accord pour planter des arbres, mais surtout pas sur les trottoirs, s'il vous plaît. Même qu'ils soient très larges, mais non, surtout pas sur les trottoirs. Merci

Andrea KISS : On a des problèmes de normes PMR, d'accessibilité.

Marie-Pierre MAILLET : Désolée. Il faut que je l'explique parce qu'il y a une largeur, il y a une norme à respecter pour les fauteuils roulants, mais aussi pour nos poussettes et les personnes mal-marchantes. C'est une norme à respecter et quand on rencontre un obstacle et que l'on doit descendre une poussette ou un fauteuil roulant où il n'y a pas d'abaissé forcément, on ne peut pas. Ce n'est pas possible et cela devient dangereux quand on est sur la route. Donc, aucun obstacle sur un trottoir.

Andrea KISS : la réglementation prévoit qu'il faut garder un minimum 1,50 m pour assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La réalité, c'est que dès qu'on est un peu dans le centre, on n'a parfois même pas déjà les 1,50 m et c'est compliqué. Il y a également une autre raison qui peut amener à ne pas planter d'arbres, c'est qu'on a beaucoup de réseaux souterrains et les réseaux souterrains supportent mal les racines des arbres parce que les racines peuvent venir endommager les évacuations d'eau, de gaz, etc. Donc, chaque fois qu'il y a des travaux de voirie qui sont réalisés, une des premières choses que font les agents de la Métropole, c'est de repérer les réseaux et lorsque c'est possible, ils nous proposent des fosses, à condition que nous ayons respecté les fameux 1,50 m réglementaires pour les PMR.

Autre chose, on peut aussi trouver de la végétalisation qui ne soit pas forcément de l'arbre. On a un très bon exemple sur la commune, c'est le Chemin des écoliers où on a une très jolie pergola qui nous permet de passer sous la glycine qui est magnifique au printemps et cela peut être aussi une alternative intéressante à l'arbre parce que cela amène de la fraîcheur et pour autant, cela ne gêne pas la circulation.

Pour l'affichage, on est en train de travailler avec la Métropole sur un affichage spécifique qui concerne le parc des Jalles qui est une signalétique un peu normée que l'on retrouverait un peu partout sur la commune. On est en train de regarder si on ne pourrait pas bénéficier de ce même dispositif pour faire notre affichage dans les bois. On voudrait éviter d'avoir 4 ou 5 types de signalétique, surtout que vous le verrez à partir de cet été, on est en train d'harmoniser toute notre signalétique.

Néanmoins, l'engagement que l'on peut prendre, c'est que si cela n'allait pas suffisamment vite, il faut que l'on fasse en sorte qu'avant le 15 juillet on ait fait au moins une petite signalétique pas chère pour mentionner qu'il est interdit de fumer dans les sous-bois parce que dès qu'on va avoir une canicule – en ce moment on ne craint pas grand-chose parce que tout est très mouillé, mais les épisodes de chaleur et de sécheresse peuvent arriver très vite et donc, on s'engage à ce que ce soit fait dans des délais raisonnables, en tout cas avant l'été.

Cécile AJELLO : Je vous remercie parce qu'à vouloir faire très bien, on risque le pire. Bien évidemment, je n'avais pas pris cet élément en considération, vous le savez bien. Il y a d'autres alternatives, l'objectif étant de concilier les deux.

Andrea KISS : Madame VASQUEZ, vous aviez demandé la parole.

Erika VASQUEZ : Juste pour répondre sur l'abattage des arbres, je considère qu'il ne faut pas opposer l'abattage avec la nécessité de construire. On sait tous qu'on a besoin de constructions à un moment donné. 20 000 futurs Girondins qui arrivent chaque année sur notre département, sur notre circonscription et les autres, c'est une considération que l'on doit prendre en compte. Je reprendrai les propos de Christine BOST dans un article sur Sud-Ouest sur l'urbanisation galopante et parfois débridée de la Gironde : porter une vigilance sur comment on construit et qu'est-ce qu'on construit. Il faut prévoir des logements. Il y a la nécessité de prendre en compte la végétalisation, l'harmonisation de ces habitats parce que si c'est pour créer des ghettos avec toutes les problématiques qui vont avec, je ne trouve pas cela très judicieux.

Andrea KISS : Ce ne sera pas le cas puisque les règles du PLU sont extrêmement drastiques en la matière. On a l'obligation d'avoir des espaces en pleine terre de plus en plus importants

et beaucoup plus importants que ça ne l'a été précédemment. Donc, il y a peu de risques que cela arrive. Au contraire, il y a même des projets aujourd'hui d'aménagement sur Bordeaux Métropole où on rend des espaces à la nature. Ce sont des espaces qui sont déjà imperméabilisés et qui vont faire l'objet de désimperméabilisations pour récupérer du foncier nature. Je vous propose qu'on adopte ce règlement de protection des arbres. Y-a-t-il des votes contre ? Y'a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_40

CREATION D'UN CLUB NATURE SUR LA COMMUNE DU HAILLAN EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CISTUDE NATURE » - AUTORISATION

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Le Rapporteur expose :

1. Contexte et objectif

La Ville du Haillan agit depuis de nombreuses années en faveur de l'éducation à la nature de son jeune public. La mise en place du Guide pour l'Éducation au Développement Durable a permis aux structures pédagogiques d'enrichir leurs propositions et d'amener les enfants à découvrir des thématiques jusqu'alors peu ou pas abordées. Dans cette continuité, la Ville du Haillan propose la création d'un Club Nature à partir de la rentrée scolaire 2024-2025.

Ce Club Nature proposera aux enfants inscrits auprès du service du Développement Durable, de découvrir de manière privilégiée les milieux naturels du territoire, et notamment la richesse écologique du Bois du Dèhès. Ainsi « formés », ces enfants pourront d'autant mieux devenir acteurs de la préservation de la biodiversité qui les entoure.

Le Club sera animé par l'Association « Cistude Nature » dans le cadre du partenariat qui lie l'association à la Ville, via une convention pluriannuelle (délibération n°2022-51 du 29 juin 2022).

2. Présentation du Club Nature

Le Club Nature Gironde est un dispositif proposé par le Département de la Gironde qui vise à inciter les communes à développer des projets d'éducation à l'environnement en dehors du temps scolaire et pour lequel l'attribution d'une subvention peut être sollicitée. 15 séances minimum doivent être proposées dans l'année avec des objectifs multiples :

- Apporter des connaissances naturalistes liées aux enjeux environnementaux ;
- Découvrir le patrimoine naturel girondin en privilégiant l'environnement proche des jeunes ;
- Permettre une participation active des jeunes aux séances à travers des approches ludiques, scientifiques et sensibles ;
- Mettre en place ou consolider les partenariats avec les structures locales.

- Le Club Nature du Haillan proposera 15 séances le mercredi de 14h à 16h entre octobre et juin auprès de 12 enfants maximum âgés de 8 à 11 ans. Il est nécessaire que le groupe reste constitué des mêmes enfants lors des 15 séances.

Chaque séance se déroulera en deux temps :

- Un temps sur le terrain, dédié à l'observation et la découverte, qui se déroulera principalement au sein du Bois du Dèhès, permettant la découverte d'un patrimoine naturel exceptionnel. D'autres sites pourront cependant être explorés selon les thématiques abordées ;
- Un temps en salle, dédié à des expériences, des manipulations, etc. qui se déroulera au sein de l'espace de la Sablière.

Les enfants seront amenés à se questionner sur le monde qui les entoure à travers de multiples thématiques abordées au cours des séances : découverte des rapaces nocturnes, mise en place d'un élevage, recherche de traces et indices, mise en place de pièges photographiques, réalisation d'herbiers, découverte des chants d'oiseaux, ...

Une restitution des séances sera proposée à travers plusieurs projets de valorisation, en présence des familles par exemple.

La facturation aux familles sera faite par la Régie centralisée des recettes.

3. Financement du Club Nature

Le Club Nature du Haillan sera financé :

- D'une part grâce à la convention de partenariat qui lie la Ville et l'Association « Cistude Nature » comprenant le versement d'une subvention annuelle ou, le cas échéant, par le budget dédié aux animations et à la sensibilisation à l'environnement ;
- D'autre part par une subvention du Conseil Départemental de la Gironde attribuée dans le cadre du Dispositif Club Nature Gironde (cf. pièce jointe n°1).

Le coût d'une séance de Club Nature établi par Cistude Nature est de 350 €.

Proposition de montage financier :

	Budget prévisionnel éligible	350€ x 15 séances = 5250€
Conseil Départemental de la Gironde	Subvention du CD33 à hauteur de 75% maximum du montant éligible	5250€ x 0.75 = 3937.5€
	Montant de la subvention après application du coefficient de solidarité à 0.73	3937.5 x 0.73 = 2874€
Ville du Haillan	Autofinancement par la Ville à hauteur de 25%	5250€ - 2874€ = 2376€

L'autofinancement de la Ville sera réparti sur deux exercices comptables comme suit : 633.60 € pour l'année 2024 (4 séances) et 1742.40 € pour l'année 2025 (11 séances), à budget constant. Il est à noter qu'en 2024, exceptionnellement, cette somme ne pourra être financée dans le cadre de la convention de partenariat avec Cistude Nature car elle a été sollicitée pour de nombreux autres projets de sensibilisation à l'environnement. La ligne budgétaire relative aux Animations au Développement durable sera mobilisée.

Une participation des familles au Club Nature sera demandée par la Ville suivant une grille tarifaire établie selon le quotient familial (QF), en cohérence avec les tarifs des services municipaux :

Quotient familial	Tarif (€)
0-250	15
251-500	20
501-750	25
751-1000	30
1001-1250	35
1251-1500	40
1501-1750	50
1751-2000	60
2001-2250	70
>2251	80

Cette participation a pour objectif d'engager les familles dans la participation de leur enfant au Club Nature tout en restant accessible à tous. Un paiement en plusieurs fois pourra être envisagé. Ce montant permettra le financement d'une partie de l'investissement nécessaire pour l'acquisition de du matériel, non éligible à la demande de subvention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022-51 du 29 juin 2022 autorisant la convention de partenariat triennale avec l'Association « Cistude Nature » ;

CONSIDERANT la volonté municipale de s'engager en faveur de l'Éducation au Développement Durable et de la sensibilisation du jeune public ;

CONSIDERANT la volonté de la Commune de s'engager en faveur de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER la création d'un Club Nature sur la Commune du Haillan en partenariat avec l'Association Cistude Nature, à partir de la rentrée 2024-2025.

Article 2 : DE VALIDER la grille tarifaire établie ci-dessus.

Article 3 : DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre du dispositif « Club Nature Gironde ».

Article 4 : D'AUTORISER la Ville à encaisser les recettes liées à la participation des familles au Club Nature.

Article 5 : DE PRECISER que les dépenses sont et seront inscrites au budget de l'exercice en cours et suivant.

Article 6 : D'AUTORISER Madame La Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Le rapporteur, Ludovic GUITTON, présente le dossier

Andrea KISS : Très bien. Madame TANGUY.

Sophie TANGUY : Est-ce que vous ne craignez pas que cela vienne se superposer aux activités déjà proposées par Cistude ?

Ludovic GUITTON : Non, pas du tout puisque c'est même Cistude qui nous a sollicités. On a eu plusieurs associations sur la commune qui nous ont sollicités. Cistude a été la première et c'est avec elle que nous allons travailler dans ce club nature puisque nous avons déjà une convention avec eux et qu'ils font déjà de nombreuses activités sur notre commune au travers du guide développement durable.

Andrea KISS : Il faudrait que vous raccrochiez Madame TANGUY pour que je puisse donner la parole à Monsieur BOUCHET.

Bruno BOUCHET : Monsieur GUITTON, la participation financière des familles s'élèvera au quotient familial qui ira de 15 à 80 €. Doit-on conclure que seuls les foyers pouvant payer les ateliers auront accès à ce club nature ? Quand on pense que certains foyers doivent choisir entre le chauffage en hiver et manger, je ne vois pas comment ils vont pouvoir mettre 15 € minimum pour pouvoir participer à ce genre de choses, ô combien importantes.

Votre vision de la pédagogie écologique se résume finalement à une participation financière, vision - permettez-moi du peu – que je trouve très capitaliste, élitiste de l'éducation et de la pédagogie écolo. Heureusement que les Haillanaises et Haillanais bénéficient d'une AMAP qui fait vraiment preuve de valeur écologique. Là franchement, faire payer les gens pour pouvoir participer à des ateliers écologiques...

Quand j'ai posé la question en commission, Madame le Maire m'a répondu que c'était la meilleure façon pour que les gens viennent parce que s'ils payent, ils viendront. C'est bien. Pour moi, cela s'appelle une contrainte. Donc, faire de l'écologie sous contrainte, je n'en vois pas l'intérêt.

Andrea KISS : Avant de passer la parole à Monsieur BOUSQUET, est-ce que vous avez bien compris que c'était 15 € par an et pas à la séance ? 15 € par an. Est-ce que vous connaissez le prix d'une cotisation pour un club sportif ? Est-ce que vous connaissez les cotisations pour un club de loisirs, pour faire de la peinture, etc. ? Est-ce que vous savez combien cela coûte à l'année ? Entre 120 et 250 € en moyenne. Cela ne semble pas complètement indécent. On a la même discussion que celle qu'on a eue tout à l'heure concernant la location de l'Entrepôt aux associations. Rien n'est gratuit, Monsieur BOUCHET. C'est une illusion de laisser croire aux gens que les choses sont gratuites. Comme je vous l'ai expliqué, effectivement on part du principe que comme quand les parents payaient une cotisation pour le sport en début d'année, le fait de s'être engagés, même modestement, à contribuer au financement de ce dispositif, ça devrait peut-être les inciter à un petit peu plus d'assiduité que ce qu'on ne ferait que si c'était totalement gratuit. Croyez-moi, c'est l'expérience qui parle. Monsieur BOUSQUET.

Jean-Michel BOUSQUET : Là aussi, le volet financier, ce n'est pas ce que ça va rapporter à la collectivité. Justement, vous supposez que nous faisons les choses de façon totalement inconsidérée, ce qui n'est pas vrai. La décision est prise de façon construite. Je m'explique. 15 € sur une année, cela fait moins de 1 € par mois. Même pour des familles en grande difficulté, je pense que c'est largement inférieur aux aides que peut apporter le CCAS sur le quotidien. Il ne faut pas tout mélanger.

La nature, cela peut être une tarte à la crème. La façon dont vous le dites, à partir du moment où cela va dans le bon sens, c'est gratuit, on le fait et on y va. Je crois que la notion de

responsabilité de chacun, l'engagement de chacun sont importants. Le fait de participer financièrement - j'aurais dit la même chose que Madame le Maire, mais je pense la même chose, sinon je ne le dirais pas -, participer, c'est s'engager. Faire tout gratuit, par expérience, il y a une douzaine de places, on va avoir 50 demandes, on va en choisir 12 et il y en a 6 qui vont venir. Je parle en connaissance de cause par expérience personnelle et professionnelle.

Là, le fait de mettre 15 € symboliquement, on aura moins de candidatures, mais ils viendront. Là aussi, je crois qu'il faut savoir raison garder. On ne peut pas tout dénoncer, tout faire gratuit – on en reparlera quand on parlera des équilibres budgétaires -, à un certain moment, ce n'est pas raisonnable et ce n'est pas pertinent.

Les incantations, non. Restons raisonnables, restons modérés et analysons les situations. On en a déjà parlé en commission. On n'est pas obligé d'être d'accord, mais étudiez au moins le pourquoi de ce qu'on vous explique et faites confiance à minima dans l'expérience que peuvent porter les services et les élus sur ce genre de détails.

Andrea KISS : Monsieur BOUCHET.

Bruno BOUCHET : Juste j'apprécie que 15 €, cela peut être symbolique pour vous. C'est ce que je retiens. Même par an. 15 €, ce n'est pas symbolique. Il y a des gens pour qui 15 €, c'est vital. J'ai bien voulu entendre ce qui a été dit ces dernières années, qu'il fallait choisir entre manger et se chauffer et là, on fait tout l'inverse. Ce n'est pas grave, on adapte les choses en fonction des moments. C'est votre choix, c'est bien.

Jean-Michel BOUSQUET : Monsieur BOUCHET, vous savez, le CCAS ça existe. Ne rentrons pas dans des caricatures. Le volume financier que la Ville donne au CCAS pour accompagner les publics qui en ont réellement besoin, ça sert à ça. C'est ce que je vous disais tout à l'heure par rapport aux associations. On est exactement sur le même parallèle.

Aujourd'hui, 15 €, c'est symbolique effectivement pour quelqu'un qui a les moyens. Cela peut être significatif pour quelqu'un qui ne les a pas, mais n'oublions pas à quoi sert chaque dispositif. L'aide des personnes qui en ont le plus besoin, Philippe ROUZE n'est pas là, mais je pense qu'il partagerait mon point de vue, c'est le rôle du CCAS. Donc, à un certain moment, on peut fonctionner en voulant que l'on ne porte rien pour tous. La justesse n'est pas là socialement. La justesse, c'est de pouvoir accompagner et aider ceux qui en ont réellement besoin.

Nos dispositifs sont étagés sur deux niveaux. Le premier, c'est l'adossement aux quotients familiaux. Le deuxième, c'est l'accompagnement du CCAS pour les familles qui en ont besoin sur les thématiques dont elles ont besoin. Restons réalistes. Je crois que je n'ai pas trouvé d'autres mots. Chaque dispositif a sa vocation. Ne mélangeons pas tout et n'induisons pas non plus nos citoyens et les personnes qui nous regardent dans des discours simplistes. Je suis désolé, mais je me dois d'insister là-dessus.

Andrea KISS : Si je peux me permettre de compléter les paroles de Jean-Michel BOUSQUET, cela veut dire que quand vous faites de la gratuité, le gamin d'un couple de cadres qui gagnent 8 000 € par mois, cela va être gratuit au même titre que le gamin dont les deux parents sont au RSA. Est-ce que vous trouvez ça juste ? Non. Moi, je ne trouve pas ça juste.

Je trouve normal que l'on facture et que chacun puisse contribuer, parce que contribuer, c'est aussi faire société. C'est comme payer des impôts : c'est faire société. Il n'y a rien d'infamant de demander une somme qui reste malgré tout extrêmement modeste pour une activité intéressante qui sera riche, qui va apporter quelque chose à ces enfants. Dire que l'on va faire du tout gratuit, un, c'est d'abord totalement inéquitable et surtout, totalement populiste. Madame AJELLO.

Cécile AJELLO : Nous parlions tout à l'heure de discernement. Effectivement, faire vivre que toute chose a une valeur, lui donner une échelle par rapport à ses revenus, savoir que l'on n'est pas abandonné, mais aidé par ailleurs me paraît cohérent dans l'idée de participer, la

possibilité aux enfants mêmes de comprendre que si je veux, je dois me lever et faire quelque chose. Si on va par-là, les bas revenus ont tout gratuit puisqu'ils sont bas revenus. Il arrive à un moment. À quel moment, j'ai envie de quelque chose et j'ai envie de me lever pour l'avoir. Bref, je vais m'arrêter là. C'est tout.

Andrea KISS : Monsieur BOUCHET.

Bruno BOUCHET : Madame le Maire, quand vous parlez de gratuité et que ce n'est pas du tout équilibré, je crois que dans le programme du Nouveau Front Populaire, il va y avoir la gratuité pour les cantines. Donc, que ce soient les riches ou les pauvres, ils vont se retrouver pareils. Donc, c'est valable dans un sens, mais pas valable dans l'autre sens. Là, est-ce que vous avez calculé pour la commune du Haillan combien cela allait représenter en dépense supplémentaire pour pouvoir effectuer cette gratuité totale de la cantine ?

Jean-Michel BOUSQUET : Monsieur BOUCHET, je crois que nous n'avons pas accès au détail des comptes de campagne ni aux éléments détaillés correspondants, mais ce n'est pas le sujet. Vous dézoomer et vous partez sur la question du programme de gratuité des cantines. Le financement se fera sur, je cite (et ce n'est pas mon propos) : « les évasions fiscales, sur le rétablissement de l'ISF » qui représentent un volume financier qui est très nettement supérieur à ce que coûtera la gratuité à l'échelon national. Si on dézoome, la réalité, ce sont ceux qui gagnent le plus qui paieront pour ceux qui en ont le moins. On est dans le même esprit.

Bruno BOUCHET : La cantine sera gratuite pour tout le monde, pour les riches comme pour les pauvres. C'était l'argument de Madame le Maire tout à l'heure. Il faut qu'on m'explique.

Andrea KISS : On verra comment ce sera financé.

Bruno BOUCHET : C'est ce qu'on entend depuis 15 jours. Que ce soit le Rassemblement National ou que ce soit le Nouveau Front Populaire, on verra, on étudiera, on verra comment on fera. Les promesses, c'est bien beau, elles sont bonnes pour ceux qui veulent bien les croire.

Andrea KISS : Monsieur BOUCHET, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Aujourd'hui, on n'a pas de détails, nous collectivité, sur la manière dont cela va être financé. Le jour où on aura le détail, on sera capable de vous le chiffrer.

Maintenant, je vous le dis, le tout gratuit, cela ne marche pas. Aujourd'hui, la cantine au Haillan marche aussi au quotient familial. Les familles les plus modestes payent 15 centimes je crois le repas en maternelle parce que oui, contribuer même modestement, c'est important pour ces familles. On ne dit pas autre chose en demandant de facturer le club nature à 15 € pour les familles les plus modestes. Après, si le gouvernement décide de rendre la cantine gratuite et qu'il le compense au profit des collectivités, je n'ai aucun problème avec cela. Cela ne veut pas dire que tout sera gratuit. Peut-être que ce sera le cas de la cantine, mais ce ne sera pas le cas pour les autres services. C'est tout. Madame AJELLO.

Cécile AJELLO : J'ai retrouvé ma question première. Comme évoqué à l'occasion de la commission, j'avais comme proposition d'ouvrir les activités de ce club nature aux familles. On a bien échangé à l'occasion de la commission en disant que ce n'était pas évident, que les modalités étaient compliquées. Je n'ai pas de solution immédiate pratique, mais je trouve que socialement, il est intéressant aussi de sensibiliser les parents, de mettre un cadre familial et d'inclure les parents. Les enfants, c'est formidable, mais il n'y a pas qu'eux.

Ludovic GUITTON : Ce qui est prévu dans le club nature, c'est qu'il y ait des restitutions qui soient réalisées auprès des familles. C'est bien marqué dans la délibération.

Andrea KISS : Vous avez d'autres associations sur la commune où il y a des activités qui sont proposées. Je pense à « La Mauvaise Herbe » en particulier qui propose des choses relatives à la nature en famille.

Ludovic GUITTON : Au sujet des activités des autres associations, dans l'agenda des animations autour du Parc des Jalles, il va y avoir beaucoup de lieux qui concernent le Haillan avec des associations diverses et variées, dont Cistude nature.

Andrea KISS : Je vous propose que l'on passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 31 **Le Haillan toujours avec vous**
Cécile AJELLO
Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY
(Le Haillan réuni)
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

-ABSTENTIONS : 2 **Bruno BOUCHET et Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)**

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_06_41

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE à LA MISSION LOCALE TECHNOWEST AU TITRE DU FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES (FLAJ) POUR L'ANNEE 2024 - AUTORISATION

Rapporteur : Hélène PROKOFIEFF

Le Rapporteur expose :

Dans le cadre de sa politique jeunesse, et de son partenariat étroit avec la Mission Locale Technowest, la Ville souhaite poursuivre son engagement pour aider les jeunes dans leur parcours à travers le dispositif de Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ), piloté par la Mission Locale Technowest.

En effet, le Fonds Local d'Aide aux Jeunes consiste à attribuer une aide individuelle ou collective pour accompagner les jeunes dans le cadre d'un projet de logement, de formation, d'accès aux droits, ou de mise en place de permanences d'accueil, de chantiers éducatifs. La participation des communes est calculée en fonction du nombre d'habitants.

En 2023, la commission décisionnelle de la Mission Locale Technowest a distribué 36 235.00 € au titre du FLAJ. Ces aides financières ont concerné :

- L'accès à la santé et aux droits pour 51.72 % ;
- La formation des jeunes pour 6.90%, la webradio de la Mission Locale : YouTalk, pour 11.04 % ;
- Et des chantiers éducatifs dans les communes du territoire pour 30.34 %.

Concernant l'accès à la santé et aux droits, près de la moitié des aides ont été destinées à l'aide alimentaire et au transport.

En 2023, près de 270 jeunes ont été aidés et accompagnés dans le cadre de projet cofinancés par le FLAJ.

En 2024, à la suite d'une commission décisionnelle, le FLAJ va contribuer au financement d'un chantier organisé par la Mission Locale, en partenariat avec le Ranch sur la Ville du Haillan.

VU la convention de partenariat entre la Ville et la Mission Locale Technowest ;

VU le fonctionnement du FLAJ ;

CONSIDERANT l'engagement de la Ville pour l'émancipation et l'accès à l'autonomie des jeunes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'ATTRIBUER la subvention au Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour un montant de 1 797.42 € pour l'année 2024.

Article 2 : D'INDIQUER que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget supplémentaire.

Le rapporteur, Hélène PROKOFIEFF, présente le dossier

Andrea KISS : Avez-vous des questions sur ce dispositif. Monsieur BONNAUD, allez-y.

Hervé BONNAUD : Juste une petite question. Quel est l'âge moyen des jeunes ?

Hélène PROKOFIEFF : Les jeunes qui sont suivis sur la Mission Locale ont entre 16 et 25 ans.

Andrea KISS : Pas d'autres questions. On passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_42

**MISE EN PLACE DU DISPOSITIF CHANTIERS JEUNES - VACANCES SCOLAIRES 2024
- APPROBATION**

Rapporteur : Hélène PROKOFIEFF

Le Rapporteur expose :

La Municipalité propose de reconduire les chantiers jeunes pour l'année 2024 s'adressant aux jeunes haillanaise et haillanais de 15/17 ans fréquentant la structure Le Ranch dont il est rappelé ci-après les objectifs :

- Offrir la possibilité aux jeunes de 15/17 ans de s'impliquer bénévolement dans la vie de la commune ;

- Leur faire acquérir une première expérience dans le monde professionnel ;
- Responsabiliser les jeunes sur la protection de l'environnement ;
- Créer une passerelle entre les jeunes et les services municipaux ;
- Mettre en place des temps pédagogiques avec les agents des services techniques pour présenter chaque corps de métier.

Il est donc proposé, pour cette année, en collaboration étroite avec les Services Techniques, deux chantiers jeunes (5 jours et 6 jeunes par chantier) :

Semaine du 15 au 19/07 :

Nature du chantier : mise en peinture des barrières du groupe scolaire de La Luzerne (idem chantier réalisé l'an passé groupe scolaire du centre-ville)

Nombre de jeunes : 6

Encadrement : 1 agent des services techniques + 1 animateur du Ranch

Horaires d'été : 7h/14h30 (sauf le vendredi 7h/14h), pause repas vers 10h30/11h.

Semaine du 26 au 30/08 :

Nature du chantier : préparation et aménagement des cours et environnement des groupes scolaires (tonte, taille de haie, souffleur, ...)

Nombre de jeunes : 6

Encadrement : 1 agent des services techniques + 1 animateur du Ranch

Horaires d'été : 7h/14h30 (sauf le vendredi 7h/14h), pause repas vers 10h30/11h.

L'engagement des jeunes sera valorisé par la mise en place d'un passeport « sport, culture et loisirs » individuel et nominatif tenu à jour par le service jeunesse et transmis au service finances en tant que pièce justificative. Il a une validité d'une année à compter de la fin du chantier effectué.

CONSIDERANT que les résultats sur les dernières années ont été très positifs en termes d'investissement des jeunes participants, de qualité du travail effectué et d'impact sur l'environnement,

CONSIDERANT que la collaboration et le relationnel qui se sont créés entre le personnel des services techniques, les jeunes et les animateurs du Ranch, font de ces chantiers une réussite sociale et citoyenne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER la mise en œuvre du dispositif des chantiers jeunes dans le cadre ci-dessus définit.

Article 2 : D'AUTORISER l'inscription des dépenses correspondantes au budget de l'exercice en cours et suivant.

Le rapporteur, Hélène PROKOFIEFF, présente le dossier

Andrea KISS : Avez-vous des questions ? Monsieur BONNAUD.

Hervé BONNAUD : Question d'intendance, on est bien d'accord que sur les deux groupes, ce seront à chaque fois 6 jeunes différents. Qu'on soit bien d'accord.

Hélène PROKOFIEFF : Oui, ce sont 6 jeunes différents. La sélection des jeunes qui vont réaliser ces différents chantiers est réalisée par le Ranch. Non seulement ce sont des jeunes différents sur les chantiers et d'une année sur l'autre, ce ne sont pas les mêmes jeunes. Ils vieillissent mais pas que. Nous sommes vigilants à cela.

Andrea KISS : Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose que nous passions au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_43

REGLEMENT DU DISPOSITIF « SAC ADOS » CREE ET DEVELOPPE PAR L'ASSOCIATION « VACANCES OUVERTES » - APPROBATION

Rapporteur : Hélène PROKOFIEFF

Le Rapporteur expose :

Le dispositif « Sac Ados » s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, souhaitant mettre en œuvre un projet de vacances autonomes, à savoir sans encadrement familial, ni professionnel.

Créé par l'association « Vacances Ouvertes », ce dispositif est une bourse d'aide aux projets de départs en vacances autonomes. Dans le cadre de leurs politiques en faveur de la jeunesse, la Région Nouvelle Aquitaine souhaite expérimenter pour 2024 l'opération « Sac Ados » sur son territoire.

Ce dispositif a pour objectifs principaux :

- De permettre l'accès aux vacances des jeunes âgés de 16 à 25 ans ;
- De favoriser l'apprentissage de l'autonomie, et inciter les jeunes à la mobilité ;
- De permettre aux jeunes de s'inscrire dans une démarche projet ;
- De mobiliser et fédérer un réseau de structures partenaires qualifiées ;
- Développer la mobilité douce avec des départs en vacances en région Nouvelle-Aquitaine Sac Ados Nouvelle-Aquitaine ;
- Faciliter la découverte du territoire régional et du tourisme durable en limitant son impact sur l'environnement ;
- D'accompagner le projet vacances en tant qu'outil d'inclusion et d'émancipation.

Le pack individuel « Sac Ados » proposé aux jeunes se compose de la manière suivante :

- Un sac de voyage ;
- Une trousse de premiers secours ;
- Une pochette contenant :
 - 200 € en Chèques-Vacances (valables auprès de + de 200 000 prestataires agréés) ;
 - Une carte assistance rapatriement nominative ;
 - Une carte d'assurance responsabilité civile nominative ;

- Un lot de documentation sur la santé, la citoyenneté, et la sécurité routière ;
- Un mode d'emploi des composantes du pack Sac Ados.

Ce dispositif est un outil supplémentaire au service de la politique jeunesse de notre territoire. Il s'attache à enrichir les dispositifs locaux d'aide aux projets « jeunes » par :

- L'apport d'outils méthodologiques nécessaires au travail de préparation du séjour ;
- Un soutien financier pour une mobilité autonome choisie et élaborée par les jeunes.

La structure Information Jeunesse (IJ) portera ce dispositif auprès des jeunes Haillanaises et Haillanais. Ce dispositif est une opération proposée et financée par la Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec l'Association Vacances Ouvertes. Cette aide sera attribuée au vu du nombre de packs « Sac Ados » disponibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'AUTORISER Madame La Maire à signer le règlement du dispositif « Sac ados » créé et développé par l'Association « Vacances Ouvertes ».

Le rapporteur, Hélène PROKOFIEFF, présente le dossier

Andrea KISS : Avez-vous des questions sur ce dispositif ? Monsieur BONNAUD.

Hervé BONNAUD : Nous avons été surpris à la lecture du dossier que dans le sac à dos vous mettiez un sac de voyage, une trousse de premiers secours, etc., mais rien sur l'environnement, sur l'écologie.

Hélène PROKOFIEFF : Je ne comprends pas bien la question sur l'écologie.

Hervé BONNAUD : On aurait pu mettre un guide du comportement, sur l'environnement, etc. Ne pas fumer dans la forêt, par exemple, comme le dit ma voisine. Par exemple.

Hélène PROKOFIEFF : Quand ils vont monter leur projet, cela fait partie de la dimension qui doit être présente, c'est ce que je vous disais, dans le projet. Il y a une explication et au niveau du Ranch, quand on va les accompagner, c'est ce qui était fait précédemment, sur DestinActions, on a l'habitude de le faire, en 2022 on a accompagné 10 jeunes qui ont pu partir en mobilité et ce volet-là est mis en avant. Vous en parlez à différents niveaux, c'est notre travail à tous. C'est de la formation, c'est de l'éducation civique. Bien évidemment, nous le faisons au quotidien sur nos structures qui accueillent des jeunes.

Andrea KISS : Nous passons au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_44

COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023 - ADOPTION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Il retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2131-31 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT que le Comptable public a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations ont été régulières ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'ADOPTER le Compte de Gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visé et certifié conforme par Madame La Maire.

Et

Délibération n°D2024_06_45

**COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS –
EXERCICE 2023 - APPROBATION**

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Il retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2131-31 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT que le Comptable public a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations ont été régulières ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 :

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'ADOPTER le Compte de Gestion du budget annexe de la Régie des Transports dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visé et certifié conforme par Madame La Maire.

Et

Délibération n°D2024_06_46

COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS A CARACTERE CULTUREL - EXERCICE 2023 - APPROBATION

Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Il retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2131-31 ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT que le Comptable public a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations ont été régulières ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'ADOPTER le Compte de Gestion du budget annexe de la Régie pour l'organisation des manifestations à caractère culturel dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visé et certifié conforme par Madame La Maire.

Jean-Michel BOUSQUET : Le cycle budgétaire, comme chaque année, nous amène un train de délibérations financières au mois de juin. Comme chaque année, je vous propose de passer assez rapidement sur les délibérations sur le compte de gestion et de grouper les trois pour nous appesantir un petit peu plus sur le compte administratif qui traduit, lui, l'exercice financier

de la commune. Les comptes de gestion, je vous le rappelle, traduisent la gestion des comptes par la Direction des finances publiques.

Est-ce que cette proposition de regrouper et de débattre plus avant sur le compte administratif recueille l'assentiment général ?

Bruno BOUCHET : Je voudrais juste faire une déclaration, si cela ne vous ennuie pas. Monsieur BOUSQUET, pour toutes les délibérations concernant le budget, nous voterons contre. En effet, recevant les documents 5 jours avant le conseil municipal et au vu de ces documents, je m'en excuse, totalement indigestes et je mets au défi les membres de votre majorité et même ceux de la commission pris au hasard, de pouvoir nous en faire la synthèse et de nous expliquer correctement la réalité de ces chiffres, à part vous-même sûrement et Madame le Maire j'espère, il nous faut du temps pour analyser l'ensemble de ces chiffres et mobiliser les compétences comptables de notre collectif. Nous vous en reparlerons donc au prochain procès-verbal.

De plus, vous insérez ce budget parmi 43 résolutions. Je ne vois pas bien l'intérêt d'organiser un très gros conseil municipal avec tout cela. Je n'irai pas jusqu'à supposer une volonté délibérée. Et pour finir, la date maximum de dépôt du budget étant au 30 juin...(coupure entre les deux vidéos)

Jean-Michel BOUSQUET : La façon dont vous le formulez suppose qu'en commission, rien n'est présenté, rien n'est discuté et que c'est obscur. Donc non, la commission prendra le temps qu'il faudra, au même titre que le conseil, pour que les choses soient faites en bonne et due forme.

Dernier point, celui qui me chagrine le plus, je vous le concède, c'est la théorie du complot. Vous savez que j'y suis farouchement opposé. Par principe, j'y suis farouchement opposé et je combattrai toute théorie du complot et toute notion d'obscurantisme potentiel dans la gestion des affaires, a fortiori dans la gestion financière. J'en veux pour preuve trois choses.

La première, les documents sont publics et je mets au défi quelqu'un de m'expliquer qu'il y a le moindre bricolage à l'intérieur.

La deuxième, c'est que sont présentées en commission et en conseil l'ensemble des données stratégiques comptables, décryptées, expliquées avec une note de 21 pages qui est relativement complète et totalement transparente.

Le dernier point c'est qu'à aucun moment je n'ai refusé et je ne refuserai, au même titre que mes collègues bien entendu, de répondre à la moindre question quelle qu'elle soit sur le budget.

Donc, à un certain moment, arrêtons les soupçons, arrêtons cette théorie du complot potentiel qui nous bouffe - passez-moi l'expression et j'assume le mot - les neurones et que vous avez tous ici, fort justement et j'y souscris, dénoncée en début de conseil. Je reçois totalement votre vote et je le respecte, mais je ne peux pas totalement en accepter les raisons.

Pour la présentation, ma question initiale était sur les comptes de gestion, le fait de regrouper les trois, de les voter globalement et de rentrer dans le détail du compte administratif, est-ce que ceci recueille l'assentiment général ? Sur la forme.

Andrea KISS : Est-ce qu'on peut les présenter et les voter en même temps ? Est-ce que cela vous convient ? Si vous ne voulez pas, on les fait un par un, ce n'est pas un problème. Très bien. J'ai une demande de parole de Monsieur BONNAUD.

Hervé BONNAUD : Elle sera assez courte dans la mesure où je rejoins la remarque de Monsieur BOUCHET. Nous avons reçu un PDF de 1114 pages et matériellement - on ne va pas voter contre pour ce qui nous concerne, on va s'abstenir pour un certain nombre de remarques. Pas de théorie du complot de notre côté non plus -, il n'en est pas moins vrai que

prendre connaissance de 1114 pages de PDF dans le délai imparti, nous ne remettons pas en cause la notion de délai, cela fait du monde, sachant que, pour l'ensemble des participants de mon groupe, on est tous en activité professionnelle. Donc, voilà. Ce n'est pas pour pleurer. C'est la remarque.

Andrea KISS : C'est le cas de tout le monde. Je vous rappelle quand même que le compte de gestion, ce sont les comptes qui nous sont fournis par le Trésorier. Ce n'est pas le budget de la Ville. C'est simplement le Trésorier qui dit : « J'ai vu les comptes, ils sont validés. »

Hervé BONNAUD : Encore une fois, ce n'est pas pour remettre en cause les documents présentés. Pour l'instant, je n'ai pas eu le temps d'en prendre connaissance. Je prends juste un exemple. En termes de lisibilité, j'ai voulu le faire dans le train l'autre jour et si je prends juste un exemple, il a fallu que je mette mon document comme ça pour pouvoir en prendre connaissance. C'est insupportable.

Jean-Michel BOUSQUET : Téléchargez et tournez. C'est ce que je fais. Je le télécharge et je tourne le document. J'en conviens sur la longueur. C'est l'inconvénient de la complétude des documents fournis dans la préparation du Conseil.

Andrea KISS : Madame VASQUEZ a demandé la parole aussi.

Erika VASQUEZ : Bien évidemment, je rejoins les interventions précédentes sur l'aspect très important que représentent ces budgets sur les pièces. En commission, on en a un petit peu discuté.

Par contre, j'ai juste une interrogation puisque, pendant cette commission, j'ai eu l'occasion de vous poser des questions. Vous annonciez des chiffres et des documents et dans mes documents, la DGS a pu le vérifier, je n'avais pas les mêmes informations. On ne nous communique pas les mêmes informations sur les annexes, si je me souviens bien. Il y avait des chiffres et nous n'avions pas ces documents que vous présentiez.

Jean-Michel BOUSQUET : Parce que c'étaient des documents de préparation.

Erika VASQUEZ : Ce que vous communiquiez, nous ne les avons pas de la même manière. La DGS a pu le vérifier qui était à côté de moi.

Jean-Michel BOUSQUET : Oui, parce que moi, j'avais mes documents de préparation, pas forcément les documents tels qu'ils avaient été transmis effectivement, mais les chiffres sont les mêmes.

Erika VASQUEZ : Mais vous annoncez des chiffres que nous n'avons pas sur un document.

Jean-Michel BOUSQUET : Mais justement, c'est venu le compléter. L'ensemble des chiffres est fourni dans le cadre de la préparation du Conseil. Les chiffres que je vous ai donnés venaient aussi compléter ceux que vous aviez. Ce n'était ni antinomique, ni différent. Ils sont repris dans la note et on va y revenir ce soir. Après, on peut en rediscuter, il n'y a pas de souci.

Hervé BONNAUD : Juste une question et une remarque. Je ressens parfois de la frustration de ne pas participer à la commission concernant les finances et j'en profite pour savoir si on peut permuter avec Madame TANGUY entre les deux commissions.

Andrea KISS : Je pense que cela ne pose pas de problème. Il faudra simplement que l'on repasse une délibération, Madame la Directrice Générale des Services. Il faudra qu'on délibère au prochain conseil pour pouvoir vous autoriser à permuter. Vous êtes d'accord ? Je redonne la parole à Monsieur BOUSQUET.

On va vous demander de patienter une minute ou deux que Monsieur BOUCHET revienne et on va passer au vote pour les trois comptes de gestion.

Jean-Michel BOUSQUET : Pour répondre à la question des documents, il y a un volume très important de documents qui est transmis, notamment sur les éléments budgétaires. L'effort qui est fait par les services et de mon côté j'y travaille aussi avec eux – et je les remercie encore une fois, aussi bien la Direction Générale que les services du pôle finances, pour la qualité du travail et pour la qualité de la présentation. Lisez la note de présentation. Cela ne représente que 20 pages sur l'ensemble des dossiers financiers. Je sais qu'il faut aller la chercher au milieu des 1000 pages, mais c'est le document décrypté et compréhensible. Il est écrit en français intelligible, même sans avoir fait la formation finance approfondie. C'est pour cela qu'on le fournit aussi.

Hervé BONNAUD : La notion de français intelligible n'était pas indispensable. Cette notion-là laisse entendre que nous sommes un peu benêts. Non, ce n'est pas le cas. Attention.

Jean-Michel BOUSQUET : Je reformule. Les maquettes budgétaires nécessitent effectivement une connaissance approfondie des finances publiques et ce n'est pas une insulte que de dire cela. Il m'a fallu de nombreuses années pour arriver à les maîtriser. Celle-ci est intelligible dans un français correct sans pouvoir avoir suivi – ce sont les termes que j'ai employés - la formation approfondie des lectures budgétaires. Je ne me serais pas permis un quelconque jugement de valeur. C'est pour cela que je l'avais déjà précisé.

Andrea KISS : C'est effectivement beaucoup plus digeste dans la formulation. Sans être spécialiste des finances, on peut effectivement comprendre quand même de quoi il retourne.

Monique DARDAUD : J'ai fait la formation en début de mon premier mandat et franchement, sur le moment on comprend plein de choses et puis après, on ne se rappelle pas. Maintenant, je me contente de lire les notes et je pense que je suis à peu près.

Andrea KISS : On a récupéré tout le monde. On vous propose donc de passer les trois comptes de gestion, si vous en êtes toujours d'accord, regroupés. Très bien.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 27** **Le Haillan toujours avec vous**
Cécile AJELLO
- CONTRE : 2** **Bruno BOUCHET et Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)**
- ABSTENTIONS : 4** **Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY**
(Le Haillan réuni)
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

La délibération est adoptée.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 27** **Le Haillan toujours avec vous**
Cécile AJELLO
- CONTRE : 2** **Bruno BOUCHET et Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)**
- ABSTENTIONS : 4** **Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY**
(Le Haillan réuni)
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

La délibération est adoptée.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 27** **Le Haillan toujours avec vous**
Cécile AJELLO
- CONTRE : 2** **Bruno BOUCHET et Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)**
- ABSTENTIONS : 4** **Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY**
(Le Haillan réuni)
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

La délibération est adoptée.

Andrea KISS : On considère nos comptes adoptés.

Délibération n°D2024_06_47

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023 - APPROBATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Le Compte Administratif (CA) retrace l'exécution du budget de l'année. Il détermine les résultats de l'exécution comptable et constate les restes à réaliser. Il compare, à cette fin, les prévisions ou autorisations de crédits aux réalisations, en dépenses et en recettes.

Ainsi, par le biais du Compte Administratif du budget principal mais aussi du CA correspondant aux différents budgets annexes, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte Administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-14 ;

VU la délibération n°D2023_04_25 du Conseil Municipal en date du 5 avril 2023 approuvant le Budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal puis les décisions modificatives s'y rapportant,

CONSIDERANT que le Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Comptable public et présentant le même résultat pour l'exercice 2023,

Sous la présidence de Monsieur Eric FABRE, le Maire s'étant retirée au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2023.

Article 2 : D'ARRETER les recettes et les dépenses de l'exercice 2023 en mouvements budgétaires aux montants suivants comme suit :

RECETTES REALISEES	- Investissement :	4 730 987.37 €
	- Fonctionnement :	17 692 097.75 €
	TOTAL	22 423 085.12 €
DEPENSES REALISEES	- Investissement :	4 418 576.00 €
	- Fonctionnement :	16 640 499.17 €
	TOTAL	21 059 075.17 €

RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	- 002 Résultat reporté N-1 fonctionnement :	+ 5 134 012.35 €
	- 001 Solde d'investissement N-1	- 200 466.45 €

D'où il résulte, après intégration des résultats de l'exercice 2022 :

- Un excédent budgétaire de 6 185 610,93 € pour la section de Fonctionnement,
- Un excédent de financement de 111 944,92 € pour la section d'Investissement,

Soit, pour 2023, un excédent budgétaire global de clôture de 6 297 555,85 € avant prise en compte des restes à réaliser de dépenses et de recettes, ceux-ci devant faire l'objet d'une reprise au budget supplémentaire 2024 (- 1 234 552,36 €), **soit un excédent global après restes à réaliser de 5 063 003,49 €.**

Et

Délibération n°D2024_06_48

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS – EXERCICE 2023 - APPROBATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Le Compte Administratif (CA) retrace l'exécution du budget de l'année. Il détermine les résultats de l'exécution comptable et constate les restes à réaliser. Il compare, à cette fin, les prévisions ou autorisations de crédits aux réalisations, en dépenses et en recettes.

Ainsi, par le biais du Compte Administratif du budget principal mais aussi du CA correspondant aux différents budgets annexes, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte Administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-14 ;

VU la délibération n°D2023_04_26 du Conseil Municipal en date du 5 avril 2023 approuvant le Budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe de la Régie des transports puis les décisions modificatives s'y rapportant ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Comptable public et présentant le même résultat pour l'exercice 2023 ;

Sous la présidence de Monsieur Eric FABRE, Madame La Maire s'étant retirée au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le Compte Administratif du budget annexe de la Régie des Transports de l'exercice 2023.

Article 2 : D'ARRETER les recettes et les dépenses de l'exercice 2023 en mouvements budgétaires aux montants suivants comme suit :

RECETTES REALISEES	- Investissement :	- €
	- Fonctionnement :	- €
	TOTAL	- €
DEPENSES REALISEES	- Investissement :	- €
	- Fonctionnement :	1 488.84 €
	TOTAL	1 488.84 €

RESULTATS L'EXERCICE 2022	DE	- Fonctionnement excédent reporté 002 :	+ 13 680.09 €
--------------------------------------	-----------	--	---------------

D'où il résulte, après intégration des résultats de l'exercice 2022 :

➤ **Un excédent budgétaire de 12 191,25 € pour la section de fonctionnement,**
Soit, pour 2023, un **excédent budgétaire global de clôture de 12 191,25 €.**

Et

Délibération n°D2024_06_49

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS A CARACTERE CULTUREL - EXERCICE 2023 - APPROBATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Le Compte Administratif (CA) retrace l'exécution du budget de l'année. Il détermine les résultats de l'exécution comptable et constate les restes à réaliser. Il compare, à cette fin, les prévisions ou autorisations de crédits aux réalisations, en dépenses et en recettes.

Ainsi, par le biais du Compte Administratif du budget annexe, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte Administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-14 ;

VU la délibération n°D2023_04_27 du Conseil Municipal en date du 5 avril 2023 approuvant le Budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe de la Régie pour l'organisation des manifestations à caractère culturel puis les décisions modificatives s'y rapportant,

CONSIDERANT que le Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Comptable public et présentant le même résultat pour l'exercice 2023,

Sous la présidence de Monsieur Eric FABRE, Madame La Maire s'étant retirée au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le Compte Administratif du budget annexe de la Régie pour l'organisation des manifestations à caractère culturel de l'exercice 2023.

Article 2 : D'ARRETER les recettes et les dépenses de l'exercice 2023 en mouvements budgétaires aux montants suivants comme suit :

RECETTES REALISEES	- Investissement :	93 180.78 €
	- Fonctionnement :	968 874.48 €
	TOTAL	1 062 055.26 €
DEPENSES REALISEES	- Investissement :	105 316.83 €
	- Fonctionnement :	948 413.05 €
	TOTAL	1 053 729.88 €

RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	- 002 Résultat reporté N-1 fonctionnement :	+ 78 322.99 €
	- 001 Solde d'investissement N-1	- 38 401.06 €

D'où il résulte, après intégration des résultats de l'exercice 2022.

- Un excédent budgétaire de 98 784,42 € pour la section de Fonctionnement,
- Un déficit budgétaire de 50 537,11 € pour la section d'Investissement,

Soit, pour 2023, un excédent budgétaire global de clôture de 48 247,31 €, avant prise en compte des restes à réaliser de dépenses et de recettes, ceux-ci devant faire l'objet d'une reprise au budget supplémentaire du budget annexe 2024 (16 214,04 €), **soit un excédent global après restes à réaliser de 64 461.35 €.**

Jean-Michel BOUSQUET : Je vais vous proposer là aussi de regrouper les délibérations 47, 48 et 49 qui représentent les comptes administratifs du budget principal, du budget annexe de la Régie des transports et du budget annexe de la Régie pour l'organisation des manifestations à caractère culturel. Est-ce que tout le monde en est d'accord ?

Andrea KISS : Est-ce que cela vous va ? Présentation groupée. Après, si vous voulez, on pourra séparer les votes si vous le souhaitez.

Jean-Michel BOUSQUET : A priori, ce ne sera pas la peine. Le Compte Administratif. Commençons par le budget principal de la Ville. Donc, c'est le bilan financier de l'année 2023. Il s'établit en recettes à 22 423 085,12 €, dont 4 730 987,37 € d'investissement et 17 692 097,75 € de fonctionnement. En dépenses, il s'établit à 21 059 075,17 €, dont 4 418 576 € en dépenses d'investissement et 16 640 499,17 € en dépenses de fonctionnement.

A cela doit être réintégré le résultat reporté de l'année n-1 à hauteur de 5 134 012,35 € et le solde d'investissement de l'année n-1 à hauteur de 200 466,45 €. C'est pour les grands chiffres à prendre en compte sur le budget. Cela se traduit par un excédent global à fin 2023 de 5 063 003,49.

Pour faire simple, c'est ce qu'il nous reste après avoir payé l'ensemble de nos dépenses, après avoir encaissé l'ensemble de nos recettes et en intégrant, si je fais un parallèle à titre personnel, ce qu'il y a sur les comptes épargne, c'est-à-dire les excédents reportés des années précédentes.

Si on rentre un petit peu plus dans le détail parce que c'est important, les soldes intermédiaires de gestion, c'est-à-dire l'état de santé de notre collectivité sur l'année 2023 seule, sans prendre en compte les résultats précédents, c'est-à-dire sans prendre en compte le compte épargne pour faire le parallèle, c'est une épargne brute de 1 715 875 €, en baisse. J'y reviendrai tout à l'heure. C'est qu'il nous reste après avoir payé tout le fonctionnement, l'investissement et le capital des emprunts, et une épargne nette de 1 089 542 €. C'est ce qu'il nous reste une fois que l'on a tout payé sur l'exercice 2023 seul.

Je parlais d'épargne. L'épargne brute réduit de 27 % de 2022 à 2023. L'épargne nette descend en conséquence. Cela traduit avant tout une évolution de nos recettes à la baisse et de façon plus qualitative avant de rentrer dans les détails comptables, une érosion de nos marges de manœuvre liée essentiellement à une augmentation plus importante de nos dépenses contraintes et une augmentation plus faible de nos recettes structurelles, notamment de fonctionnement.

Pour faire simple et en restant très dézoomé, la revalorisation de nos recettes forfaitaires par l'État, sachant que nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition et que nous ne les augmenterons pas, ne couvre pas l'augmentation de nos dépenses, comme pour le citoyen, liée essentiellement aux dépenses courantes, à l'énergie et aux revalorisations nécessaires des charges de personnel.

Si on rentre un petit peu plus dans le détail de la section de fonctionnement, celle-ci s'établit au compte administratif 2023 à 17 445 166 €, en hausse de 4,94%. Donc, nos recettes augmentent effectivement beaucoup moins vite que les dépenses. La partie dynamique de nos recettes porte exclusivement sur les impôts et taxes et notamment sur les contributions directes qui augmentent de 7,73%.

Pour vous rappeler la vie du budget 2023, l'État revalorisait les bases d'impôt de 7,10% pour faire face à l'évolution des coûts de la vie et à l'inflation. À cela s'est rajoutée la dynamique physique des bases, c'est-à-dire les nouveaux Haillanais et les nouvelles entreprises. On regardera l'écart entre les deux. Cela fait 0,6 sur la dynamique physique des bases. C'est très très faible. Il ne vous a pas échappé que la quasi-totalité de ces contributions directes fiscales sont composées de la taxe foncière bâtie qui représente plus de 91% du produit fiscal.

Sur les autres recettes, les produits des services et du Domaine : - 5,70%. Ce sont les recettes que la Ville encaisse directement. La DGF, sujet de discussion régulier, s'établit à 3 251 € pour l'année 2023.

Dans les autres éléments, l'attribution de compensation de la Métropole reste stable. Nous sommes confrontés à une baisse de la taxe additionnelle des droits de mutation qui traduit aussi sur l'année 2023 une baisse de l'immobilier et surtout une baisse du nombre de transactions. C'est en gros ce que nous verse chaque notaire au moment de la cession d'un bien immobilier.

Concernant les autres dynamiques de recettes de fonctionnement, on peut remarquer une augmentation des dotations et participations de plus 10,56%. C'est majoritairement la revalorisation du contrat enfance-jeunesse et des prestations de service unique et ordinaire de la CAF liées au contrat que nous avons signé avec elle et surtout à nos engagements et à notre politique de petite enfance dynamique et volontaire.

Les dépenses de fonctionnement évoluent, elles, de + 10,17%. Vous vous rappelez les recettes, 4,94. L'augmentation porte essentiellement sur trois chapitres : chapitre 011, c'est à dire les charges à caractère général, toutes les dépenses courantes, les achats, les services, les petits travaux qui augmentent, eux, de 17,54%, soit un peu plus de 540 000 €. Sur ces 540 000 €, ne cherchez pas, là non plus, il n'y a pas de magie, il n'y a pas de complot, 470 800 € de plus sur les fluides, l'eau, le gaz, l'électricité. À cela se rajoutent 60 000 € de prestations de service, c'est-à-dire la restauration et l'entretien ainsi que les prestations que nous confions à des tiers.

Déjà, une fois que l'on a mis cela bout à bout, on arrive au montant d'augmentation. A cela, on peut constater une baisse de 15 500 € des fournitures d'entretien, des fournitures courantes des services, c'est-à-dire que pour faire court, les services arrivent à réduire les charges globales, mais les charges fixes continuent à augmenter. Les charges de fluides auraient augmenté encore plus fort si nous n'avions pas mis en œuvre un certain nombre de mesures qui nous permettent de réduire nos consommations de 19%, c'est-à-dire + 470 000 €. C'est avec une réduction de 19% de nos consommations. Vous l'avez tous senti à titre personnel sur la facture d'électricité ou de gaz. Nous aussi.

Le deuxième chapitre, les charges de personnel, chapitre 012, augmentent, elles, de 7,13%. Le glissement vieillesse technicité : au fur et à mesure que l'on évolue, chacun vieillit et gagne un petit peu plus. C'est une évolution annuelle. La revalorisation du SMIC au 1^{er} mai 2023, la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet ainsi que le recrutement de 6 apprentis par la Ville qui est, là aussi, une volonté de pouvoir accompagner les jeunes, même si ce n'est pas aussi simple que cela y paraît dans les recettes de l'État.

Donc, l'augmentation est là. Elle est exogène, elle s'impose à nous et elle nous impose là aussi de voir nos ratios d'épargne baisser et de pouvoir malgré tout rester à flot grâce aux économies réalisées sur le fonctionnement.

Sur l'investissement, en dépenses d'équipement, 3 693 617 € payés en 2023 essentiellement sur les travaux et les aménagements. Pour rentrer un petit peu plus dans le détail, c'est la maîtrise d'œuvre de la nouvelle mairie pour 416 000 €, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'école maternelle du Centre, les travaux de peinture et la cour de l'élémentaire du Centre pour 124 000 €, les travaux sur les équipements sportifs et l'acquisition de matériel sportif pour 85 400 €, l'acquisition que nous avons vue tout à l'heure de la Maison Clémenceau à 845 000 €, ainsi que des travaux d'entretien du patrimoine sur lesquels je reviendrai si vous le souhaitez, ainsi que la réalisation des reports qui représentent quand même quelques chiffres importants, notamment les travaux à la maternelle des Tauzins pour 224 600 €, à l'école élémentaire de la Luzerne pour 52 550 €, des travaux d'éclairage public (les économies, là aussi il faut investir pour pouvoir les faire) 219 000 €, le schéma directeur immobilier énergétique pour 135 000 € et je terminerai juste sur l'entretien de nos patrimoines et notamment les travaux énergétiques pour 284 700 €.

L'annuité d'emprunt s'élève à 626 333 € avec une très légère augmentation liée aux emprunts mobilisés l'année précédente. Il n'y a pas eu de mobilisation d'emprunt en 2023.

Sur la dette, il est important d'y revenir. On sait à quoi cela a servi et où on en est là-dessus. Nous sommes sur une durée de remboursement qui est ce que nous utilisons habituellement comme critère, de 3 années, le point de vigilance étant à 10, les points d'alerte plutôt à 10-11. Donc, on est sur une dette très maîtrisée. La durée potentielle de remboursement est là. Si on va sur des ratios de structure d'endettement, pour ceux qui préfèrent ce ratio-là, il est à 0,37 pour un niveau critique à 1,21.

Sur les recettes d'investissement, c'est ce qu'on a dépensé sur les recettes, légère baisse à 1 465 669 € liée essentiellement à une baisse de la compensation de la TVA qui, comme vous le savez, est liée aux investissements réalisés sur l'année n-1 qui passent de 631 000 à 328 000 €. C'est mécanique. Pour le reste, rien de particulier à soulever.

Donc, sur le budget principal 2023, la gestion reste saine et rigoureuse avec un résultat qui reste excédentaire avec des épargnes nettes et brutes satisfaisantes, mais cela ne doit pas voiler une réalité de gestion qui nous permet de les atteindre ainsi qu'une réalité exogène qui pèse sur nos budgets et sur nos dépenses, qui nous impose d'être attentifs à tout ce que l'on fait et qui conforte notre volonté d'investir pour la réduction de notre impact carbone et énergétique.

Je noterai aussi - cela paraît maintenant être devenu anodin, mais j'y tiens - une stabilité des taux en 2023 malgré ce contexte- là et un volume d'investissement qui reste soutenu, cohérent dans la réalisation de notre programme.

Sur les deux budgets annexes, le budget annexe de la Régie des spectacles dégage pour le compte administratif 2023, c'est-à-dire à la fin d'année 2023, un excédent de 64 461 € avec, sur les recettes de fonctionnement, une augmentation de 27,58% qui est liée à une augmentation du chapitre 74 des dotations et participations qui augmentent de 43%, passant de 512 245 € à 732 500 €. C'est le versement de la Ville.

J'évoquais tout à l'heure le troisième chapitre que je n'ai pas détaillé que je voulais évoquer là, c'est-à-dire que le budget 2023 a permis de revaloriser les dotations au titre du chapitre 65 sur le budget annexe de la Régie des spectacles, sur les deux EPA que sont le Centre Social et le CCAS.

Je parlais tout à l'heure de soutien aux plus fragiles par le CCAS. La Ville a augmenté en 2023, malgré le contexte, sa subvention au CCAS et à la Source pour consolider ses actions.

Concernant les dépenses de fonctionnement du budget annexe, cela reste relativement marginal avec les mêmes symptômes que sur le budget principal, une augmentation de 11,44% avec une augmentation des charges à caractère général c'est-à-dire les dépenses courantes de + 9,68%. Là aussi, les contrats de prestations de spectacles et autres ont un coût et il a fallu que nous suivions, toujours dans l'objectif de soutenir la culture et nous voyons bien dans le contexte actuel à quel point c'est important.

Une augmentation des charges de personnel de 8,65%. Là aussi, c'est pareil pour les mêmes raisons : la revalorisation du point d'indice, le SMIC, le glissement vieillesse technicité, etc.

Sur la section d'investissement, cela reste marginal sur le budget annexe de la Régie des manifestations culturelles, celle-ci ne supportant pas le patrimoine bâti. C'est la Ville qui le porte. Donc, ce sont essentiellement des investissements matériels : son, projections pour 48 064 € ainsi que le remboursement de l'annuité de la dette pour 31 772 € pour le budget annexe. Un seul emprunt contracté en 2023 de 34 000 € qui sera mobilisé en 2024. Les recettes complémentaires ont été financées pour partie par l'excédent et nous continuerons.

Pour le budget annexe de la Régie des transports, vous vous rappelez, un bus de 16 places, un excédent global de 12 091,25 €. Pas de section d'investissement, uniquement du fonctionnement courant. J'y reviendrai tout à l'heure avec la clôture de celui-ci.

Voilà pour la présentation des bilans des budgets annexes pour le compte administratif 2023 pour lequel, encore une fois je le redis, mais c'est important, je remercie chaleureusement les services de la Ville et les collègues pour, à la fois les efforts, et la qualité du travail réalisé pour arriver à ce résultat. Cela paraît évident présenté comme ça, mais je vous assure que ça ne l'est pas.

Andrea KISS : Merci beaucoup pour cette présentation. Des questions ou des interventions sur ces comptes ? Non ? Alors, je vais devoir me retirer puisque c'est la tradition. Je ne peux pas voter le compte administratif et je vais donc laisser la parole à Éric FABRE puisque c'est lui qui va s'en occuper.

Éric FABRE : Je vous propose de passer au vote des trois comptes administratifs. Est-ce qu'on les fait en même temps ? Vous n'avez pas de votes différenciés ? On y va sur les trois votes.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 26 Le Haillan toujours avec vous
Cécile AJELLO
- CONTRE : 2 Bruno BOUCHET et Eric VENTRE
(Ambition pour le Haillan)
- ABSTENTIONS : 4 Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie
TANGUY
(Le Haillan réuni)
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)
- NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 Andrea KISS

La délibération est adoptée.

Et

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 26 Le Haillan toujours avec vous
Cécile AJELLO
- CONTRE : 2 Bruno BOUCHET et Eric VENTRE
(Ambition pour le Haillan)
- ABSTENTIONS : 4 Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie
TANGUY
(Le Haillan réuni)
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)
- NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 Andrea KISS

La délibération est adoptée.

Et

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 26 Le Haillan toujours avec vous
Cécile AJELLO
- CONTRE : 2 Bruno BOUCHET et Eric VENTRE
(Ambition pour le Haillan)
- ABSTENTIONS : 4 Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie
TANGUY
(Le Haillan réuni)
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)
- NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 Andrea KISS

La délibération est adoptée.

Eric FABRE : Je vous remercie. Les comptes administratifs sont adoptés à la majorité. Madame le Maire, j'ai le plaisir de vous annoncer que les trois comptes administratifs ont été adoptés à la majorité avec 2 votes contre et 4 abstentions. Toutes mes félicitations.

(Madame le Maire revient en séance)

Andrea KISS : Merci beaucoup. Merci pour la confiance et c'est surtout la confiance envers notre adjoint aux finances et les équipes de la Ville, notamment le service des finances et la Directrice Générale des Services. Vous l'avez bien compris, c'est un exercice d'équilibriste qui

s'avère de plus en plus complexe d'année en année. Nous tenons bon malgré tout et pour l'instant, nous tenons surtout les engagements que nous avons pris en début de mandat et nous espérons que cela va pouvoir durer comme cela, au moins pendant les deux prochaines années.

Délibération n°D2024_06_50

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023 - DECISION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion constitue l'arrêté des comptes de la Commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La nomenclature M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision est inscrit en excédent de fonctionnement reportés (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire comptable M14 ;

VU la délibération n°D2024_06_47 en date du 25 juin 2024 relative à l'approbation du Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : DE PROCEDER à l'affectation du résultat comme suit :

Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	excédent :	1 051 598.5
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	5 134 012.35
	Déficit :	
Reste de clôture à affecter : (A1)	excédent :	6 185 610.93
(A2)	déficit :	

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	312 411.37
	Déficit	200 466.45
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		

	excédent
:	
Résultat comptable cumulé :	R001
111 944.92	Déficit :
	excédent :
	déficit :
D001	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	1 780 901.88
Recettes d'investissement restant à réaliser :	546 349.52
Solde des restes à réaliser :	-1 234 552.36
Besoin réel de financement	
Excédent réel de financement	0,00
Résultat excédentaire (A1)	6 185 610.93
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement	
Recette budgétaire au compte R1068	1 122 607.44
En dotation complémentaire en réserve	0,00
Recette budgétaire au compte R1068	0,00
Sous-total (R 1068)	1 122 607.44
€ En excédent reporté à la section de fonctionnement	
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire reporté R002 du budget N+1)	5 063 003.49
Total (A1)	6 185 610.93 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur	
(recette non budgétaire au compte 119/déficit budgétaire reporté à la section de fonctionnement D002)	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2023 au budget supplémentaire 2024

Section de fonctionnement		Section d'Investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Recettes
D002 : déficit reporté	R002: excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R001 : solde d'excédent N-1
0,00	5 063 003.49	0	1 122 607.44	111 944.92

Et

Délibération n°D2024_06_51

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2023 - DECISION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion constitue l'arrêté des comptes de la Commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La nomenclature M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision est inscrit en excédent de fonctionnement reportés (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire comptable M14 ;

VU la délibération n°D2024_06_48 en date du 25 juin 2024 relative à l'approbation du Compte Administratif du budget annexe de la Régie des transports de l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif du budget annexe de la Régie des transports de l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : DE PROCEDER à l'affectation du résultat comme suit :

Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :		excédent :	
		déficit :	-1 488.84
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)		excédent :	13 680.09
		déficit :	0,00
Reste de clôture à affecter :	(A1)	excédent :	12 191.25
	(A2)	déficit :	0,00

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice:		excédent :	0,00
		déficit :	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		excédent :	0,00
		déficit :	0,00
Résultat comptable cumulé R001		excédent :	0,00
D001		déficit :	0,00
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			0,00
Recettes d'investissement restant à réaliser :			0,00
Solde des restes à réaliser :			0,00
Besoin réel de financement			0,00
Excédent réel de financement			
Résultat excédentaire (A1)			12 191.25
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement			
Recette budgétaire au compte R1068			0,00
en dotation complémentaire en réserve			
Recette budgétaire au compte R1068			0,00

sous-total (R 1068) 0,00

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire reporté R002 du budget N+1) **12 191.25**

Total (A1) 12 191.25

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur
(recette non budgétaire au compte 119/déficit budgétaire reporté à la section de fonctionnement D002) 0,00

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2023

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0,00	R002: excédent reporté 12 191.25	D001 : solde d'exécution N-1 0,00	R001 : solde d'exécution N-1 0,00

Et

Délibération n°D2024_06_52

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS A CARACTERE CULTUREL - EXERCICE 2023 - DECISION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion constitue l'arrêté des comptes de la Commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La nomenclature M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision est inscrit en excédent de fonctionnement reportés (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire comptable M14 ;

VU la délibération n°D2024_06_49 en date du 25 juin 2024 relative à l'approbation du Compte Administratif du budget annexe de la Régie pour l'organisation des manifestations à caractère culturel de l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif du budget annexe de la Régie pour l'organisation des manifestations à caractère culturel de l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : DE PROCEDER à l'affectation du résultat comme suit :

Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	20 461.43
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	
	déficit :	78 322.99
Reste de clôture à affecter : (A1)	excédent :	
(A2)	déficit :	98 784.42

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice:	excédent :	
	12 684,65	
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	
	déficit :	-12 136.05
Résultat compta R001	excédent :	
D001	déficit :	-50 537.11
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		13 785.96
Recettes d'investissement restant à réaliser :		30 000.00
Solde des restes à réaliser :		16 214.04
Capacité réelle de financement		
Excédent réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	98 784.42
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement	
Recette budgétaire au compte R1068	34 323.07
en dotation complémentaire en réserve	
Recette budgétaire au compte R1068	
sous-total (R 1068)	34 323.07
En excédent reporté à la section de fonctionnement	
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire reporté R002 du budget	
N+1)	64 461.35
Total (A1)	98 784.42

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit budgétaire reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2023 au budget supplémentaire 2024.

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit	R002: excédent report	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : solde d'exécution N-1
0,00	64 461.35	38 401,06	34 323.07

Jean-Michel BOUSQUET : Je vais vous proposer d'examiner globalement les délibérations 50, 51 et 52 et de les voter globalement. Est-ce que tout le monde en est d'accord ? Merci.

Ces trois délibérations s'inscrivent dans la suite du compte administratif. Vous l'avez vu, on a un résultat excédentaire au compte administratif 2023 qu'il est nécessaire d'affecter. Il n'y a pas de surprise par rapport aux années précédentes. Les principes d'affectation sont les mêmes sur les trois budgets, le budget principal et les deux budgets annexes, à savoir d'affecter l'excédent de l'année n-1 à hauteur de 5 063 003,49 € en recettes de la section de fonctionnement.

Pour être tout à fait complet, vu que le budget supplémentaire reprend l'excédent, mais aussi les reports des années n-1 en investissement et en fonctionnement, vous verrez que la section d'investissement reprend les excédents de fonctionnement capitalisés, les soldes d'excédents de recettes. Donc, ils sont repris directement sur la section d'investissement. L'excédent de l'année n-1 2023 est affecté en recettes de la section de fonctionnement du BS 2024, à hauteur de 5 063 003,49 pour le budget principal, à hauteur de 12 191,25 € pour le budget annexe des transports et à hauteur de 64 461 035 pour le budget annexe de la Régie des manifestations à caractère culturel.

Andrea KISS : Avez-vous des questions, des interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc que nous passions au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des absentions ? Notre résultat est affecté.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 27** **Le Haillan toujours avec vous**
Cécile AJELLO
- CONTRE : 2** **Bruno BOUCHET et Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)**
- ABSTENTIONS : 4** **Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY**
(Le Haillan réuni)
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

La délibération est adoptée.

Et

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 27** **Le Haillan toujours avec vous**
Cécile AJELLO
- CONTRE : 2** **Bruno BOUCHET et Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)**
- ABSTENTIONS : 4** **Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY**
(Le Haillan réuni)
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

La délibération est adoptée.

Et

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 27** **Le Haillan toujours avec vous**
Cécile AJELLO
- CONTRE : 2** **Bruno BOUCHET et Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)**
- ABSTENTIONS : 4** **Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY**
(Le Haillan réuni)
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_06_53

**CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES - EXERCICE 2024 -
DECISION**

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Conformément à la réglementation budgétaire et comptable, de telles provisions doivent être constituées par délibération de l'assemblée délibérante, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse et doit faire l'objet d'une provision.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur ont échangé leurs informations sur les chances de recouvrements des créances.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 3 de l'article R.2321-2 qui impose la constitution d'une provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers apparaît compromis ;

VU qu'en application du principe de prudence, il a été considéré que les pièces en reste depuis plus de 2 ans devaient faire l'objet de dépréciations à minima à hauteur de 15% ;

VU le régime de droit commun qui prévoit que les provisions sont des opérations d'ordre semi-budgétaire ;

VU le montant des restes à recouvrer au 31 décembre 2022 qui s'élève à 31 995,00 € soit un montant de provision complémentaire à constituer au titre de l'exercice 2024 de 899,00 € ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constituer une provision pour dépréciation à concurrence de 15% des états des restes constatés au 31 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que le montant de provision constitué sur l'exercice 2022 était de 3 900,00 € ;

CONSIDERANT que cette provision est révisée annuellement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'AJUSTER la provision pour créances douteuses de la Ville à hauteur de 15% des restes à recouvrer de plus de deux ans issus de l'état des impayés au 31 décembre 2022 pour un montant de 4 799,00 €, soit une provision complémentaire de 899,00 €.

Article 2 : D'OUVRIER au budget les crédits correspondants au compte 6817 - « Dotations aux dépréciations des actifs circulants

Jean-Michel BOUSQUET : On va sortir un tout petit peu du train des délibérations habituelles, comptes de gestion, comptes administratifs, résultat, BS. Il y a deux délibérations entre les deux qui sont nécessaires de réaliser pour pouvoir arriver à vous présenter le budget supplémentaire 2024.

La première, constitution de provisions pour créances douteuses. C'est quelque chose que l'on a déjà vu. C'est un mécanisme en quelque sorte mathématique et mécanique qui nous

impose de provisionner à hauteur de 15% des créances non recouvrées depuis plus de deux ans.

Pour faire court, la Ville récupère des recettes sur ses services restauration, centre de loisirs et autres, j'en passe. Celles-ci sont payées avec plus ou moins de rapidité et il nous reste en fin d'année un certain nombre de créances qui ne sont pas encore recouvrées et qui se recouvrent progressivement.

Par principe de prudence, l'ordonnance comptable nous impose de provisionner a minima 15%, ce qui est le ratio que nous avons envisagé jusqu'ici, des recettes qui restent encore à recouvrer de plus de deux ans, 31 décembre 2022. Le volume de recettes s'établissant à 31 495 € à cette date-là, il est proposé de constituer une provision complète de 4 799 €, soit avec un complément de provisions par rapport à ce que nous avons par le passé de 899 €, et donc de pouvoir inscrire ces crédits au compte 78-17 du budget supplémentaire. C'est un mécanisme usuel comptable qui n'a pas d'impact et bien évidemment, c'est une provision. Au fur à mesure que ces recettes rentrent, la provision s'efface d'elle-même ou reste provisionnée pour l'année suivante directement. Ce n'est pas une perte. C'est pour faire face à des aléas potentiels. C'est une sorte de provision de bonne gestion prévisionnelle de nos deniers pour éviter d'être obligé d'y faire face ultérieurement.

Andrea KISS : En gros, ce n'est pas parce que ce n'est pas payé que c'est perdu. Avez-vous des questions sur ces créances douteuses ? Monsieur BONNAUD.

Hervé BONNAUD : Il me semble que j'avais déjà posé la même question sur l'exercice précédent : combien est-ce que cela représente de créances ?

Jean-Michel BOUSQUET : Il s'agit d'une provision globale. Le nombre de créances qui datent de plus de deux ans, je n'ai pas le chiffre en tête. Pour moi, le bon référentiel, ce sont les abandons de créances quand on en passe et cela représente généralement annuellement, les extinctions de créances, ça représente 3-4 individus ou foyers maximum qui ont une dette auprès de la collectivité même si cette dette peut avoir plusieurs lignes. Cela peut être une ligne restauration, une ligne centre de loisirs, mais sur une même situation. Pour moi l'indicateur, il est là. Le nombre de foyers restant en provisions de dettes, ça peut être aussi des dettes de la CAF par exemple, de recettes. Ce n'est pas linéaire et c'est vraiment global et financier.

Hervé BONNAUD : On n'a pas des entreprises concernées là-dedans ?

Jean-Michel BOUSQUET : Très peu. On a eu une période où on en a eu un petit peu plus. Aujourd'hui, les abandons de créances de l'année dernière portent essentiellement sur des individuels. Ce qui est important pour nous, c'est le nombre de personnes qui ne paieront vraiment jamais et cela représente 2 ou 3 foyers par an maximum et encore, dans certains cas, on arrive à en recouvrer.

Andrea KISS : Du côté des entreprises, cela pourrait être par exemple des entreprises qui ont mis la clé sous la porte et qui n'ont pas payé la TLPE. Je vous propose de voter. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 31 **Le Haillan toujours avec vous**
Cécile AJELLO
Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY
(Le Haillan réuni)
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

-ABSTENTIONS : 2 **Bruno BOUCHET et Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)**

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_06_54

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS - AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Par délibération du 20 décembre 2002, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un budget annexe « Régie des Transports ». Ce budget permettait de retracer les comptes relatifs à l'activité des transports scolaires et extra scolaires. Il retrace donc uniquement les dépenses liées à l'utilisation du bus de 16 places.

À ce jour, la vétusté du bus et le coût occasionné par ses réparations nous amènent à repenser ce mode de gestion. Il convient donc de procéder à l'arrêt des comptes du budget annexe de la Régie des Transports après vérification de leur concordance avec les comptes du comptable public. La fermeture de ceux-ci a pour conséquence :

- La clôture du budget annexe de la Régie des Transports ;
- La reprise de l'actif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Ville.

VU la délibération n° 136 du 20 décembre 2002 qui approuve la création du budget annexe « Régie des Transports » ;

VU la délibération n° 137/02 le Conseil Municipal avait approuvé la réinscription au registre des transporteurs ;

VU que la Ville n'assure plus le service de transports considérés comme touristiques occasionnels par les véhicules communaux même gratuitement ;

CONSIDÉRANT la vétusté du bus et le coût occasionné par les réparations nous amènent à repenser ce mode de gestion ;

CONSIDÉRANT que la reprise du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe de la Régie des Transports fera l'objet d'une inscription à la ligne 002 du Budget Principal lors de l'adoption du Budget Supplémentaire 2024 par le Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : DE CLOTURER le budget annexe de la Régie des transports.

Article 2 : D'APPROUVER le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de la Régie des transports pour un montant de 12 191.25 € au Budget principal de la Ville sur la ligne 002 en fonctionnement.

Article 3 : D'OUVRIER au Budget Principal, par Décision Modificative, les crédits nécessaires à la réalisation du reversement au Budget principal de la Commune de l'excédent de fonctionnement.

Jean-Michel BOUSQUET : La précédente était mécanique. Celle-ci est une délibération volontaire dans un souci de bonne gestion. Je vais essayer de la rendre claire et peut-être arriverai-je à faire changer d'avis certains.

La Régie des transports est un budget annexe du budget principal qui a vocation exclusivement de gérer le minibus de 16 places et ses dépenses de fonctionnement. Aujourd'hui, nous n'avons plus obligation de maintenir une régie des transports avec un budget annexe pour les services que nous accomplissons avec ce minibus.

Donc, l'objectif, pour arriver à réduire les coûts de gestion administrative liés à l'administration d'un budget annexe pour un montant qui, vous en conviendrez, reste peu significatif à l'échelle du budget de la Ville, il est proposé de mettre fin et de clôturer le budget annexe de la Régie des transports comptablement et administrativement, de verser l'excédent comme une recette du budget supplémentaire de la Ville, ce qui n'obère pour autant pas la réalisation du service qui se poursuivra avec un minibus de meilleure qualité, tout neuf et accessible handicapés, par la Ville.

Donc, là aussi pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, il ne s'agit pas de l'arrêt du service, il s'agit de l'exercice différent du service en supprimant un outil administratif et financier qui est la régie, qui aujourd'hui prenait du temps et la paperasse ; cela vous fera moins de feuilles l'année prochaine, et donc de pouvoir arriver à ramener tout cela dans le budget principal. C'est pour cela qu'il était nécessaire de passer cette délibération avant le budget supplémentaire parce que la recette de la clôture rentre en recette du budget supplémentaire, chose qui n'aurait pas été possible si la clôture n'avait pas été actée préalablement. Les choses sont faites dans l'ordre.

Andrea KISS : Êtes-vous d'accord pour que nous clôturions ce budget annexe des transports qui disparaît avec le bus ? Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_55

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024 - ADOPTION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Après l'adoption du Compte Administratif, le Budget Supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues.

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications et permet également de procéder à des ajustements des dépenses et des recettes par rapport aux crédits votés dans le cadre du Budget Primitif.

Le projet de Budget Supplémentaire 2024 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement (dépenses/recettes) : 5 222 794,74 €
- Section d'investissement (dépenses/recettes) : 3 934 251,88 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

VU le Budget Primitif 2024 adopté par délibération n°D2023_12_129 du 22 décembre 2023 ;

VU la délibération n° D2024_06_50 du 25 juin 2024 relative à l'affectation du résultat de clôture du Budget principal 2023 ;

CONSIDERANT le résultat de la section d'investissement et de la section de fonctionnement du Budget Principal de la Commune à la clôture de l'exercice 2023 tel que retracé par le Compte Administratif 2023 approuvé par délibération n° D2024_06_47 du 25 juin 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'ADOPTER par chapitre les crédits, proposés par Madame La Maire, du Budget Supplémentaire 2024 du Budget principal, qui s'équilibrent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 222 794,74 €	5 222 794,74 €
Section d'investissement	3 934 251,88 €	3 934 251,88 €
TOTAL	9 157 046,62 €	9 157 046,62 €

Article 2 : D'AUTORISER Madame La Maire à procéder, pour l'exercice comptable 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, conformément à l'instruction comptable M57 permettant de disposer de plus de souplesse budgétaire.

Et

Délibération n°D2024_06_56

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS A CARACTERE CULTUREL - EXERCICE 2024 - ADOPTION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Après l'adoption du Compte Administratif, le Budget Supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues. Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications et permet également de procéder à des ajustements des dépenses et des recettes par rapport aux crédits votés dans le cadre du Budget Primitif.

Le projet de budget supplémentaire 2024 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement (dépenses/recettes) : 64 461,35 Euros
- Section d'investissement (dépenses/recettes) : 70 323,07 Euros

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

VU le Budget Primitif 2024 adopté par délibération n°D2023_12_129 du 22 décembre 2023 ;

VU la délibération n° D2024_06_52 du 25 juin 2024 relative à l'affectation du résultat de clôture du Budget annexe pour l'organisation des manifestations à caractère culturel de l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT le résultat de la section d'investissement et de la section de fonctionnement du Budget Annexe pour l'organisation des manifestations à caractère culturel à la clôture de l'exercice 2023 tel que retracé par le Compte Administratif 2023 approuvé par délibération n°D2024_06_49 du 25 juin 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'ADOPTER par chapitre les crédits, proposés par Madame Le Maire, du Budget Supplémentaire 2024 du budget annexe pour l'organisation des manifestations à caractère culturel, qui s'équilibrent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	64 461,35 €	64 461,35 €
Section d'investissement	70 323,07 €	70 323,07 €
TOTAL	134 784,42 €	134 784,42 €

Article 2 : D'AUTORISER Madame la Maire à procéder, pour l'exercice comptable 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, conformément à l'instruction comptable M57 permettant de disposer de plus de souplesse budgétaire.

Jean-Michel BOUSQUET : Je vais vous proposer de regrouper les délibérations 55 et 56 qui correspondent au budget supplémentaire du budget principal et du budget annexe de la Régie des manifestations à caractère culturel, le budget de la Régie des transports ayant disparu.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour ce regroupement dans la présentation et dans les votes ? La légalité m'impose de vous le demander, ce que je fais avec plaisir.

Le budget supplémentaire va s'établir pour 2024 à hauteur de 5 222 794,74 € en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement, à hauteur de 3 934 251,88 pour la section d'investissement, soit un total de 9 157 046,62. Comme je l'évoquais tout à l'heure, il y a la reprise de l'excédent de l'année précédente qui représente le volume principal de la section de fonctionnement ainsi que la reprise des reports des années précédentes, ce qui explique aussi une partie de l'investissement, ce qui explique aussi que le budget supplémentaire n'est pas uniquement la réaffectation du résultat.

Une petite digression, le compte administratif n'est pas équilibré parce qu'il est important que les recettes soient supérieures aux dépenses. Le budget supplémentaire, au même titre que le budget principal de la Ville, se doit, lui, d'être équilibré en dépenses et recettes. Autant l'Etat peut être déficitaire, autant on rappelle que les collectivités n'en ont absolument pas le droit et bien évidemment, nous les équilibrons.

Donc, sur la présentation du budget supplémentaire, la recette principale, c'est l'excédent de l'année n-1. Celle-ci va faire l'objet d'une recette de fonctionnement. Sur ce fonctionnement, nous allons ajouter quelques dépenses complémentaires à hauteur de 369 045 € qui se composent principalement d'une revalorisation des coûts de la restauration scolaire, de provisions pour des subventions exceptionnelles - on parlait d'associations, c'est important -, de l'entretien des vêtements de travail des agents repris en régie. Autant, nous pouvons externaliser quand c'est pertinent, autant nous reprenons en régie cet entretien quand c'est pertinent également ; une provision et une location pour la balayeuse afin d'assurer le nettoyage et l'entretien des trottoirs malgré les difficultés mécaniques que nous avons pu rencontrer avec le véhicule en notre possession, ainsi que le réajustement des frais de personnel au titre du chapitre 012 et essentiellement les dépenses électorales qui n'étaient pas prévues à hauteur de ce qui a été provisionné, le versement d'une prime pouvoir d'achat aux agents, prime inflation – Daniel DUCLOS y reviendra tout à l'heure - qui représente une part importante de cette revalorisation du chapitre 012. Le reste, à savoir ce qui n'est pas dans ces 369 000 €, est viré en section d'investissement. Ce virement représente 4 449 350 €.

Pour faire simple, une fois qu'on a réajusté nos besoins complémentaires en fonctionnement, la totalité de ce qu'il nous restait de côté des années précédentes, donc l'excédent du budget 2023 est affecté pour financer les investissements, comme nous le faisons depuis déjà de

nombreuses années. L'épargne, si je prends l'exemple de la maison, ne sert pas à payer les factures d'électricité. Elle sert à payer quelque chose qui redonne de la valeur.

Donc, ce budget d'investissement va servir d'abord à réduire l'emprunt d'équilibre qui était à un peu plus de 6,3 M€, qui réduit de 2,7 M€. Il ne sert à rien de thésauriser, pour faire court.

Ensuite, à la couverture du besoin de financement lié au report, 546 349 €, ainsi que des dépenses complémentaires, opérations nouvelles à hauteur de 2 153 350 €. Ce n'est pas dans l'ordre de la note que je vous ai présentée. J'essaie d'être un peu plus lisible.

L'investissement, une recette complémentaire par l'excédent, la reprise des reports et des dépenses nouvelles à hauteur de 2 153 000 € après avoir réduit l'emprunt.

Les dépenses nouvelles : 2 153 350 €. C'est un réajustement des travaux de l'Hôtel de Ville à hauteur de 1,5 M€. Je vais faire tomber le fantôme général. Ce n'est pas pour financer des travaux supplémentaires, on y reviendra dans la délibération suivante, c'est pour anticiper les paiements que nous allons réaliser cette année uniquement. Il n'y a pas de modification d'enveloppe globale. Par contre, on réajuste pour payer un peu plus cette année avec les excédents dont nous disposons.

Ces 23 000 € sur le budget participatif donc deuxième année de réalisation du budget participatif l'année dernière. Un nouveau reviendra l'année prochaine.

C'est l'acquisition de matériels pour les services à hauteur d'un peu plus de 16 000 €.

Ce sont les travaux pour la mise en service des vestiaires provisoires du foot pour amorcer les travaux de réaménagement de ces vestiaires et de stationnement à proximité du stade.

C'est la sécurisation et le remplacement de la chaudière à gaz du relais d'Europe à hauteur de 43 000 €, mais aussi l'installation électrique de l'église à hauteur de 30 000 €, la sécurisation des accès sur nos toitures ainsi que leur entretien à hauteur de 40 000 € ainsi que des virements de crédits pour ajuster à l'intérieur des opérations déjà existantes.

Si vous le souhaitez, on peut rentrer un peu plus dans le détail avec plaisir. Et complément de remboursement à la Ville d'Eysines à hauteur de 55 000 € correspondant au solde de la piscine pour lequel, effectivement, une des subventions de l'Etat, de l'Agence Nationale du Sport n'avait pas été intégrée dans les équilibres, comme vous le savez, les deux communes porteuses du projet ne pouvant payer plus que les participations et notamment de la Métropole. C'est une régularisation comptable.

Andrea KISS : Monsieur BOUCHET, voulez-vous bien laisser finir Monsieur BOUSQUET ? Vous attendez. Il n'a pas fini.

Jean-Michel BOUSQUET : De ce fait, cela maintient la participation de la Ville du Haillan à – 2 M€, ce qui est l'engagement qui avait été pris et qui n'est pas remis en cause.

Sur le budget annexe de la Régie des spectacles, le résultat de 64 461 € sert en provision de dépenses de fonctionnement et suppression de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 16 000 €, comme d'habitude.

Pour résumer, le même schéma que les années précédentes, notre excédent qui reste conséquent et significatif sert à financer les investissements en très grande majorité et nous avons quelques réajustements à la marge sur notre budget de fonctionnement, notamment à destination du personnel et des aléas de fonctionnement de la Ville.

Notre endettement reste restreint, considérant que c'est une recette d'investissement et que cela rentre dans le package investissement du portage de notre projet. Je vous remercie.

Andrea KISS : Avez-vous des questions, des demandes de précisions ? Monsieur BOUCHET.

Bruno BOUCHET : Ces 55 000 €, c'est quand même à la suite de la condamnation par la Cour des Comptes régionale.

Jean-Michel BOUSQUET : Monsieur BOUCHET, pour que tout le monde puisse comprendre, je vais refaire l'historique.

La Chambre Régionale des Comptes a effectivement examiné pour le compte de la Métropole, la Ville d'Eysines et la Ville du Haillan le financement de la piscine. Quel est le rôle de la Chambre Régionale des Comptes ? C'est un rôle d'analyse de la gestion des collectivités, de conseils et de recommandations. Vous lirez le rapport, le terme exact employé, ce sont des recommandations.

La Chambre Régionale des Comptes est un ordre de magistrats, c'est de l'ordre judiciaire, qui n'a pas pour objectif, ni de condamner ni de juger, mais bien d'étudier, de conseiller, de recommander. Il n'y a eu aucune condamnation, bien entendu, mais bien des recommandations qui ont été faites par la Chambre Régionale des Comptes auprès de la Ville d'Eysines et auprès de la Métropole ainsi qu'auprès de la Ville du Haillan qui en reprenant effectivement l'analyse budgétaire de la piscine, il n'y a aucune remise en question, ni de la gestion du projet, ni de la gestion financière de la piscine elle-même, ni du projet. Ce qui a été repointé, pour être tout à fait transparent, c'est que la subvention de l'Agence Nationale du Sport est arrivée après la clôture financière de l'opération et donc, des décomptes pour les collectivités, que ce soit la Métropole, la Ville d'Eysines et la Ville du Haillan. Considérant cet élément-là, la Chambre Régionale des Comptes a pointé qu'un ajustement aurait dû être fait a posteriori de la clôture des comptes pour permettre que la Métropole ne finance pas plus que la somme des deux communes réunies.

Donc, il s'agit d'un réajustement comptable lié à une temporalité tardive de versement d'une subvention. Il ne s'agit pas d'une condamnation, il ne s'agit pas d'une réprimande, il s'agit d'une recommandation administrative et comptable qui s'est suivie d'effets de la part des trois collectivités parties prenantes. Il s'agit d'un réajustement administratif qui a un impact comptable logique, mais d'un réajustement administratif qui à aucun moment ne remet en cause ni en question le montage juridico-administratif de la piscine, le projet et sa gestion, son financement, ni son volume financier global.

Comme je le disais, l'objectif qui avait été fixé par les deux collectivités, ici pour le Haillan, à savoir que le budget de participation de la Ville ne dépasse pas le M€, reste toujours atteint malgré ce réajustement administratif et comptable. Donc, je réfute catégoriquement la notion de condamnation, bien entendu.

Andrea KISS : Monsieur BOUCHET

Bruno BOUCHET : De quand date le versement de cette subvention qui est arrivée a posteriori ? 2019 ?

Jean-Michel BOUSQUET : De mémoire, après l'ouverture de la piscine, à savoir fin 2019, début 2020, si ma mémoire est bonne. A cette époque-là, le dossier avait été clôturé.

Bruno BOUCHET : Et personne ne s'était rendu compte que c'était complètement déséquilibré puisqu'il faut un équilibre entre la Métropole et les deux autres communes ?

Jean-Michel BOUSQUET : Personne ne s'en était rendu compte, ni les financiers de la Métropole, ni ceux de nos deux services parce qu'une part des participations a été versée déjà en amont et que quand cette subvention est arrivée, cela n'a pas donné lieu à un rééquilibrage, sachant que les comptes avaient été arrêtés avec les subventions connues à la date de l'arrêté des comptes. Cela ne s'est pas vu. Arrêtons la théorie du complot et de quelconques malversations. Il n'y en a pas. Il y a une régularisation à faire. Nous la faisons.

Pour être tout à fait complet, la Ville d'Eysines, vu que c'est elle qui avait porté administrativement et par un parallélisme des formes le financement de la piscine, la Ville

d'Eysines rembourse à la Métropole le rééquilibrage, de sorte que les collectivités payent la même chose. Ce n'est pas le trop-versé de la Métropole, c'est moitié/moitié et la Ville du Haillan reverse à la Ville d'Eysines les éléments correspondants. Je ne vois là-dedans rien de répréhensible, ni même de mauvaise gestion.

Andrea KISS : Et personne n'a rechigné. Il n'y a aucun problème là-dessus. D'autres questions ? Je vous propose, si vous en êtes toujours d'accord, que nous votions ces deux budgets supplémentaires groupés. Est-ce que cela vous convient toujours ? oui ? ça convient à tout le monde que l'on vote ensemble ? Très bien. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 27 **Le Haillan toujours avec vous**
Cécile AJELLO

-CONTRE : 2 **Bruno BOUCHET et Eric VENTRE**
(Ambition pour le Haillan)

-ABSTENTIONS : 4 **Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie**
TANGUY
(Le Haillan réuni)
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

La délibération est adoptée.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 27 **Le Haillan toujours avec vous**
Cécile AJELLO

-CONTRE : 2 **Bruno BOUCHET et Eric VENTRE**
(Ambition pour le Haillan)

-ABSTENTIONS : 4 **Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie**
TANGUY
(Le Haillan réuni)
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_06_57

REGULARISATION DE SURAMORTISSEMENTS CONSTATES PAR LE COMPTABLE PUBLIC PAR OPERATIONS D'ORDRE NON BUDGETAIRES (REPRISE AU 1068) - AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Dans le cadre des opérations d'ajustement inventaire de l'actif, il a été convenu avec le comptable public, un montant total de suramortissements de 26 491.71 € qu'il convient de régulariser. Ces opérations seront neutres budgétairement pour la Collectivité et n'auront donc aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'année.

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la correction d'erreurs sur l'exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice ;

CONSIDERANT que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire ;

CONSIDERANT que ces opérations sont neutres budgétairement pour la Collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'année ;

CONSIDERANT que dans le cadre des opérations d'ajustement inventaire-actif, le comptable a constaté un suramortissement à hauteur de 26 491.71 € sur les comptes ci-dessous qu'il convient de régulariser comme suit :

Article budgétaire	Libellé	Suramortissements constatés
28031	Frais d'étude	0.02 €
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	461.86 €
28128	Autres agences et aménagements	303.50 €
281568	Autre matériel et outillage incendie et défense civile	4 247.77 €
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 059.92 €
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	89.18 €
281828	Autres matériels de transport	8 765.03 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 564.43 €

CONSIDERANT que toutes les investigations nécessaires afin de détecter l'origine des discordances ont été effectuées tant par les services de l'ordonnateur que du comptable ;

CONSIDERANT que l'origine de l'erreur n'a pu être identifiée ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en concordance l'actif et l'inventaire ;

CONSIDERANT le détail des comptes conformément à la pièce annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER le comptable public à régulariser l'écart de 26 491.17 € par opération d'ordre non budgétaire (crédit du compte 1068 : excédents de fonctionnements capitalisés – débit 28031 : frais d'étude / 28121 : plantations d'arbres et arbustes / 28128 : autres agences et aménagements / 281568 : autre matériel et outillage incendie et défense civile / 28158 : autres installations, outillage et matériel techniques / 28181 : installations générales, agencements et aménagements divers / 281828 : autres matériels de transport / 281848 : autres matériels de bureau et mobiliers).

Article 2 : DE DIRE que cette opération non budgétaire aura un impact sur le résultat cumulé du compte 1068.

Jean-Michel BOUSQUET : Celle-ci, on l'a évoqué en commission. Pour essayer de décrypter, ça ne va pas être simple de pouvoir arriver à faire quelque chose de compréhensible à partir de cette délibération. Je vais essayer de vous le faire de façon très simple cependant.

La Ville provisionne tous les ans des volumes financiers liés à ses investissements c'est-à-dire qu'on achète des choses, on provisionne la décote des investissements que l'on réalise. Cela s'appelle une dotation aux amortissements qui est une dépense réalisée annuellement, liée notamment aux investissements réalisés à l'actif de la Ville. Le comptable public fait la même chose avec les données dont il dispose, mais il arrive qu'il puisse y avoir des écarts entre l'analyse de la valeur d'actif du comptable et celle de la Ville.

Donc, il s'agit de provision, il s'agit de dotation aux amortissements. Il ne s'agit pas de de dépense. Il est nécessaire de réajuster le compte du comptable par rapport aux amortissements de la Ville. Donc, il s'agit d'une opération non budgétaire, c'est-à-dire que ce n'est pas quelque chose qui nous coûte de l'argent. C'est un réajustement comptable lié à des valeurs d'actif. C'est là où cela devient complexe.

En gros, cela nous impose de régulariser un suramortissement de 26 491 € par une opération non budgétaire. Pour faire simple, il n'y a pas de transfert d'argent lié à cette délibération, pour essayer de le faire en version française. Si je vais plus loin, je pense que ce sera pire. Donc, je vais m'arrêter là pour la présentation.

Il est demandé dans la délibération d'autoriser le comptable à régulariser et de pointer cette opération non budgétaire.

Andrea KISS : Monsieur BOUCHET, vous avez une question ?

Bruno BOUCHET : J'ai juste un commentaire. Évidemment, tout le monde a compris ce que vous avez expliqué, Monsieur BOUSQUET. C'était clair comme de l'eau de roche. J'ai vu la tête des gens, ils étaient tous contents.

Andrea KISS : C'est quand même extrêmement complexe. On rentre vraiment dans de la technique de financier pur. Je vous avoue que...

Jean-Michel BOUSQUET : Je traduirai cela quand même d'une façon philosophique qui est de dire que même des thématiques à caractère un peu ésotérique passent en validation au conseil municipal. C'est dire si la démocratie fonctionne en ne laissant que très peu de marge aux services sur des décisions, y compris très techniques.

Andrea KISS : Monsieur BONNAUD.

Hervé BONNAUD : Ne soyons pas surpris de ça. Nous avons même voté des délibérations sur les chats errants. Donc, ce n'est pas très grave. Juste une question concernant la durée d'amortissement. Là, elle n'est pas touchée.

Jean-Michel BOUSQUET : Non. Les durées d'amortissement ont fait l'objet de délibérations. Il n'y a aucune modification, ni des modes d'amortissements. On les avait votés parallèlement à la nouvelle directive comptable M57. Il n'y a aucune modification, ni des durées d'amortissements, ni des types d'amortissements. Cela ne change pas. C'est une régularisation entre les données comptables d'actifs et les données comptables de la Ville.

Andrea KISS : Je vous propose que l'on vote cette délibération très sexy. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_58

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) - TARIFICATION POUR L'ANNEE 2025 - APPROBATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Par délibération N°79/09 du 2 octobre 2009, le Conseil Municipal a instauré la taxe locale sur les publicités et enseignes. Cette instauration résultait d'une obligation légale pour les communes qui avaient, avant le premier janvier 2009, instauré une taxe pour les emplacements publicitaires.

La délibération d'origine, compte tenu des circulaires d'application, prévoyait une progressivité des montants de la taxe pendant la période transitoire de 2009/2014. Par délibération du 27 juin 2014, les tarifs ont été ajustés pour l'année 2015. Par délibération du 24 juin 2015, les tarifs ont été ajustés pour l'année 2016.

Compte tenu du contexte et selon la volonté de la municipalité, par délibération du 29 juin 2016 et délibération du 17 mai 2017, les tarifs des années 2017 et 2018 sont restés les mêmes que ceux de 2016, puis par délibération du 27 Juin 2018, les tarifs pour 2019 ont été ajustés. Les tarifs pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 sont restés inchangés.

Pour l'année 2025, dans l'objectif de préserver la qualité du cadre de vie et compte tenu du contexte économique, la Ville souhaite maintenir les tarifs concernant les dispositifs publicitaires et les enseignes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : DE VOTER les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2025 suivant le tableau ci-dessous :

NATURE		TARIFS 2016, 2017 et 2018	TARIFS 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024	TARIFS 2025
EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES				
Dispositifs publicitaires et pré enseignes inférieurs à 50 m ²		15 € / m ²	20 € / m²	20 € / m²
Dispositifs publicitaires supérieurs à 50 m ²		34 € / m ²	34 € / m²	34 € / m²
Dispositifs numériques	Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique de moins de 50 m ²	52 € / m ²	47.10 € / m²	47.10 € / m²
	Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique de plus de 50 m ²		57 € / m²	57 € / m²
ENSEIGNES COMMERCIALES				
Enseignes entre 7 et 12m ²		15 € / m ²	15 € / m²	15 € / m²
Enseignes entre 12 et 50m ²		34 € / m ²	34 € / m²	34 € / m²
Enseignes supérieures à 50m ²		67 € / m ²	67 € / m²	67 € / m²

Le rapporteur, Jean-Michel BOUSQUET, présente le dossier

Andrea KISS : Je ne vois pas de demande de parole. Qui vote contre cette tarification ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus. Quel succès !

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_59**REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE - AUTORISATION****Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

Le Rapporteur expose :

Pour rappel, la procédure d'Autorisation de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) permet la gestion pluriannuelle des investissements. Elle se compose :

-De l'Autorisation de Programme (AP) qui constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elle peut être révisée à tout moment par délibération ;

-Des Crédits de Paiement (CP) qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les Autorisations de Programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Chaque année, un cadrage des engagements pluriannuels et des crédits prévisionnels est effectué en fonction de l'avancement des AP. C'est le montant d'actualiser la ventilation des CP. Le suivi des AP/CP est retracé en annexe des maquettes budgétaires (Budget Principal/Compte Administratif).

Au regard de l'actualisation des coûts en 2023 et des réalisations survenues sur ce projet, il est proposé de réviser l'AP/CP portant sur la réhabilitation et l'extension de la Mairie, de la manière suivante :

LIBELLE AP/CP	MONTANT TTC DE L'AP	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT				RECETTES PREVISIONNELLES
		2022	2023	2024	2025	
Réhabilitation et extension de la mairie	9 000 000 €	125 022.04 €	861 136.73 €	5 500 000 €	2 513 841.23€	Autofinancement : 3 000 000 € Emprunt : 4 372 000 €
Revalorisation AP/CP du 23/04/2023	9 000 000 €	48 442 €	2 900 000 €	4 200 000 €	1 851 558 €	Subventions : 478 000 € FCTVA : 1 150 000 €
Pour mémoire : AP/CP votée le 17/12/2021	7 500 000 €	425 000 €	4 200 000 €	2 875 000 €	-	= 9 000 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'APPROUVER la mise à jour de l'Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) pour la réhabilitation et l'extension de la mairie telle que présentée ci-dessus.

Jean-Michel BOUSQUET : Comme tout le monde s'en rappelle, celle-ci a fait l'objet d'un dispositif de programmation comptable qui s'appelle autorisation de programme - crédits de paiement. Le principe étant que sur plusieurs années, il y ait une enveloppe votée pour la réalisation d'opérations et que celle-ci se décompose en crédits de paiement sur plusieurs années. En gros, c'est une autorisation à faire et une affectation des crédits sur les années de réalisation de l'opération.

Donc, il est nécessaire de réajuster, comme la plupart des AP-CP d'ailleurs, annuellement les montants correspondants, ce qui correspond par ailleurs au BS.

Donc, la proposition est un maintien de l'enveloppe votée le 23 avril 2023 sur l'AP-CP à hauteur de 9 M€.

Par contre, la proposition de cette délibération, c'est de modifier la ventilation des crédits de paiement sur l'augmentation des crédits de paiement 2024. Donc, il est proposé que ces crédits de paiement soient dorénavant réajustés à 125 022,04 pour 2022, 861 131,073 pour 2023 correspondant au compte administratif, 5 500 000 € pour 2024 et 2 513 841,23 pour 2025.

Les modalités de financements et de recettes, elles, n'ont pas évolué par rapport à la précédente délibération de 2023. Donc, il est proposé d'adopter la nouvelle ventilation des crédits de paiement telle que présentée.

Andrea KISS : Il est bien dommage que l'on n'ait pas reçu des subventions supplémentaires.

Jean-Michel BOUSQUET : Pourtant, on les cherche.

Andrea KISS : Avez-vous des questions ou des remarques là-dessus ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? Pardon. Il y a Monsieur VERGNE qui a demandé la parole.

Benoît VERGNE : Je voulais profiter de cette délibération sur la mairie, simplement pour revenir sur un petit sujet que Madame VASQUEZ évoquait tout à l'heure en introduction. Donc, je voulais la rassurer et lui dire qu'avec mes 1 mètre 72 mètres et demi, je n'avais pas beaucoup de mal à garder les pieds sur terre et juste reparler de cette histoire d'étagère parce que je commence à trouver cela fatigant. L'ironie, c'est peut-être vos méthodes, le sourire narquois, c'est peut-être aussi pour cela que vous l'avez pris ainsi, sauf que tout le monde n'est pas Voltaire et que je sais que cette forme d'humour se manie avec précaution et talent. Du coup, j'évite.

Mon propos était de répondre à une question posée par M. VENTRE, en disant que des aléas pendant des travaux, cela arrive et que cela arrive même quand on pose une étagère à la maison. En gros, cela s'appelle une métaphore et il n'y a rien d'autre à aller chercher derrière.

Par contre, cela me fait doucement sourire de vous entendre vous offusquer sur des sujets de mépris de classe en introduction de ce conseil, quand vous-même semblez, sous couvert d'ironie, mépriser mes origines parce que l'expression que j'ai reprise à mon grand-père est loin de la scatophilie. On parlait de l'importance de l'école en introduction de ce conseil municipal. Eh bien, mon grand-père a passé plus de temps dans le maquis que sur les bancs de l'école et il a fait avec l'éducation qu'il avait. Pas de quoi se moquer en somme.

Concernant ces histoires de diffamation, on va en reparler une minute. Quand on enquête sur le bien immobilier de ma famille, quand on passe un peu trop souvent devant chez moi, quand

on me nomme par mon quatrième prénom déclaré à l'état civil sur les réseaux sociaux, vous savez quoi ? Je commence à m'inquiéter. Ce sont clairement des méthodes aux relents nauséabonds. Je me pose des questions et je m'inquiète pour moi, mais aussi et surtout pour mes enfants. Alors oui, il y a des choses qui ne se font pas et oui, je n'hésiterai pas, comme je vous l'ai déjà dit ici, à faire respecter mes droits et à protéger ma vie privée dès qu'il y aura besoin de le faire.

C'est vrai aussi que je ne suis pas comme vous. Cela ne fait pas vingt ans que je suis élu. C'est mon premier mandat et je le déplore, mais en vous observant et en écoutant religieusement vos interventions depuis maintenant plus de quatre ans, j'ai l'impression, et ces propos n'engagent que moi, que votre seul et unique sujet de fond, c'est la guerre d'ego que vous menez contre Madame la Maire. Il y a pourtant, et surtout en ce moment, tellement de sujets sur lesquels s'engager réellement et concentrer son énergie. Finalement peut-être que la différence entre vous et moi, c'est que moi, je ne suis pas là pour faire une carrière politique. Je suis là pour servir la collectivité et j'essaie, croyez-moi, comme l'ensemble des élus de la majorité, de le faire du mieux possible.

Andrea KISS : Merci. Madame VASQUEZ.

Erika VASQUEZ : Ce que je déplore, Monsieur VERGNE, c'est que vous attendiez la fin du conseil municipal après pratiquement 4 heures de conseil, pour pouvoir faire votre intervention. Vous auriez dû la faire au moment où je faisais moi-même mon intervention. Cela vous aurait permis peut-être d'avoir moins de temps pour la préparer. Moi, je vous répondrai au prochain conseil parce que sur l'ensemble des interrogations et des critiques que vous venez de faire, à aucun moment je n'ai remis en cause les origines de votre grand-père. J'ai repris la phrase que vous disiez en parlant de bouses. J'ai bien rappelé les différentes citations. Je disais : « On est un peu scatophile ». Je ne me suis pas moquée de votre grand-père.

En ce qui concerne les diffamations qui sont passées sur les réseaux, à aucun moment je ne les ai dites, je ne les ai reprises, il n'y a eu diffamation, il n'y a eu moquerie, ironie. Qu'après, vous fussiez l'objet de persécutions, c'est votre interprétation personnelle. Moi, je ne suis pas là pour les vérifier. Monsieur, laissez-moi finir. Je vous parle de ce qui a été lu et de choses factuelles. Vos ressentis sont une chose. Moi, je vous parle de ce qui peut être prouvé.

Après, Monsieur VERGNE, quand vous commencez à dire « ma guerre d'ego », je pense qu'à un moment donné, il y a longtemps que les Haillanais ont compris que cette guerre d'ego, je n'étais pas la seule à la mener. Systématiquement, lorsqu'il y a des délibérations, j'essaie de les argumenter lorsque cela me semble à mettre au profit des Haillanais. Jusqu'à maintenant, je ne pense pas avoir été plus désobligeante ; je suis toujours très respectueuse et pas du tout dans une guerre d'ego, comme vous le dites, parce que je n'ai pas de carrière à défendre, moi Monsieur. Je ne perçois pas d'indemnité. Je suis restée dans l'opposition. J'aurais pu très bien partir. Je l'ai fait dans le sens de mes responsabilités, ayant été élue par les Haillanais.

Par contre, je le redis, vous avez mis 4 heures pour préparer votre réponse. Vous me prenez à froid, mais au prochain conseil municipal, je ferai une réponse parce que je trouve vos propos déplacés. Vous le faites en fin de conseil. Là où vous auriez été un homme, Monsieur VERGNE, tel que je le conçois, vous me répondiez au moment de mon intervention et là, je pouvais vous répondre. Je vous ai vu plusieurs fois aller sur votre téléphone, peut-être pour pouvoir argumenter, pour pouvoir me parler de Voltaire. Mais vous êtes pathétique, Monsieur VERGNE, pathétique. J'arrête.

Andrea KISS : Oui, arrêtez. Je pense qu'il vaut mieux que vous arrêtiez. Il a le droit d'intervenir quand il le souhaite. Vous n'avez pas le droit de dire ce que vous voulez. Je comprends la position de Monsieur VERGNE... Madame VASQUEZ, est-ce que vous pouvez vous taire 5 minutes ? Est-ce que vous croyez que parce que vous parlez plus fort, vous avez raison ? C'est bien, vous quittez la salle comme une diva outragée. C'est vraiment très responsable.

Je comprends la position de M. VERGNE. Quand effectivement on est harcelé, je peux comprendre qu'au bout d'un moment, on puisse s'agacer et que l'on aille déposer plainte et il n'y a pas que Monsieur VERGNE qui a déposé plainte puisqu'il y a plusieurs élus qui ont été obligés d'aller jusque-là pour des faits, soit de harcèlement, soit d'usurpation d'identité. Je peux vous dire qu'en tant qu'élu, on n'a pas la vie facile tous les jours, mais quand on est obligé de supporter cela et qu'on fait supporter cela à nos proches, c'est extrêmement difficile.

J'en appelle à la responsabilité de chacun. Quand on a des choses à dire, on se les dit en face et surtout pas sur les réseaux sociaux parce que c'est totalement irresponsable. Monsieur VENTRE.

Éric VENTRE : Je voulais revenir sur les étagères.

Andrea KISS : On ne va pas y passer des heures !

Eric VENTRE : Bien sûr que l'on ne va pas y passer des heures ! Je ne ferai pas appel à vos services, Monsieur VERGNE, pour les étagères. Et sachez que de la hauteur, j'en prends suffisamment dans mon travail. C'est juste un complément.

Andrea KISS : Je vous propose que l'on passe au vote. On va s'arrêter là, Madame VASQUEZ, parce que je sens que cela va mal tourner et que ce n'est pas très intéressant. Nous allons passer au vote sur l'AP-CP, la révision de l'AP-CP. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 27** **Le Haillan toujours avec vous**
Cécile AJELLO
- CONTRE : 3** **Bruno BOUCHET et Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)**
Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)
- ABSTENTIONS : 3** **Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY**
(Le Haillan réuni)

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_06_60

EXTENSION DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE AU DISPOSITIF CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) - AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé est un moyen de paiement permettant de rémunérer des services à la personne. Il est identifié au nom du bénéficiaire et affiche une valeur définie. Selon le même principe que les titres restaurant dans les entreprises, il est pré financé en tout ou partie par l'employeur, le Comité d'entreprise ou un organisme financeur.

Les services qui peuvent être rémunérés au moyen du titre CESU sont en principe rendus au domicile du bénéficiaire, ils peuvent toutefois l'être à l'extérieur, par exemple pour la garde de jeunes enfants de moins de 6 ans.

Les collectivités publiques, lorsqu'elles sont agréées, peuvent accepter les CESU en paiement pour des activités d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans, exercées hors du domicile (halte-garderie et jardins d'enfants, crèches, garderies périscolaires, accueils de loisirs sans hébergement).

Elles sont exonérées des frais liés au remboursement des CESU. Cette exonération concerne les frais d'affiliation, de commission de remboursement ainsi que les frais de dépôts. En revanche, cette exonération ne concerne pas les frais d'envoi sécurisé.

Aujourd'hui, il est proposé d'étendre cette possibilité pour la garde des enfants de 6 à 12 ans en Accueil périscolaire ou en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

VU la délibération N°20/2011 du 15 avril 2011 qui permet d'accepter les CESU pour les activités de crèche, périscolaire maternel et ALSH maternel de 0 à 6 ans, depuis le 1^{er} septembre 2011 ;

CONSIDERANT la demande de plusieurs familles de payer par CESU les frais de garde de pour les enfants de 6 à 12 ans dans les structures bénéficiaires ;

CONSIDERANT qu'il est proposé d'étendre l'affiliation et d'accepter le moyen de paiement supplémentaire par les CESU garde d'enfant 6-12 ans pour les accueils périscolaires et les centres de loisirs ;

CONSIDERANT qu'après affiliation de la Ville du Haillan au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CR CESU), les familles pourront bénéficier de ce mode de paiement supplémentaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER la collectivité à accepter le moyen de paiement supplémentaire par les CESU garde d'enfants 6-12 ans pour les accueils périscolaires et les centres de loisirs, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 2 : D'AUTORISER Madame La Maire à étendre son affiliation auprès du CR CESU, chargé du traitement des CESU préfinancés et de leur remboursement, afin de prendre en compte l'extension des structures bénéficiaires.

Le rapporteur, Jean-Michel BOUSQUET, présente le dossier

Andrea KISS : Avez-vous des questions sur ce dispositif ? Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_61

CINEMA DE L'ENTREPOT - RAPPORT DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2023 - COMMUNICATION

Rapporteur : Martine GALES

Le Rapporteur expose :

Par délibération du 27 novembre 2019, le Conseil Municipal a décidé du principe de déléguer la gestion et l'exploitation d'une activité cinéma au Haillan dans le cadre d'un contrat d'affermage conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juillet juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de retenir la société CTC comme délégataire gestionnaire exploitant d'une activité cinéma au Haillan, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Conformément au contrat d'affermage, la C.T.C. a établi le rapport du délégataire pour l'année 2023 (exercice du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023).

Principaux éléments :

En 2023, le cinéma L'Entrepôt du Haillan a traversé une année dynamique, ponctuée de défis et d'opportunités, dans un paysage cinématographique en constante évolution. Malgré une légère baisse de fréquentation, avec 5066 spectateurs par rapport à l'année précédente, le cinéma reste résolument engagé à dynamiser sa fréquentation et à maintenir sa pertinence au sein de la commune. Pour ce faire, des ajustements stratégiques ont été opérés, notamment une révision des tarifs pour rendre les séances plus accessibles tout en préservant une offre cinématographique de qualité.

Comparativement à 2022, où 5138 spectateurs ont été enregistrés, la baisse de fréquentation en 2023 peut être attribuée à plusieurs facteurs, dont la concurrence d'autres divertissements, les fluctuations économiques et les évolutions des préférences du public. Malgré cela, l'équipe du cinéma demeure optimiste et s'engage à mettre en œuvre des stratégies innovantes pour attirer un public diversifié.

En ce qui concerne la programmation, le cinéma L'Entrepôt a maintenu une offre variée en 2023, proposant 197 films différents, couvrant ainsi un large éventail de genres et de styles cinématographiques pour satisfaire les goûts variés des spectateurs. Avec un total de 277 séances, les cinéphiles ont eu de nombreuses occasions de profiter de leur passion sur grand écran.

Malgré les défis rencontrés, la recette totale du cinéma s'est élevée à 32 961,29 € en 2023, témoignant de sa résilience et de sa capacité à maintenir son activité malgré les difficultés. Bien que ce chiffre représente une baisse par rapport à l'année précédente, où la recette totale s'élevait à 34 802,29 €, cela démontre l'engagement continu du cinéma à maintenir sa viabilité financière tout en offrant des tarifs abordables. De plus, l'initiative de distribution de 101 entrées gratuites vise à promouvoir l'accessibilité et l'inclusivité de l'établissement.

Au-delà des chiffres financiers, le cinéma L'Entrepôt a également lancé plusieurs initiatives visant à renforcer ses liens avec la communauté locale. Collaborations avec des associations locales et des établissements scolaires ont été mises en place pour créer des expériences cinématographiques enrichissantes et stimulantes pour tous les membres de la communauté.

En conclusion, malgré les défis persistants, le cinéma L'Entrepôt demeure un pilier essentiel de la vie culturelle locale, déterminé à offrir des expériences cinématographiques exceptionnelles à sa communauté. Avec une approche innovante et axée sur le public, il est bien positionné pour prospérer dans un paysage cinématographique en constante évolution, offrant ainsi un lieu de rassemblement et de découverte pour les amateurs de cinéma de tous horizons.

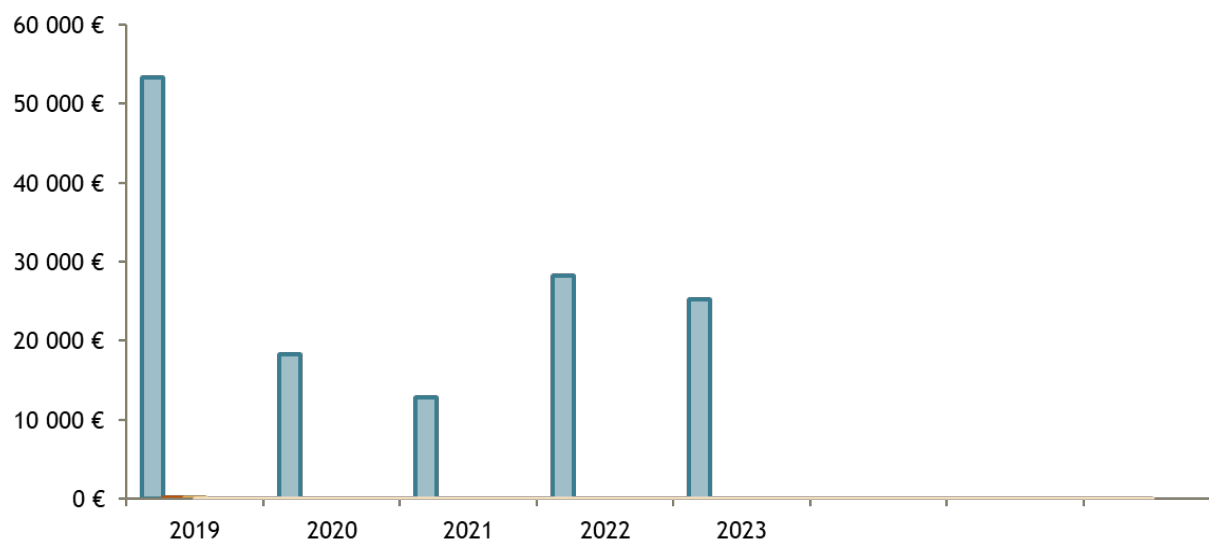
En analysant les données récapitulatives de fréquentation du cinéma L'Entrepôt sur plusieurs années, nous observons des tendances significatives qui soulignent l'évolution de son activité. En 2019, le cinéma a enregistré son plus haut nombre d'entrées avec 8970 spectateurs.

Cependant, avec l'arrivée de la pandémie de COVID-19 en 2020, le nombre d'entrées a chuté de manière significative à seulement 2775. En 2021, bien que des restrictions aient encore été en place, on a constaté une légère augmentation du nombre d'entrées à 2822. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie en 2022, atteignant 5138 spectateurs, mais a ensuite légèrement diminué en 2023 pour s'établir à 5066. L'analyse des données financières met également en lumière des changements dans la performance économique du cinéma. La recette totale a fluctué au fil des ans, avec un pic en 2019 à 53 255 €, suivi d'une baisse significative en 2020 à 18 247 €, due à l'impact de la pandémie.

Bien que la recette totale ait augmenté en 2021 et 2022, elle atteint en 2023, 25220 €. Ces données montrent l'adaptabilité du cinéma L'Entrepôt face aux défis rencontrés au cours des années, ainsi que sa capacité à maintenir son engagement malgré les fluctuations du marché et les circonstances externes.

Année	Nb d'entrées	Prix moyen (€)	Films programmés	Nb de séances	Recette TTC (€)	Entrées gratuites
2019	8970	5,9	217	381	53 255	386
2020	2775	6,6	128	213	18 247	121
2021	2822	5,6	93	156	12 839	131
2022	5138	5,5	182	303	28 217	186
2023	5066	4.98	197	277	25220	101

Évolution des recettes TTC / année



Animations hors temps scolaire :

Une gamme diversifiée d'animations en dehors du temps scolaire pour divertir et éduquer les enfants est proposée par le délégataire. En partenariat avec diverses structures telles que les centres de loisirs, les comités d'entreprises, les services municipaux et les associations, le délégataire organise des activités pendant les vacances scolaires.

Une des initiatives phares est l'opération "Ciné Goûtez !" en collaboration avec l'ACPG. Cette initiative est spécialement conçue pour le jeune public. Elle comprend la projection de films d'art et d'essai adaptés à leur âge, précédée d'animations interactives sous forme de spectacles vivants. Après la séance, les enfants peuvent également profiter d'un goûter convivial, créant ainsi une expérience cinématographique enrichissante et ludique.

Grâce à ces partenariats et initiatives, les enfants ont l'occasion de découvrir le monde du cinéma de manière divertissante et éducative en dehors du cadre scolaire, tout en favorisant leur créativité, leur imagination et leur sociabilité.

Animations

Opérations « clins d'œil »

Des opérations spéciales appelées "clins d'œil" sont organisées en partenariat avec l'ACPG. Ces événements mettent en avant des films d'art et d'essai, qui sont ensuite suivis d'un débat animé par un ou plusieurs spécialistes sur les thématiques abordées par le film. Cette initiative permet d'approfondir la réflexion et d'échanger des idées autour des sujets traités dans les films, offrant ainsi une expérience enrichissante pour les spectateurs.

Connaissance du monde

En comparant les deux années, on observe une augmentation significative du nombre de spectateurs pour les séances de Connaissance du Monde. En 2022, le total des spectateurs était de 349, tandis qu'en 2023, ce chiffre est monté à 461, soit une augmentation de 112 spectateurs.

CDM Antarctique : 61 spectateurs
CDM Al Andalus : 73 spectateurs
CDM Le Maroc : 62 spectateurs
CDM Auvergne : 59 spectateurs
CDM Les Philippines : 34 spectateurs
CDM L'Écosse : 97 spectateurs
CDM La Californie : 75 spectateurs

Soit un total de 461 spectateurs

Augmentations notables :

CDM L'Écosse (97 spectateurs) par rapport à CDM Le Canada (103 spectateurs en 2022), bien que légèrement inférieur, reste une des meilleures performances.

CDM La Californie (75 spectateurs) montre une forte participation.

CDM Al Andalus (73 spectateurs) dépasse CDM La Route de la Soie (70 spectateurs en 2022).

Diminutions notables :

CDM Les Philippines (34 spectateurs) est l'une des séances avec la plus faible audience, inférieure à toutes les séances de 2022 sauf CDM Venise.

CDM Auvergne (59 spectateurs) a une audience modérée par rapport aux autres séances de 2023.

L'année 2023 a connu une hausse générale de la fréquentation des séances de Connaissance du Monde, indiquant un intérêt croissant pour ces événements. La diversité des destinations présentées et la qualité des présentations peuvent expliquer cette augmentation de spectateurs. Les séances comme CDM L'Écosse et CDM La Californie ont attiré un public plus large.

Festival « ratatam »

Pendant le Festival Ratatam, le délégataire a proposé une sélection diversifiée de films conçus pour les enfants âgés de 3 à 10 ans, offrant ainsi une expérience cinématographique enrichissante et divertissante pour les jeunes spectateurs et leurs familles. Cette programmation, qui comprenait des films provenant de différentes régions du monde, a été très appréciée.

Sur deux jours de festival, 166 spectateurs payants ont été accueillis. Voici le détail des entrées pour certains films :

Kina & Yuk Renards de la Banquise : 28 entrées

Krishna et le Maître de la Forêt : 12 entrées

Le Grand Magasin : 15 entrées

Leo la Fabuleuse Histoire de Léonard de... : 35 entrées

Le Royaume de Kensuke : 26 entrées

Roquette et les Mal Aimés : 50 entrées

Avec un total de 213 entrées, témoignant d'une forte participation pendant le week-end. Les films les plus populaires ont été **Roquette et les Mal Aimés**, suivi de **Leo la Fabuleuse**

Histoire de Léonard de... et **Kina & Yuk Renards de la Banquise**, respectivement avec 50, 35 et 28 spectateurs.

Cette réussite souligne l'importance de promouvoir davantage d'initiatives cinématographiques destinées aux enfants.

Metropolitan Opera

Le Metropolitan Opera de New York, institution emblématique de l'art lyrique, continue d'enchanter son public avec une programmation riche et diversifiée, mêlant des classiques intemporels à des créations contemporaines qui captivent l'imagination. La saison a été marquée par des moments forts, notamment :

- "La Flûte " : 21 entrées payantes (17%)
- "Don Giovanni " : 26 entrées payantes (21%)
- "Fedora" : 18 entrées payantes (14%)
- "Lohengrin" : 33 entrées payantes (26%)
- "Falstaff" : 9 entrées payantes (7%)
- "Champion" : 2 entrées payantes (2%)
- "Dead Man Walking" : 5 entrées payantes (4%)
- "X La Vie de Malcolm X" : 6 entrées payantes (5%)
- "Florenca Sur l'Amazone" : 6 entrées payantes (5%)

Soit un total de 126 entrées payantes

Le nombre total d'entrées payantes pour le Metropolitan Opera de New York a connu une baisse significative en 2023 par rapport à 2022, passant de 261 à 126 entrées.

En 2023, "Lohengrin" a été le spectacle le plus populaire avec 33 entrées payantes, représentant 26% du total des entrées. En comparaison, "Rigoletto" était le spectacle le plus populaire en 2022, avec 48 entrées payantes, représentant 17,58% du total.

Globalement, la fréquentation semble avoir diminué pour tous les spectacles proposés par le Metropolitan Opera de New York en 2023 par rapport à l'année précédente.

En conclusion, la comparaison des entrées payantes entre 2022 et 2023 indique une baisse significative de la fréquentation. Cette diminution peut être attribuée à divers facteurs, notamment la programmation des spectacles, les préférences changeantes du public et les conditions économiques. Cependant, le Metropolitan Opera demeure un pilier de l'art lyrique, offrant des expériences uniques et inoubliables à ses spectateurs.

Tarifs 2023

Dans le cadre de ses efforts pour rendre le cinéma accessible à un large public, CTC a mis en place plusieurs initiatives tarifaires. Tout d'abord, en réponse à une contrainte d'augmentation de 0,30 € par place, un tarif réduit de 4,50 € pour les spectateurs à revenus modestes. Ce tarif est ensuite passé à 4,80 € pour les séances du mercredi et de 18h à 19h.

Pour le reste de la semaine, à l'exception des séances de 18h, les scolaires, étudiants, seniors, demandeurs d'emploi bénéficiaires du RMI et familles nombreuses ont continué à bénéficier d'un tarif réduit de 5,50 €, lequel a été ajusté à 5,80 € à partir de septembre.

Les séances scolaires pour les établissements ont été fixées entre 2,40 € et 4 € pour un total de 800 élèves, dans le cadre de partenariats avec des dispositifs régionaux et nationaux ainsi que des structures locales. Parmi ces séances, celles organisées en partenariat avec le cinéma de Bègles dans le cadre du Festival "les Nuits Magiques" qui ont rassemblé plus de 1400 élèves sur 3 jours.

Une promotion spéciale destinée aux jeunes de moins de 16 ans a offert un tarif de 4,50 € tous les jours de la semaine, y compris le week-end, pour un total de 209 jeunes lors de séances en dehors des heures scolaires et 48 jeunes avec le pass culture.

Pour encourager la fidélité des spectateurs, CTC a introduit une carte d'abonnement proposant 10 places pour 53 €, ramenant ainsi le prix de chaque place à 5,30 €, valable tous les jours de la semaine, week-end compris, et ayant attiré 72 spectateurs, soit 1.5 % de la fréquentation.

En tant qu'adhérent à l'ACPG (Association des Cinémas de Proximité de la Gironde), le cinéma a continué à accepter les billets "ciné-proximité" au tarif de 5 €, valables dans toutes les salles de l'association, ce qui a attiré 47 spectateurs, soit 1% de la fréquentation.

Enfin, un tarif spécial de 4 € est resté réservé aux comités d'entreprise, attirant 386 spectateurs, soit 7.62% de la fréquentation.

Ces différentes mesures tarifaires, présentées dans le tableau récapitulatif des 20 catégories, témoignent de l'engagement de CTC à rendre le cinéma accessible à tous tout en fidélisant son public.

Bilan du Cinéma L'Entrepôt - Le Haillan

Analyse des Recettes :

Les recettes du cinéma proviennent principalement des ventes de billets aux guichets, avec des contributions significatives des différentes catégories de films.

La subvention Art et Essai du CNC ainsi que les recettes de Connaissance du Monde sont des sources importantes de revenus, soulignant l'engagement du cinéma envers la diversité culturelle et la promotion du cinéma indépendant et documentaire.

Les ventes de confiserie et les abonnements contribuent également de manière significative aux recettes globales.

Analyse des Dépenses :

Les dépenses du cinéma sont diverses, couvrant les coûts de distribution de films, de programmation, de communication, ainsi que les frais de fonctionnement courants comme les salaires, les charges sociales et les frais bancaires.

Une dépense exceptionnelle de 4 200,00 € a été engagée pour le dépannage du projecteur. Ce coût inattendu a eu un impact notable sur le résultat net comptable de l'année.

Malgré les dépenses maîtrisées dans plusieurs domaines, notamment les frais de gestion et de communication, le total des dépenses dépasse celui des recettes, entraînant un résultat net négatif de 4312.47 €.

Analyse du Résultat :

Le résultat net comptable est négatif, indiquant une perte pour l'année 2023. Cela met en évidence les défis auxquels est confronté le cinéma, notamment la concurrence croissante des plateformes de streaming et les coûts de maintenance élevés des équipements.

Malgré les difficultés financières, le cinéma a maintenu une offre diversifiée de programmation, ce qui témoigne de son engagement envers son public et sa mission culturelle.

Perspectives et Recommandations :

Pour améliorer la situation financière, le cinéma pourrait explorer des stratégies de réduction des coûts tout en maintenant la qualité de son offre.

Des initiatives visant à accroître la fréquentation, telles que des promotions spéciales, des partenariats avec des entreprises locales ou des événements spéciaux, pourraient être envisagées.

En conclusion, malgré les défis rencontrés en 2023, le Cinéma L'Entrepôt - Le Haillan maintient son engagement envers la diffusion d'une programmation diversifiée et de qualité, et cherche des solutions pour assurer sa viabilité financière à long terme

COMPTE D'EXPLOITATION		
Du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023		
L'ENTREPOT - LE HAILLAN		
ENTREES		5 066
N° DE SEANCES		277
Prix moyen TTC		5,03 €
Moyenne/seance		18
RECETTES H,T		
RECETTE GUICHET H.T (cinema cnc)	14 982,00 €	
RECETTE GUICHET H.T (Connaissance du Monde)	4 073,50 €	
RECETTE GUICHET H.T (les nuit magique)	4 000,00 €	
RECETTE GUICHET H.T (theatre au cinema)	0,00 €	
RECETTE GUICHET H.T (opera cinema)	2 450,00 €	
VENTES CONFISERIE	491,00 €	
CARTE ABONNEMENT	803,79 €	
Subvention Art et essai / CNC	821,00 €	
PUBLICITE	0,00 €	
PRESTATION	5 340,00 €	
DEPENSES HT		
Distributeurs Films		10 202,20 €
Les nuit magique		0,00 €
T.S.A		2 319,03 €
SACEM		219,83 €
Gestion / Programmation		569,46 €
Communication / Publicités		1 080,00 €
Billetterie CNC		0,00 €
GLOBECASTE		1 140,00 €
CINE-OFFICE		520,00 €
Entretien et maintenance		4 200,00 €
Photocopieur + Copie		0,00 €
Cadeaux a la clientele		0,00 €
Achat confiserie		245,50 €
Conférencier		0,00 €
Connaissance du Monde		3 055,13 €
Fournitures administratives		150,00 €
Assurance multirisque		293,00 €
Receptions sur animation		0,00 €
Frais postaux		0,00 €
Téléphone		250,00 €
Frais bancaires		250,00 €
SALAIRES		8 000,00 €
Charges sociales		4 000,00 €
HONORAIRES (in extenso)		450,00 €
Redevance Mairie (1% RECETTES H,T)		329,61 €
Total des recettes		
	32 961,29 €	
Total des dépenses		
		37 273,76 €
RESULTAT NET COMPTABLE		-4 312,47 €

Perspectives pour l'année 2024 :

Après une année 2023 perturbée, le Cinéma L'Entrepôt - Le Haillan prévoit un rebond des entrées et des perspectives d'évolution encourageantes pour l'année à venir. Voici un aperçu des objectifs et des initiatives envisagés pour 2024 :

Offre de programmation riche et diversifiée :

Le cinéma s'efforcera d'enrichir son catalogue avec de nouveaux films et de proposer une programmation diversifiée pour répondre aux attentes variées de son public.

Des collaborations avec des distributeurs de films indépendants et des initiatives de promotion de la diversité culturelle seront privilégiées pour offrir une expérience cinématographique enrichissante.

Renforcement des liens avec les publics :

Une priorité sera accordée au renforcement des liens avec les publics, en mettant l'accent sur le réseau associatif et éducatif.

Des initiatives seront mises en place pour créer une dynamique d'accueil chaleureuse et favoriser une meilleure interaction avec les spectateurs, notamment à travers des événements spéciaux et des rencontres avec les réalisateurs.

Reprise de la fréquentation des événements spéciaux :

Le cinéma espère une reprise significative de la fréquentation des projections du cycle "Connaissance du Monde" ainsi que des retransmissions des opéras du Metropolitan Opera.

En revenant à des niveaux similaires à ceux d'avant la pandémie de COVID-19, ces événements spéciaux contribueront à dynamiser l'activité du cinéma et à fidéliser son public.

Gestion des ressources humaines :

Bien que le recrutement d'un nouveau salarié ne soit pas envisagé pour le moment, le cinéma reste ouvert à cette possibilité si les chiffres de fréquentation continuent de croître de manière significative en 2024.

En attendant, l'équipe existante sera soutenue et encouragée à fournir un service de qualité et à répondre aux besoins changeants de l'établissement.

En conclusion, le Cinéma L'Entrepôt - Le Haillan est optimiste quant aux perspectives de l'année 2024 et est déterminé à poursuivre son engagement envers son public et sa mission culturelle. En s'appuyant sur une offre de programmation attrayante et des initiatives visant à renforcer les liens avec les spectateurs, le cinéma vise à consolider sa position et à assurer son succès à long terme.

Afin de donner la plus grande visibilité possible à l'offre de cinéma, la communication devra être intensifiée et mieux ciblée (réseaux sociaux prioritairement, mais également via les différents supports de communication (affichage, mag',....))

DECIDE

Article unique : DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport du délégataire pour la gestion et l'exploitation de l'activité cinéma au Haillan pour 2023.

Le rapporteur, Madame GALES, présente le dossier

Andrea KISS : Très Bien. Il n'y a pas de vote. C'est vraiment une communication. On prend acte de la présentation de ce rapport. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose que l'on passe à la délibération suivante. On avait proposé de grouper, je crois.

Le Conseil municipal prend acte.

Délibération n°D2024_06_62

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CULTURE HORS LIMITES » - AUTORISATION

Rapporteur : Martine GALES

Le Rapporteur expose :

L'association Culture Hors Limites a pour but de favoriser l'accès aux sorties culturelles pour toutes les personnes en perte d'autonomie (personnes handicapées, personnes âgées, personnes empêchées, isolées) en proposant un accompagnement individuel avec un bénévole qui va chercher la personne à son domicile, va au spectacle avec elle et la ramène à son domicile.

L'association prend en charge la billetterie et les déplacements des bénévoles. Elle participe, à sa mesure, à la formation des futurs professionnels sociaux et médico-sociaux en leur proposant d'intégrer son pool de bénévoles. Elle accompagne également les bénévoles dans leur connaissance du handicap.

L'association s'intéresse et participe à toute action de politique publique ou territoriale relevant de l'inclusion des personnes empêchées. Cependant l'association est attentive à la qualité de l'accompagnement et reste vigilante à ne pas exposer les bénévoles à des situations les mettant en difficulté (limites techniques dans la prise en charge du handicap).

Ainsi, sur la saison 2023-2024, c'est 62 personnes qui ont pu bénéficier d'une place de spectacle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'AUTORISER Madame La Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Culture hors limites » qui définit notamment le nombre de places par spectacle mis à disposition de ladite association aux tarifs spéciaux appliqués pour la saison 2024 - 2025.

Et

Délibération n°D2024_06_63

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CULTURES DU CŒUR GIRONDE » - AUTORISATION

Rapporteur : Martine GALES

Le Rapporteur expose :

L'Association « Cultures du Cœur Gironde » créée en 2006 s'inscrit dans les valeurs de l'association nationale qui a pour objectif de lutter contre les exclusions en favorisant le lien entre le secteur social et le secteur culturel au niveau départemental.

Pour cela, l'Association « Cultures du Cœur Gironde » a développé un réseau d'opérateurs culturels, de sports et de loisirs et de partenaires sociaux. Les structures culturelles, sportives et de loisirs offrent des invitations à des spectacles ou proposent des projets de médiation aux structures sociales partenaires, qui les proposent à leur public dans le cadre d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle.

L'Entrepôt, à travers sa programmation, est à même de répondre aux objectifs poursuivis par l'Association « Cultures du Cœur Gironde », non seulement en favorisant l'accès aux spectacles mais également en permettant un accueil personnalisé de ces publics.

Ainsi, sur la saison 2023-2024, c'est 45 personnes qui ont pu bénéficier d'une place de spectacle à l'Entrepôt.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'AUTORISER Madame La Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Cultures du Cœur Gironde » qui définit notamment le nombre de places par spectacle mis à disposition de ladite association pour la saison 2024 - 2025.

Le rapporteur, Martine GALES, présente le dossier.

Andrea KISS : Avez-vous des questions sur ces conventions que nous passons tous les ans de manière régulière ? Je n'en vois pas. Si vous en êtes d'accord, je propose qu'on les vote de manière groupée. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Et

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_64

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR L'ACCÈS DU PUBLIC AUX SPECTACLES VIVANTS DE LA SALLE DE L'ENTREPOT - AUTORISATION

Rapporteur : Martine GALES

Le Rapporteur expose :

L'Entrepôt est la salle de spectacles vivants et de cinéma de la Ville du Haillan. Situé au cœur de la ville, sa vocation est clairement définie : accueillir, au-delà des habitants de la Commune, tous les publics séduits par ses spectacles, inventer et proposer un projet culturel vivant et ouvert à tous.

Par délibération en date du 28 juin 2023, la Ville a arrêté les tarifs des spectacles vivants de l'Entrepôt comme suit :

CATEGORIES	PLEINS TARIFS	TARIFS REDUITS *	TARIFS SPECIAUX **
A	30 €	25 €	20€
B	25 €	20 €	12€
C	18 €	15 €	8€
D	15 €	12 €	8€
E	12 €	8 €	Pas de tarifs spéciaux
F	8 €	5 €	Pas de tarifs spéciaux
G	5 €	Pas de tarifs réduits	Pas de tarifs spéciaux
H	4.5 € /scolaires	Pas de tarifs réduits	Pas de tarifs spéciaux
I	7 € / scolaires	Pas de tarifs réduits	Pas de tarifs spéciaux
J	38 €	Pas de tarifs réduits	25€
K	20 €	Pas de tarifs réduits	12€
L Abonnement nominatif	Spectacles Catégories A - B - C - D – E - F	À partir de 3 spectacles : tarifs réduits pour tous les spectacles de la saison, y compris les 3 premiers spectacles	
M	40€	30€	Pas de tarifs spéciaux

* Sur justificatifs, Le tarif réduit concerne les chômeurs, étudiants, bénéficiaires du RSA, enfants de moins de 18 ans, les groupes de plus de 10 personnes, personne titulaire de la carte d'invalidité à 80%, personnes retraitées de plus de 65 ans, les titulaires du Pass Sénior de la ville du Haillan, carte Musique en Live, Comités d'Entreprises et membres de l'association du personnel de la ville du Haillan.

** Applicables lorsque le remplissage de la salle n'est pas satisfaisant et / ou afin de favoriser l'accès à la culture des publics relevant des actions de médiation culturelle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que dans le domaine du développement culturel, la volonté de la municipalité, est d'accueillir notamment des spectacles vivants, destinés à un large public et de les rendre accessibles grâce à une politique tarifaire claire et cohérente ;

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir continuer à accueillir au Haillan, des spectacles vivants de qualité et accessibles au plus grand nombre, une adaptation de la grille tarifaire à l'offre des spectacles et à sa configuration est nécessaire ;

CONSIDERANT que les tarifs sont adaptés au plus grand nombre et restent également très attractifs notamment par rapport à ceux pratiqués dans les communes environnantes ;

CONSIDERANT que la nouvelle grille tarifaire ainsi adaptée, sera applicable à compter de la prochaine saison culturelle 2024/2025 et à chaque nouvelle saison culturelle cette grille sera réexaminée et le cas échéant modifiée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER la modification de la grille tarifaire pour l'accès du public aux spectacles vivants de la salle de l'Entrepôt à compter du mois de juin 2024 pour application à partir de la saison culturelle 2024/2025, comme suit :

CATEGORIES	PLEINS TARIFS	TARIFS REDUITS *	TARIFS SPECIAUX**
A	40€	30€	Pas de tarifs spécial
B	38€	Pas de tarif réduit	25€
C	30 €	25 €	20€
D	25 €	20 €	12€
E	22 €	Pas de tarif réduit	12€
F	20 €	Pas de tarif réduit	12€
G	18 €	15 €	8€
H	15 €	12 €	8€
I	12 €	8 €	Pas de tarif spécial
J	8 €	5 €	Pas de tarif spécial
K	7 €	Pas de tarif réduit	Pas de tarif spécial
L	5 €	Pas de tarif réduit	Pas de tarif spécial
M	4.5 €	Pas de tarif réduit	Pas de tarif spécial

* Sur justificatifs, le tarif réduit concerne les demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires du RSA, moins de 18 ans, plus de 65 ans, groupes de plus de 10 personnes, titulaires de la carte d'invalidité à 80%, les titulaires du Pass Sénior de la ville du Haillan, titulaire de la carte Musique en Live, membres des Comités d'Entreprises, membres de l'association du personnel de la ville du Haillan et abonnés (achat d'au moins 3 places de spectacles hors tarif unique, sur la saison)

** Applicables lorsque le remplissage de la salle n'est pas satisfaisant et / ou afin de favoriser l'accès à la culture des publics relevant des actions de médiation culturelle

Article 2 : D'IMPUTER les recettes correspondantes sur le Budget annexe de la Régie pour l'organisation des manifestations à caractère culturel, à compter de la prochaine saison culturelle 2024/2025.

Le rapporteur, Martine GALES, présente le dossier

Andrea KISS : Il faut dire que l'Entrepôt reste parmi les salles de l'agglomération plutôt dans la fourchette basse de la tarification. Avez-vous des questions à ce sujet ? Monsieur BOUCHET, allez-y.

Bruno BOUCHET : Excusez-moi, Madame le Maire. Si j'ai bien compris, le tarif A est le plus cher et le tarif M le moins cher. Plein tarif, je vois tarif à 30 € et tarif M, 40 €.

Andrea KISS : C'est l'ancienne version. C'est ce que vous a expliqué Madame GALES. A la fois, on a remis dans l'ordre alphabétique et on a fait que le A est le plus cher, le B, est juste en dessous, etc., etc.

Bruno BOUCHET : Merci de l'explication.

Andrea KISS : D'autres questions ? On passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_65

**MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR L'ACHAT DE BOISSONS ET ENCAS -
SALLE DE SPECTACLES DE L'ENTREPOT - AUTORISATION**

Rapporteur : Martine GALES

Le Rapporteur expose :

Depuis septembre 2015, avec la reprise en gestion de la salle, la Ville propose boissons et petits encas au bar de la salle de spectacles de l'Entrepôt.

Par délibérations n°47/16 du 29 juin 2016 et n°251/17 du 20 décembre 2017, la Ville a arrêté les tarifs des boissons et snacks vendus au bar de l'Entrepôt selon les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous.

CONSIDERANT l'augmentation du coût des matières premières ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réajuster les tarifs des produits proposés au bar de L'Entrepôt à compter du 1^{er} septembre 2024, tout en garantissant des prix accessibles, comme suit :

Description	Ancien Prix TTC	Nouveau prix TTC
Sirop (25 cl)	0,50 €	1,00 €
Bouteille d'eau (50 cl)	1,00 €	1,50 €
Boisson chaude (la tasse)	1,00 €	1,50 €
Diabolo (25 cl)	1,00 €	/
Snacking (salé et sucré)	1,50 €	1,50 €
Soda, jus de fruits, thé glacé (25 ou 33 cl)	2,00 €	3,00 €
Soda bio (33 cl)	3,00 €	3,00 €
Bière (25cl)	3,00 €	3,50 €
Vin (12,5 cl)	3,00 €	3,50 €
Champagne (la coupe)	7,00 €	7,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : DE VALIDER la nouvelle tarification pour l'achat de boissons et d'encas proposés au bar de l'Entrepôt, à compter du 1^{er} septembre 2024, comme suit :

Description	Nouveau prix TTC
Sirop (25 cl)	1,00 €
Bouteille d'eau (50 cl)	1,50 €
Boisson chaude (la tasse)	1,50 €
Snacking (salé et sucré)	1,50 €
Soda, jus de fruits, thé glacé (25 ou 33 cl)	3,00 €
Soda bio (33 cl)	3,00 €
Bière (25cl)	3,50 €
Vin (12,5 cl)	3,50 €
Champagne (la coupe)	7,00 €

Article 2 : D'IMPUTER les recettes correspondantes sur le budget annexe pour l'organisation des manifestations à caractère culturel 2024 et suivants.

Le rapporteur, Martine GALES, présente le dossier

Hervé BONNAUD : On a fait un petit calcul. Vous dites *légère augmentation*. On est sur une base de 28,33%. Donc, ce n'est pas une petite augmentation, c'est une augmentation tout court. Est-ce qu'elle va remplir les attentes au regard du prix de la bouteille d'eau, au regard des boissons chaudes, etc. ? Et quid des encas ? Aucune augmentation n'a été apportée au niveau des encas. Pourquoi ? Je veux bien entendre que c'est un choix, mais est-ce qu'on a l'explication ? Je n'ai pas pu venir en commission, malheureusement, mais j'aimerais bien avoir une explication sur l'absence de ces encas.

Martine GALES : On a considéré que le prix des encas était raisonnable, mais que les boissons avaient besoin d'être augmentées au vu des tarifs ailleurs.

Andrea KISS : En fait, ce sont surtout les boissons qui sont consommées, quasiment pas les encas. Déjà, vous n'avez pas d'entracte. Les gens boivent rarement avant, mais plutôt après, souvent en attendant les artistes. Quand vous passez la bouteille d'eau de 1 € à 1,50 €, c'est 50% d'augmentation. La réalité, c'est que tout coûte plus cher. Cela faisait longtemps qu'on

n'avait pas augmenté les tarifs et ce n'est pas non plus indécent. Je crois que cela fait pratiquement dix ans que l'on n'y avait pas touché. Il y a eu un peu d'inflation depuis. Je vous propose qu'on vote cette nouvelle tarification. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 27

Le Haillan toujours avec vous

Cécile AJELLO

Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition

-ABSTENTIONS : 5

Bruno BOUCHET et Eric VENTRE

(Ambition pour le Haillan)

Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie TANGUY (Le Haillan réuni)

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_06_66

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A LA FONDATION ABBE PIERRE -
AUTORISATION**

Rapporteur : Martine GALES

Le Rapporteur expose :

Lors de la 7^{ème} édition du festival « *Les Cogitations ! Festival des arts moqueurs* » qui s'est déroulée du 3 au 19 mai 2024, la salle de spectacle municipale L'Entrepôt, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, a organisé un bingo appelé « Bingauche » animé par l'humoriste Aymeric Lompret. Des actions comme celles-ci sont ponctuellement organisées par la Fondation en vue de récolter des fonds pour permettre à toutes personnes défavorisées d'accéder à un logement décent et à une vie digne.

Par délibération n°D2024_04_25 du 9 avril 2024, l'autorisation est donnée de signer une convention de partenariat avec la Fondation Abbé Pierre afin de réglementer les modalités d'encaissement des recettes du « Bingauche ».

La Fondation Abbé Pierre n'étant pas autorisée par son statut à percevoir des recettes de billetterie, il a été convenu, qu'à l'issue de l'évènement, la Fondation encaisse temporairement les fonds collectés avant de les reverser sur le compte bancaire de la Commune du Haillan afin que cette dernière puisse, à son tour, reverser les recettes à la Fondation sous forme de subvention exceptionnelle.

La Fondation certifie aujourd'hui avoir récolté la somme de 2 342.05 € au titre de la vente des cartons de bingo.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°D2024_04_25 du 9 avril 2024 relative à la convention de partenariat avec la Fondation Abbé Pierre réglementant les modalités d'encaissement des recettes du jeu du « Bingauche » ;

CONSIDERANT que les fonds récoltés doivent être reversés à la Fondation Abbé Pierre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1: D'AUTORISER le versement des fonds récoltés d'un montant de 2 342.05 € par le biais d'une subvention exceptionnelle à la Fondation Abbé Pierre.

Article 2: DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2024.

Le rapporteur, Martine GALES, présente le dossier

Andrea KISS : Recette inégalée, aux dires de l'artiste. Avez-vous des questions ? Je vous propose qu'on la vote. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_67

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AUTORISATION

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 14 septembre 2021, la Ville du Haillan s'est dotée d'un nouveau tableau des emplois permanents recensant l'intégralité des emplois de la collectivité. Ce tableau doit être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la structure des emplois. La présente délibération porte sur la création d'un poste d'assistant administratif au service communication, comme précisé ci-après :

Création d'un poste d'assistant administratif au service communication :

Les missions du service ont beaucoup évolué avec le développement de la communication sur les réseaux sociaux, ce qui implique la création de contenu telle que les reportages photo, la rédaction d'articles, l'alimentation des outils de communication qui demandent des connaissances en traitement de texte type envoi de sms en nombre, journal électronique d'info.

La création de ce poste supplémentaire aura pour mission de prendre en charge la partie administrative du service, avec spécifiquement la partie budgétaire (devis, bons de commande, benchmarking des prestataires). Il apportera son soutien sur des missions de

communication en rédactionnel tel que le traitement de texte, relecture, travail sur les impressions et distributions des supports comme l'affichage, flyers, porte-à-porte pour les lettres d'info travaux, réalisation d'outils de communication sur le support « canva » ce qui permettra de libérer du temps aux autres agents du service afin de continuer à développer les actions actuellement menées, telle l'élaboration d'un nouveau site internet pour la Ville, le développement d'un portail associatif en lien avec Bordeaux Métropole...

La création du poste d'assistant administratif a été identifiée sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif. Ce poste sera ouvert à temps complet, à compter du 1er juillet 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 110 ;

VU la délibération n°D2023_12_136 du 22 décembre 2023 approuvant le tableau des effectifs ;

VU le tableau modifié des emplois permanents annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : **DE DÉCIDER** la création d'un poste d'assistant administratif au service communication sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 2 : **DE PRÉCISER** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice en cours et suivants

Le rapporteur, Daniel DUCLOS, présente le dossier

Andrea KISS : Très bien. Avez-vous des questions ? On vote. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 30

Le Haillan toujours avec vous

Cécile AJELLO

Bruno BOUCHET et Eric VENTRE

(Ambition pour le Haillan)

Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

-ABSTENTIONS : 3

Hervé BONNAUD, Aurélie DUFRAIX et Sophie

TANGUY

(Le Haillan réuni)

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_06_68

**INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE -
AUTORISATION**

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Le Rapporteur expose :

Lors de la conférence salariale de juin 2023, le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique avait annoncé la consécration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics dans un contexte d'inflation élevée.

Si cette prime était obligatoire pour la Fonction Publique d'État et la Fonction Publique Hospitalière, le Gouvernement avait d'emblée indiqué qu'elle ne serait, en vertu du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, que facultative dans la Fonction Publique Territoriale.

Après celui applicable aux Fonctions Publiques d'État et Hospitalières, le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 consacre la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la Fonction Publique Territoriale.

Il prévoit ainsi que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire et précise les conditions et modalités de versement de cette prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	Dans la limite de 800€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	Dans la limite de 700€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	Dans la limite de 600€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	Dans la limite de 500€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	Dans la limite de 400€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	Dans la limite de 350€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	Dans la limite de 300€

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39 000 € sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3 250 € en moyenne par mois), sachant que la Garantie Individuelle

de Pouvoir d'Achat (GIPA) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte.

La prime prévue est versée par :

- L'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- Chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Les collectivités territoriales et les établissements publics locaux ont seulement la liberté, d'une part, de déterminer des montants forfaitaires inférieurs à ceux prévus par le décret précité et, d'autre part, de décider du versement de la prime en une ou plusieurs fois avant le 30 juin 2024.

Compte tenu du contexte d'inflation et de la perte de pouvoir d'achat des agents publics, il est proposé à l'assemblée de consacrer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à tous les agents publics éligibles de la Ville du Haillan comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	320
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	280
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	240
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	200
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	160
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	140
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	120

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU les délibérations n°08/20 du 10 juin 2020 et n°52/20 du 30 septembre 2020 qui donnent délégation au Maire pour prendre toutes décisions prévues à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 14 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'INSTITUER la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics éligibles conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Article 2 : DE DÉCIDER le versement de la prime de pouvoir d'achat aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	320
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	280
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	240
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	200
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	160
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	140
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	120

Article 3 : DE DIRE que l'attribution de la prime sera versée à chaque agent en une fois et qu'elle fera l'objet d'un arrêté individuel.

Article 4 : DE PRÉCISER que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2024.

Le rapporteur, Daniel DUCLOS, présente le dossier

Andrea KISS : Avez-vous des questions ? Madame VASQUEZ.

Erika VASQUEZ : Je me félicite que vous ayez enfin répondu aux doléances de l'opposition concernant cette prime pouvoir d'achat. Donc, je ne peux en être que satisfaite, d'autant que la déclaration que j'ai faite en début de conseil concernant les Français dont la première des préoccupations concernait le pouvoir d'achat. Vous avez répondu à leurs difficultés. Je vous en remercie. J'ose espérer simplement que ce ne soit pas en lien avec le résultat des élections que nous avons connu le 9 juin, mais je vous en remercie pour le personnel.

Hervé BONNAUD : Nous nous abstenons sur cette prime, non pas parce qu'elle n'est pas légitime, mais nous avons été gênés par le nombre de tranches existantes. On aurait préféré que sur une tranche à 120, elle soit reproduite et reportée sur la part inférieure, c'est-à-dire lissée sur ceux qui peuvent percevoir 320 ou 280, par exemple, en disant, les 120 qui étaient donnés aux personnes avec un revenu supérieur à 33 600 et inférieur ou égal à 39 000, puissent être reportés et augmentés d'un certain montant. Je ne sais pas si je me suis fait comprendre.

Jean-Michel BOUSQUET : Pour faire simple et pour répondre aux deux sollicitations, la grille a été calée sur la grille des fonctionnaires d'État. On a appliqué la même progressivité, les mêmes tranches que la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière pour garder cette équité et rester dans le cadre du dispositif tel qu'il avait été envisagé à l'époque.

Deuxième chose, concernant la question des dates pour répondre à Madame VASQUEZ, l'envoi au CST a été fait avant les élections. Donc, ce n'est pas lié aux élections. Ce à quoi je rajouterai que la temporalité que l'État nous a laissé jusqu'au mois de juin pour délibérer sur cette prime ; ce n'est pas totalement innocent. Cela nous permet surtout de voir aussi le résultat de l'exercice 2023 et nos marges de manœuvre financières.

Je vous rappelle quand même que lors du vote du budget, vous ne l'avez pas oublié, nos marges de manœuvre s'étaient relativement restreintes. Nos marges d'épargne nette prévisionnelles serrées et grâce aux efforts qui ont été faits aussi par les services et aux efforts portés par la Ville, notamment sur l'énergie, cela nous a permis de pouvoir dégager une marge et de pouvoir, au vu du résultat du BS, financer cette prime sur notre excédent, c'est bien là-dessus que c'est financé, sur l'excédent résiduel parce que nous en avons et que nos comptes se tiennent. C'est lié au vote du compte administratif et notre capacité financière à faire. La volonté, elle n'a jamais faibli, mais le réalisme financier s'impose toujours à nous et comme nous l'avons toujours fait, à partir du moment où nos marges de manœuvre nous permettent de le faire, on le fait en direction du personnel, bien entendu.

Andrea KISS : Monsieur BOUCHET

Bruno BOUCHET : Je vais reprendre ce que vous venez de dire. Puisque vous faites les choses en direction du personnel, Quid de l'indemnité pour le travail à domicile, pour le télétravail ? Il serait bien que cela puisse venir aussi.

Jean-Michel BOUSQUET : Plusieurs choses. La première, c'est qu'on n'a pas de demande des agents aujourd'hui. La deuxième, c'est que le télétravail a été mis en place avec un règlement qui permet à ceux qui télétravaillent de le faire. Tout le monde ne peut pas le faire parmi les agents. Un agent des espaces verts va avoir beaucoup de mal à télétravailler. Les syndicats n'étaient pas favorables au versement de cette prime qui permet de valoriser le fait de travailler à domicile. Aujourd'hui, le télétravail était monté comme une possibilité pour les agents et non pas comme une incitation forte, comme cela a pu être pendant la période de la crise Covid pour réduire le nombre de places à l'intérieur de nos locaux. Philosophiquement, on ne cherche pas à dégager des m² pour vendre le siège. On cherche surtout à pouvoir faciliter les conditions de travail des agents. C'est dans cet esprit-là que cela a été mis en place avec l'aval des syndicats et sans demande complémentaire des agents.

Cela permet là aussi de garder une équité entre les uns et les autres parce que certains agents qui ne peuvent pas télétravailler de par leur métier, non seulement ne peuvent pas télétravailler, mais ne perdent pas la prime en plus. Donc, il y a aussi cette cohérence d'équité entre les agents. Ce n'est pas une volonté de ne pas payer. La preuve, on met 70 000 € sur la table à destination du personnel.

Andrea KISS : Madame VASQUEZ

Erika VASQUEZ : Pour rebondir sur les propos de Monsieur BOUSQUET, je me doutais bien que vous alliez me répondre sur cette question budgétaire. Je veux simplement vous rappeler que d'autres communes liées aux mêmes conditions budgétaires que nous-mêmes ou que vous-mêmes ont répondu beaucoup plus vite et très rapidement dès que la loi a été possible dès que le gouvernement a donné son aval, ont répondu positivement très rapidement. C'était cette temporalité que nous nous avons contestée.

Jean-Michel BOUSQUET : Effectivement, mais il faut comparer les choses. Certaines communes ont réagi plus vite, je l'entends, mais il faut aussi que je puisse vous expliquer la réalité de la situation. Le principe de l'échange, c'est qu'il doit être partagé. Donc, on fait partie

des rares communes à ne pas avoir augmenté les impôts depuis plus de 12 ans. On fait partie des communes qui ont été éprouvées par les crises successives. On a été impacté sur nos budgets. On a eu une forte revalorisation du régime indemnitaire des agents, ce que toutes les communes n'ont pas fait.

Donc, la seule chose que je veux inscrire dans ma réponse, c'est que chaque fois qu'on a pu faire quelque chose, on l'a fait de façon significative. Par contre, la réalité budgétaire doit rester un guide pour nous et une ligne de prudence. C'est fait en responsabilité et avec nos possibilités. Je pense que c'est ce qu'il faut retenir à destination des agents. Je suis bien d'accord.

Andrea KISS : Madame VASQUEZ

Erika VASQUEZ : Je vous répondrai très simplement, pour pouvoir justifier mes arguments, que toutes les mairies n'ont pas une mairie à 10 M€.

Jean-Michel BOUSQUET : Je répondrai juste que dans les 10 M€, il y en a une partie pour la qualité de travail des agents et une partie pour la qualité de service des Haillanais. Il n'y en a aucune qui soit pour le plaisir égoïste des uns ou des autres. Là aussi, on parle de théorie du complot. Ne rentrons pas encore dans ce débat-là. L'objectif, il est là ! On parle de qualité de travail des agents. Demandez aux agents qu'est-ce qu'ils attendent comme qualité de mairie. Ne dites pas encore une fois que c'est somptuaire et c'est mégalomane. Ce n'est pas vrai ! Les agents ont travaillé là-dessus. Et oui, il y a une mairie et oui, on l'assume clairement dans l'intérêt du service aux Haillanais et dans l'intérêt de la qualité de travail de nos agents. C'est tout.

Andrea KISS : Madame VASQUEZ

Erika VASQUEZ : Je vous réponds, Monsieur BOUSQUET. Effectivement, il n'y a aucun problème sur la qualité de service à rendre aux Haillanais et encore plus sur la qualité de travail de vos agents. Je l'ai toujours dit et je l'ai toujours revendiqué. Mais c'est le coût. Je rappelle que nous étions partis sur 6 M€ et que celui-ci aura des incidences. C'est uniquement là-dessus que la discussion porte. C'est sur son montant exorbitant. C'est tout. Ça s'arrête là.

Jean-Michel BOUSQUET : Juste pour donner un comparatif...je l'entends ! 10 M€, ça fait beaucoup ! C'est important ce que vous dites là. C'est du bon sens mais sauf que la réalité économique est un peu différente. 10 M€, c'est très cher. Aujourd'hui, c'est moins cher que le prix d'un gymnase. Un gymnase aujourd'hui, c'est 10-11 M€ selon ce que l'on fait et comment on le fait. Je suis le premier à déplorer la flambée des coûts de la construction sur les quatre dernières années. Depuis la crise Covid on a doublé certains prix au m². Je suis le premier à le déplorer et on est bien d'accord là-dessus, c'est un montant très élevé.

D'un autre côté, nos agents et les Haillanais le valent bien et le projet est important pour eux. C'est un sacrifice financier et il faut qu'on arrive à l'assumer, mais ce n'est pas parce que la Ville a démultiplié les superficies. Le coût de la construction a considérablement augmenté ces dernières années. C'est une réalité que je suis le premier à déplorer.

Andrea KISS : Avec des raisonnements comme ça, on ne fait pas non plus l'école maternelle du Centre qui va nous coûter 10 M€. Ça va être le prix ! On ne rénove pas et on ne met pas en sécurité, 7 M€, l'Entrepôt. On va probablement avoir à peu près ces prix-là quand il va falloir que l'on rénove tout le complexe de Bel Air pour pouvoir le mettre aux normes et arrêter que ce soient des passoires thermiques.

Vous revenez là-dessus. De toute façon, je pense qu'il faut que vous fassiez votre deuil de ce combat-là. La mairie est montée et je peux vous dire que tous les agents ont hâte de pouvoir intégrer des nouveaux locaux dans lesquels ils vont pouvoir travailler et que cela joue sur leur moral aujourd'hui d'être dans des locaux aussi catastrophiques. Ils ont hâte de pouvoir venir dans des bureaux agréables, de pouvoir accueillir les administrés dans de bonnes conditions. C'est ça la réalité mais on ne va pas épiloguer là-dessus pendant des heures. Je voudrais

juste vous dire Madame VASQUEZ que si cela peut flatter votre ego de continuer à imaginer que c'est vous... Vous avez le droit de dire ce que vous voulez, mais moi non. Si cela peut flatter votre ego, cela ne me pose aucun problème, si vous imaginez que c'est vous qui avez fait en sorte que les agents aient leur prime.

Le décret – c'est marqué dans la délibération – est sorti le 31 octobre. Quasiment dans les jours qui ont suivi, les syndicats nous ont interpellés puisque nous étions en train de boucler le budget et ils nous ont demandé : Madame le Maire, est-ce que vous pouvez nous verser la prime ? » On a été très clairs en disant : « Aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité de le faire parce que nous avons trop d'incertitudes » et l'engagement a été pris immédiatement avec Daniel DUCLOS, la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines de dire : « On ne vous dit pas non, mais il faut que vous attendiez que l'on puisse faire le compte administratif et voir si on a des marges de manœuvre au budget supplémentaire. » et c'est ce que nous avons fait et l'engagement a été tenu. Bien évidemment, il m'aurait fait plaisir de pouvoir donner des primes à 800 €. La réalité, c'est que ce n'est pas possible et Jean-Michel BOUSQUET vous l'a rappelé, dans d'autres communes, il n'y a pas eu de revalorisation du RIFSEEP. Il y a des communes qui n'ont pas versé la prime. On a fait cet effort parce que cela nous semblait indispensable parce que oui, notamment pour les agents de catégorie C, les niveaux de rémunération sont tellement bas qu'il était bien de pouvoir les aider et de pouvoir leur verser cette prime exceptionnelle.

Si on avait pu donner plus, on aurait donné plus. Aujourd'hui, ce n'est pas dans nos moyens, surtout que nous n'avons pas touché aux impôts. Il y a tout un tas d'autres collectivités qui ont pu se permettre de donner des primes plus importantes parce qu'elles ont augmenté les impôts. Il y a des communes qui ont augmenté de 10, 15, 20% les impôts. Chez nous, cela n'a pas été le cas. On ne peut pas non plus jouer sur tous les tableaux. Monsieur BOUCHET.

Bruno BOUCHET : Juste une question. Vous parlez d'incertitudes, Madame le Maire. Quid du salaire minimum à 1 600 € et de la gratuité de la cantine dont j'ai parlé tout à l'heure ? Est-ce que les comptes de la municipalité vont pouvoir absorber ce genre de choses ?

Andrea KISS : Ils l'absorberont exactement comme les entreprises puisque l'engagement a été pris, notamment sur le SMIC, d'un accompagnement progressif et j'espère surtout qu'un gouvernement de gauche pensera à rétablir l'autonomie fiscale des collectivités parce que cela résoudra beaucoup de problèmes. À partir du moment où on reviendra à l'ancien dispositif qui nous permettra de lever l'impôt en fonction des besoins des Haillanais, le problème sera résolu et on n'aura plus de questions à se poser de savoir qui finance quoi. Il suffit simplement de nous rendre notre autonomie et c'est sur le projet qui sera choisi par les Haillanais au moment des élections municipales que l'on fera ces choix. Soit on n'augmente pas les impôts et à ce moment-là, on accepte de dire que certains services sont diminués ou au contraire sont recalibrés ou vont être réorientés sur autre chose, soit on accepte collectivement d'augmenter les impôts, mais pour ce prix-là, on souhaite avoir des services supplémentaires. Ce choix-là sera fait en 2026. Madame VASQUEZ.

Erika VASQUEZ : J'ose espérer, Madame le Maire, que vous avez un peu plus de personnalité que de reprendre les propos de Monsieur VERGNE sur mon ego. En quoi est-ce que je démontre un ego surdimensionné ? Ce sont des propos qui sont très désobligeants. Je vous avertis, systématiquement quand vous citerez mon ego supplémentaire, vous aurez droit à une réponse du même ordre. Je trouve déplorable que vous soyez obligée à un moment donné de ne pas respecter l'élue que je suis. À un moment donné, vous reprenez les propos de Monsieur VERGNE, trop contente certainement de pouvoir les reprendre, mais c'est particulièrement désobligeant. A aucun moment, je pense n'avoir jamais démontré le moindre ego. Je défends mes dossiers, je travaille mes dossiers. Si cela peut en déranger certains ou ça en dérange certains, je suis désolée, mais qu'ils en fassent de même.

Andrea KISS : Cela ne dérange personne. On va passer au vote. Monsieur BOUCHET.

Bruno BOUCHET : Une dernière chose sur ce que vous venez de dire Madame le Maire, vous parlez que pour les prochaines échéances, vous parlez d'augmentation d'impôts ? Est-ce que j'ai bien compris ?

Andrea KISS : Non, vous n'avez pas compris. J'ai dit qu'à partir du moment où on rendra l'autonomie fiscale aux collectivités, les augmentations d'impôts et le niveau de services, auquel on pose le curseur, ce sera décidé au moment des élections, c'est à dire que ce sera le projet qui dira, par exemple : on lèvera l'impôt à telle hauteur moyennant quoi vous aurez tel type de services en place. Peut-être que le choix ou d'autres propositions seront différents. Ce sera peut-être de dire : non, on continue à ne pas toucher aux impôts et dans ces conditions-là, vous aurez moins de services. Ce sera le projet qu'il faudra proposer aux Haillanais. C'est entre ces projets-là qu'il faudra qu'ils choisissent en connaissance de cause.

Jean-Michel BOUSQUET : Prévoir ce qui se passera dans deux ans paraît très optimiste. Ce que je peux vous dire, c'est que cela fait 12 ans que les taux n'ont pas augmenté. C'est une réalité intangible.

Bruno BOUCHET : Comme vous le dites très justement, il y a tellement d'incertitudes que l'on ne sait pas du tout où on va et personne ne peut le présager.

Andrea KISS : C'est sûr. Moi, je ne parierais pas en tout cas. On vote sur l'instauration de cette prime.

Hervé BONNAUD : Après consultation, avec ma collègue nous allons voter pour puisque Monsieur BOUSQUET nous a apporté une réponse à nos interrogations.

Andrea KISS : Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? Merci pour les agents.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_69

COMMISSION DE VIOGRAPHIE - DENOMINATION D'ESPACES PUBLICS SUR LA COMMUNE DU HAILLAN - AUTORISATION

Rapporteur : Béatrice GUELIN-LEBLANC

Le Rapporteur expose :

Les membres de la commission viographie se réunissent deux à trois fois par an. Cette commission, composée de quatre élues et élus de la majorité municipale, d'un élu de l'opposition et de binômes fille/garçon issus du Conseil Municipal des Enfants, du Ranch et du Centre socio-culturel « La Source », a pour objet de proposer des noms pour des espaces publics ou des bâtiments municipaux non nommés jusque-là sur le territoire de la Ville.

Dans l'objectif de lutter contre l'invisibilisation des femmes dans l'espace public, la commission propose uniquement des noms de femmes jusqu'à ce que la parité dans l'espace public communal soit atteinte.

Lorsque des propositions de noms doivent être faites pour des bâtiments, la commission sollicite les usagers pour intégrer leurs propositions.

Les personnes proposées devront impérativement être décédées depuis 3 ans ou moins. Elles devront être peu connues, voire méconnues et idéalement avoir peu d'espaces ou bâtiments publics à leur nom en France. Elles pourront s'être illustrées dans différents domaines tels que les arts sous toutes leurs formes, le sport, la politique, les sciences, la solidarité, etc... Elles ne devront pas avoir incité à la haine raciale ni avoir eu de comportement ou tenu des propos préjudiciables.

A l'issue de chaque réunion, la commission doit proposer, pour chaque site à nommer, une liste de 3 noms minimum et 6 maximum qui sont ensuite soumis au vote de la population. La population choisit parmi une des 3 à 6 propositions via un vote électronique sur le site internet de la ville et la page Facebook de la ville ouverte pendant une durée d'une semaine. Une urne est également disponible la semaine du vote à l'accueil de la mairie pour celles et ceux qui ne peuvent pas voter numériquement.

L'ordre du jour de la commission viographie du 15 mars 2024 portait sur la dénomination de quatre ronds-points situés le long de la nouvelle ligne G : celui situé entre l'avenue de la République et l'avenue Pasteur, celui situé entre l'avenue Pasteur et la rue de Los Héros, celui situé entre l'avenue Pasteur et la rue Bernard de Girard, et celui situé entre l'avenue Pasteur et la rue Jean Mermoz. A l'issue de la réunion, la commission viographie a retenu 3 noms de femmes pour chaque rond-point qui ont été soumis au vote de la population du 16 au 30 mai 2024. 109 votes numériques ont été enregistrés.

VU la délibération n°22/22 en date du 13 avril 2022 portant sur la création, la composition et le fonctionnement de la commission viographie ;

CONSIDERANT les résultats du vote organisé par la Ville du Haillan du 16 au 30 mai 2024 relatif au choix des noms pour ces ronds-points ci-annexés à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : DE DENOMMER le rond-point, situé entre l'Avenue Pasteur et l'Avenue de la République, rond-point « Madeleine Cormier ».

Article 2 : DE DENOMMER le rond-point, situé entre la Rue de Los Héros et l'Avenue Pasteur, rond-point « Rosa Parks ».

Article 3 : DE DENOMMER le rond-point, situé entre l'Avenue Pasteur et la Rue Bernard de Girard, rond-point « Rose Valland ».

Article 4 : DE DENOMMER le rond-point, situé entre l'Avenue Pasteur et la Rue Jean Mermoz, rond-point « Geneviève De Gaulle - Anthonioz ».

Le rapporteur, Béatrice GUELIN-LEBLANC, présente le dossier

Andrea KISS : Merci beaucoup. Avez-vous des remarques sur ce sujet ? Monsieur BONNAUD.

Hervé BONNAUD : Juste un souhait, comme d'habitude. Est-ce que la profession de la personne sera inscrite sur la plaque ?

Andrea KISS : Comme c'est déjà le cas sur les plaques actuelles. Absolument. Je vous propose que l'on passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_06_70

CONVENTION D'ÉCHANGE DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LE FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE BORDEAUX (FCGB) - AUTORISATION

Rapporteur : Michel REULET

Le Rapporteur expose :

Le Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB) a la charge de la gestion des activités relatives à ses équipes de football. À ce titre, le FCGB a aussi la charge de l'entretien des espaces verts et des terrains de la plaine du Haillan où se situe son centre d'entraînement.

La Ville du Haillan gère l'exploitation du stade municipal Abel Laporte situé Rue de los Héros au Haillan.

Les 2 sites étant mitoyens, le Club et la Ville se sont rapprochés dans l'objectif de mutualiser certains de leurs besoins respectifs en termes d'entretien des terrains de football ou de prêt de matériel destiné à la maintenance des espaces verts, ce qui fait l'objet de la présente convention.

Le FCGB confie à la Ville l'enlèvement de ses déchets verts. Il pourra solliciter selon les besoins le prêt de différents matériels (épandeur, chariot élévateur, tondeuse) et des prestations de nettoyage de voirie par balayeuse.

La Ville confie au FCGB l'entretien du terrain synthétique avec des prestations de brossage, d'aération, de défeutrage et de décompactage. La ville pourra solliciter le prêt d'une tondeuse selon les besoins.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser les équipements entre les deux structures pour un bénéfice réciproque ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER Madame La Maire à signer la convention d'échange de prestation avec le Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB) et tout document y afférent.

Article 2 : DE PRECISER que les crédits budgétaires figurent aux chapitres 011 et 74 du budget principal en cours et suivants.

Le rapporteur, Michel REULET, présente le dossier

Andrea KISS : Merci beaucoup. Avez-vous des questions sur cette convention ? Monsieur BOUCHET.

Bruno BOUCHET : Cela n'a rien à voir avec la convention sur laquelle on va voter pour, mais c'est sur les Girondins de Bordeaux. Juste une question, Madame le Maire. Je crois que vous faites partie du Conseil d'Administration en tant que maire... Vous n'êtes pas au Conseil d'Administration ?

Andrea KISS : Pas du tout, surtout pas. Il n'y a pas de Conseil d'Administration dans lequel il y a les collectivités. C'est un club privé, c'est une société privée. Donc, il n'y a pas de questions.

Bruno BOUCHET : Donc, il n'y a pas de question.

Andrea KISS : Monsieur BONNAUD

Hervé BONNAUD : J'ai une question au regard de cette délibération. Que se passe-t-il si en cas de prêt il y a détérioration du matériel prêté ?

Andrea KISS : Je pense que c'est couvert par la convention. Je pensais que vous alliez me demander si on serait encore en ligue 2 l'année prochaine. Je ne le sais pas non plus. C'est un peu comme la météo. Je vous propose que l'on passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avant que vous partiez, vous devez impérativement signer l'ensemble des documents budgétaires. Le policier municipal va passer dans les rangs pour le faire. Je rappelle à toutes et tous que les bureaux de vote seront ouverts les deux dimanches suivants de 8h à 18h au Haillan. Il ne faut pas trainer à la plage, mais il faut penser à venir voter avant d'y aller.

Je vous donne rendez-vous après l'été que je vous souhaite agréable, pour le Conseil du 24 septembre 2024. Bonne soirée à toutes et tous.

La séance est levée 23h30.

La Maire,

Le secrétaire de séance,

Andrea KISS.

Eric FABRE.